

John Stuart Mill

DE L'ASSUJETTISSEMENT DES FEMMES

traducteur : Émile Cazelles



1869

bibliothèque numérique romande
ebooks-bnr.com

John Stuart Mill

**DE L'ASSUJETTISSE-
MENT DES FEMMES**

traducteur : Émile Cazelles

1869

bibliothèque numérique romande
ebooks-bnr.com

I

Je me propose, dans cet essai, d'expliquer aussi clairement que possible les raisons sur lesquelles repose une opinion que j'ai embrassée dès que mes premières convictions sur les questions sociales et politiques se sont formées, et qui, bien loin de s'affaiblir et de se modifier par la réflexion et l'expérience de la vie, n'en est devenue que plus forte. Je crois que les relations sociales des deux sexes, qui subordonnent un sexe à l'autre au nom de la loi, sont mauvaises en elles-mêmes et forment aujourd'hui l'un des principaux obstacles qui s'opposent au progrès de l'humanité ; je crois qu'elles doivent faire place à une égalité parfaite, sans privilège ni pouvoir pour un sexe, comme sans incapacité pour l'autre. Voilà ce que je me propose de démontrer, quelque difficile que cela paraisse. On aurait tort de suppo-

ser que la difficulté que j'ai à surmonter tient à l'insuffisance ou à l'obscurité des raisons pour lesquelles repose ma conviction : cette difficulté n'est pas autre que celle que doit affronter tout homme qui engage la lutte contre un sentiment général et puissant.

Tant qu'une opinion est implantée sur les sentiments, elle défie les arguments les plus décisifs ; elle en tire de la force au lieu d'en être affaiblie : si elle n'était que le résultat du raisonnement, le raisonnement une bonne fois réfuté, les fondements de la conviction seraient ébranlés ; mais, quand une opinion n'a d'autre base que le sentiment, plus elle sort maltraitée d'un débat, plus les hommes qui l'adoptent sont persuadés que leur sentiment doit reposer sur quelque raison restée hors d'atteinte. Tant que le sentiment subsiste, il n'est jamais à court de théories ; il a bientôt réparé les brèches de ses retranchements. Or, nos sentiments sur l'inégalité des sexes sont pour bien des causes les plus vivaces et les plus enra-

cinés de tous ceux qui entourent et protègent les coutumes et les institutions du passé. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils soient les plus fermes de tous, qu'ils aient le mieux résisté à la grande révolution intellectuelle et sociale des temps modernes, il ne faut pas croire non plus que les institutions le plus longtemps respectées soient moins barbares que celles qu'on a détruites.

C'est toujours une lourde tâche que d'attaquer une opinion à peu près universelle. À moins d'un très grand bonheur ou d'un talent exceptionnel, on n'arrive pas même à se faire écouter. On a plus de peine à trouver un tribunal qu'on n'en aurait ailleurs à obtenir un jugement favorable. Parvient-on à arracher un moment d'attention, il faut, pour le payer, subir des conditions inouïes. Partout la charge de faire la preuve incombe à celui qui affirme. Quand un individu est accusé de meurtre, c'est à l'accusateur de fournir les preuves de la culpabilité de l'accusé, non à celui-ci de dé-

montrer son innocence. Dans une contestation sur la réalité d'un événement historique qui intéresse médiocrement les sentiments de la plupart des hommes, la guerre de Troie par exemple, ceux qui soutiennent la réalité de l'événement sont tenus de produire leurs preuves avant leurs adversaires, et ceux-ci ne sont jamais astreints qu'à démontrer la nullité des témoignages allégués. Dans les questions d'administration, on admet que le fardeau de la preuve doit être supporté par les adversaires de la liberté, par les partisans des mesures restrictives ou prohibitives, qu'il s'agisse d'apporter une restriction à la liberté, qu'il s'agisse de frapper d'une incapacité ou d'une inégalité de droits une personne ou une classe de personnes. La présomption *a priori* est en faveur de la liberté et de l'égalité ; les seules restrictions légitimes sont celles que réclame le bien général ; la loi ne doit faire aucune exception, elle doit à tous le même traitement, à moins que des raisons de justice ou de politique n'exigent que l'on fasse une différence entre

les personnes. Pourtant ceux qui soutiennent l'opinion que je défends ici n'ont à se prévaloir d'aucune de ces règles. Quant aux autres, qui prétendent que l'homme a droit au commandement, et que la femme est naturellement soumise à l'obligation d'obéir ; que l'homme a, pour exercer le gouvernement, des qualités que la femme ne possède pas, je perdrais mon temps à leur dire qu'ils doivent être tenus de prouver leur opinion sous peine de la voir rejeter. Il ne me servirait de rien de leur représenter qu'en refusant aux femmes la liberté ou les droits dont les hommes doivent jouir, ils se rendent doublement suspects d'attenter à la liberté et de se déclarer en faveur de l'inégalité, et qu'en conséquence ils ont à fournir des preuves palpables de leur opinion, ou à passer condamnation. Dans tout autre débat, il en serait ainsi ; mais, dans celui-ci, c'est autre chose. Si je veux faire quelque impression, je dois non seulement répondre à tout ce qu'ont pu dire ceux qui soutiennent l'opinion contraire, mais encore imaginer et réfuter tout

ce qu'ils pourraient dire, trouver pour eux des raisons et les détruire, et puis, quand tous leurs arguments sont réfutés, je n'ai pas fini ; on me somme de démontrer mon opinion par des preuves positives irréfutables. Bien plus, eussé-je rempli cette tâche, et rangé en bataille en face de mes adversaires une armée d'arguments péremptoires ; eussé-je couché par terre jusqu'au dernier de leurs arguments, je serais encore censé n'avoir rien fait ; car une cause qui s'appuie d'une part sur un usage universel, et de l'autre sur des sentiments d'une puissance extraordinaire, aura en sa faveur une présomption bien supérieure à l'espèce de conviction qu'un appel à la raison peut produire dans les intelligences, à l'exception des plus hautes.

Si je rappelle ces difficultés, ce n'est pas pour m'en plaindre, cela ne servirait de rien ; elles se dressent sur le chemin de tous ceux qui attaquent des sentiments et des habitudes par un appel à la raison. Les esprits de la plu-

part des hommes ont besoin d'être plus cultivés qu'ils ne l'ont jamais été, pour qu'on puisse leur demander de s'en rapporter à leur propre raison et d'abandonner des règles puisées avec le sang, sur lesquelles repose une bonne partie de l'ordre actuel du monde, à la sommation du premier raisonnement auquel ils ne pourront résister par la logique. Je ne leur reproche pas de n'avoir pas assez de foi au raisonnement, mais d'en avoir trop à la coutume et au sentiment général. C'est un des préjugés qui caractérisent la réaction du dix-neuvième siècle contre le dix-huitième que d'accorder aux éléments non rationnels de la nature humaine l'infailibilité que le dix-huitième attribuait, dit-on, aux éléments rationnels. Au lieu de l'apothéose de la raison, nous faisons celle de l'instinct ; et nous appelons instinct tout ce que nous ne pouvons établir sur une base rationnelle. Cette idolâtrie, infiniment plus triste que l'autre, de toutes les superstitions de notre temps la plus dangereuse et l'appui de toutes, subsistera tant qu'une saine psychologie ne

l'aura pas renversée, en montrant la véritable origine de la plupart des sentiments que nous révérons sous le nom d'intentions de la nature et de dispensations de Dieu. Mais, pour la question qui m'occupe, je veux bien accepter les conditions défavorables que le préjugé m'impose. Je consens à ce que la coutume établie et le sentiment général soient considérés comme des raisons sans réplique, si je ne fais pas voir que, dans cette matière, la coutume et le sentiment ont tiré de tout temps leur existence non de leur justesse, mais de causes différentes, et qu'ils sortent de la pire, non de la meilleure partie de l'homme. Je passe condamnation si je ne prouve pas que mon jugement a été gagné. Mes concessions ne sont pas aussi grandes qu'elles le paraissent ; cette démonstration est la partie la plus facile de ma tâche.

Quand une coutume est générale, il y a souvent de fortes présomptions pour croire qu'elle tend, ou au moins qu'elle a tendu jadis à des fins louables. Telles sont les coutumes qui ont

été adoptées d'abord, ou qui se sont conservées par la suite, parce qu'elles étaient un sûr moyen d'atteindre des fins louables, et le résultat incontesté de l'expérience. Si l'autorité de l'homme au moment de son établissement a été le résultat d'une comparaison consciencieuse des divers moyens de constituer la société ; si c'est après l'essai des divers modes d'organisation sociale, le gouvernement de l'homme par la femme, l'égalité des sexes, ou bien telle ou telle forme mixte qu'on ait pu imaginer, et seulement après, qu'on a décidé sur le témoignage de l'expérience que la forme de gouvernement qui conduit le plus sûrement au bonheur des deux sexes est celle qui soumet absolument la femme à l'homme, ne lui laisse aucune part dans les affaires publiques, et l'astreint, dans la vie privée, au nom de la loi, à obéir à l'homme auquel elle a uni sa destinée ; si les choses se sont passées ainsi, il faut voir dans l'adoption générale de cette forme de société la preuve qu'au moment où elle fut mise en pratique elle était la meilleure. Mais on

peut penser aussi que les considérations, qui militaient alors en sa faveur, ont cessé d'exister comme tant d'autres faits sociaux primitifs de la plus grande importance. Or, c'est tout le contraire qui est arrivé. D'abord, l'opinion favorable au système actuel, qui subordonne le sexe faible au sexe fort, ne repose que sur la théorie ; on n'en a jamais essayé d'autre, et l'on ne peut prétendre que l'expérience, ce qu'on regarde généralement comme l'opposé de la théorie, ait prononcé. Ensuite, l'adoption du régime de l'inégalité n'a jamais été le résultat de la délibération, de la pensée libre, d'une théorie sociale, ou d'une connaissance quelconque des moyens d'assurer le bonheur de l'humanité ou d'établir dans la société le bon ordre. Ce régime vient de ce que, dès les premiers jours de la société humaine, la femme s'est trouvée livrée en esclave à l'homme, qui avait intérêt à la posséder et auquel elle ne pouvait résister à cause de l'infériorité de sa force musculaire. Les lois et les systèmes sociaux commencent toujours par reconnaître les

rapports qui existent déjà entre les personnes. Ce qui n'était d'abord qu'un fait brutal devient un droit légal, garanti par la société, appuyé et protégé par les forces sociales substituées aux compétitions sans ordre et sans frein de la force physique. Les individus qui d'abord étaient contraints à l'obéissance par la force, y sont plus tard tenus au nom de la loi. L'esclavage, qui n'était au début qu'une affaire de force entre le maître et l'esclave, devint une institution légale ; les esclaves furent compris dans le pacte social par lequel les maîtres s'engageaient à se protéger et à se garantir mutuellement leur propriété particulière par l'emploi de leur force collective. Dans les premiers temps historiques, la grande majorité du sexe masculin était esclave comme la totalité du sexe féminin. Il s'est écoulé bien des siècles, et des siècles illustrés par une brillante culture intellectuelle, avant que des penseurs aient eu l'audace de contester la légitimité ou la nécessité absolue de l'un et de l'autre esclavage. Enfin ces penseurs ont paru ; et, le progrès gé-

néral de la société aidant, l'esclavage du sexe masculin a fini par être aboli chez toutes les nations chrétiennes de l'Europe (il existait encore il y a cinq ou six ans chez l'une de ces nations), et l'esclavage de la femme s'est changé peu à peu en une dépendance mitigée. Mais cette dépendance, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est pas une institution adoptée après mûre délibération pour des considérations de justice et d'utilité sociale ; c'est l'état primitif d'esclavage qui se perpétue à travers une série d'adoucissements et de modifications dues aux mêmes causes, qui ont de plus en plus poli la rudesse des manières, et soumis dans une certaine mesure toutes les actions des hommes au contrôle de la justice et à l'influence des idées d'humanité : la tache de sa brutale origine n'est pas effacée. Il n'y a donc nulle présomption à tirer de l'existence de ce régime en faveur de sa légitimité. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il a duré jusqu'à ce jour, tandis que d'autres institutions, sorties comme lui de cette hideuse source, ont disparu ; et, au

fond, c'est bien cela qui donne un air étrange à l'affirmation que l'inégalité des droits de l'homme et de la femme n'a pas d'autre origine que la loi du plus fort.

Si cette proposition semble paradoxale, c'est jusqu'à un certain point l'effet du progrès de la civilisation, et de l'amélioration des sentiments moraux de l'humanité. Nous vivons, ou du moins une ou deux des nations les plus avancées du monde vivent, dans un état où la loi du plus fort paraît totalement abolie, et ne semble plus servir de règle aux affaires des hommes : personne ne l'invoque, et, dans la plupart des relations sociales, personne n'a le droit de l'appliquer ; si quelqu'un le fait, il a bien soin, pour réussir, de se couvrir de quelque prétexte d'intérêt social. Tel est l'état apparent des choses, et l'on se flatte que le règne de la force brutale est fini ; on se laisse aller à croire que la loi du plus fort ne peut être l'origine des choses qui continuent à se faire encore aujourd'hui ; que les institutions

actuelles, quels qu'en aient pu être les commencements, ne se sont conservées jusqu'à cette époque de civilisation avancée, que parce qu'on sentait avec toute raison qu'elles convenaient parfaitement à la nature humaine, et servaient au bien général. On ne se fait pas une idée de la vitalité des institutions qui mettent le droit du côté de la force ; on ne sait pas avec quelle ténacité on s'y accroche ; on ne remarque pas avec quelle force les bons et les mauvais sentiments de ceux qui détiennent le pouvoir s'unissent pour le retenir ; on ne se figure pas la lenteur avec laquelle les mauvaises institutions s'effacent, l'une après l'autre, à commencer par les plus faibles, par celles qui sont le moins intimement mêlées aux habitudes quotidiennes de la vie ; on oublie que ceux qui exerçaient un pouvoir légal, parce qu'ils avaient eu d'abord la force physique pour eux, l'ont rarement perdu, avant que la force physique eût passé aux mains de leurs adversaires ; et l'on ne songe pas que la force physique n'est pas du côté des femmes. Qu'on

tienne compte aussi de tout ce qu'il y a de particulier et de caractéristique dans le sujet qui nous occupe, et on comprendra facilement que ce fragment du système des droits fondés sur la force, bien qu'il ait perdu ses traits les plus atroces, et qu'il se soit adouci longtemps avant d'autres, soit le dernier à disparaître, et que ce vestige de l'ancien état social survive parmi des générations qui n'admettent que des institutions basées sur la justice. C'est une exception unique qui trouble l'harmonie des lois et des coutumes modernes ; mais comme elle ne fait pas montre de son origine, et qu'elle n'est pas discutée à fond, elle ne nous semble pas un démenti donné à la civilisation moderne, pas plus que l'esclavage domestique chez les Grecs ne les empêchait de se croire un peuple libre.

En effet, la génération actuelle, comme les deux ou trois dernières générations, a perdu toute idée vraie de la condition primitive de l'humanité ; quelques personnes seulement qui ont étudié l'histoire avec soin, ou visité les par-

ties du monde occupées par les derniers représentants des siècles passés, sont capables de se figurer ce qu'était alors la société. On ne sait pas que, dans les premiers siècles, la loi de la force régnait sans partage, qu'on la pratiquait publiquement, ouvertement, je ne dis pas avec cynisme et sans pudeur, ce serait impliquer qu'il s'attachait à cet usage quelque idée honteuse, tandis qu'une telle idée ne pouvait, à cette époque, entrer dans l'entendement de personne, à l'exception d'un philosophe ou d'un saint. L'histoire nous donne une triste expérience de l'espèce humaine en nous apprenant quelle rigoureuse proportion réglait les égards pour la vie, les biens et le bonheur d'une classe, sur le pouvoir qu'elle avait de se défendre. Nous y voyons que la résistance à l'autorité armée, quelque horrible que pût être la provocation, avait contre elle non seulement la loi du plus fort, mais toutes les autres lois et toutes les idées des devoirs sociaux. Ceux qui résistaient étaient, pour le public, non seulement coupables d'un crime, mais du plus grand

des crimes, et méritaient le plus cruel châti-
ment qu'il était au pouvoir des hommes d'infliger.
La première fois qu'un supérieur éprouva
un faible sentiment d'obligation à l'égard d'un
inférieur, ce fut quand, pour des motifs inté-
ressés, il se trouva amené à lui faire des pro-
messes. Malgré les serments solennels qui les
appuyaient, ces promesses n'empêchèrent pas
durant plusieurs siècles ceux qui les avaient
faites de répondre à la plus légère provocation,
ou de céder à la plus faible tentation, en les ré-
voquant ou en les violant. Il est pourtant pro-
bable que ces violations ne s'accomplissaient
pas sans que le coupable éprouvât des tiraille-
ments de conscience, si sa moralité n'était pas
du plus bas étage. Les anciennes républiques
reposaient pour la plupart sur un contrat réci-
proque, elles formaient du moins une associa-
tion de personnes qui ne différaient pas beau-
coup en force : aussi nous offrent-elles le pre-
mier exemple d'une partie des relations hu-
maines groupées sous l'empire d'une autre loi
que la force. La loi primitive de la force réglait

seule les rapports du maître et de l'esclave ; et, excepté dans des cas prévus par des conventions quelconques, ceux de la république avec ses sujets, ou avec les autres États indépendants. Mais pourtant il suffisait que la loi primitive fût bannie de ce tout petit coin, pour que la régénération humaine commençât par la naissance de sentiments dont l'expérience démontra bientôt l'immense valeur au point de vue même des intérêts matériels, et qui, dès lors, n'avaient plus qu'à se développer. Les esclaves ne faisaient pas partie de la république, et pourtant ce fut dans les États libres que l'on reconnut pour la première fois aux esclaves quelques droits, en qualité d'êtres humains. Les stoïciens furent les premiers, sauf peut-être les Juifs, à enseigner que les maîtres avaient des obligations morales à remplir envers leurs esclaves. Après la propagation du christianisme, personne ne put rester étranger à cette croyance, et après l'établissement de l'Église catholique elle ne manqua jamais de défenseurs. Pourtant la tâche la plus ardue du chris-

tianisme fut de l'imposer ; car l'Église a lutté plus de mille ans sans obtenir un résultat appréciable. Ce n'était pas le pouvoir sur les esprits qui lui manquait ; elle en possédait un immense ; elle amenait les rois et les nobles à se dépouiller de leurs plus beaux domaines pour l'enrichir ; elle poussait des milliers d'hommes à la fleur de l'âge à renoncer à tous les avantages du monde pour s'enfermer dans des couvents, et y chercher le salut par la pauvreté, le jeûne et la prière ; elle envoyait des centaines de mille hommes à travers les terres et les mers, l'Europe et l'Asie, sacrifier leur vie pour la délivrance du Saint-Sépulcre ; elle contraignait les rois à abandonner des femmes dont ils étaient passionnément épris, sans faire plus que de les déclarer parents au septième, et, d'après les calculs de la loi anglaise, au quatorzième degré. L'Église a pu faire tout cela, mais elle n'avait pas le pouvoir d'empêcher les nobles de se battre, ni d'exercer leur cruauté sur leurs serfs et au besoin sur les bourgeois ; elle ne pouvait les faire renoncer ni à

l'une ni à l'autre des deux applications de la force, la militante et la triomphante. Les puissants du monde n'ont été amenés à la modération, que le jour où à leur tour ils ont eu à subir la contrainte d'une force supérieure. Le pouvoir grandissant des rois put seul mettre fin à cette lutte générale, en la réservant aux rois et aux compétiteurs à la couronne. L'accroissement d'une bourgeoisie riche et intrépide qui se défendait dans des villes fortifiées, et l'apparition d'une infanterie plébéienne qui révéla sur le champ de bataille une puissance supérieure à celle de la chevalerie indisciplinée, purent seules imposer quelque limite à l'insolente tyrannie des seigneurs féodaux. Cette tyrannie dura encore longtemps après que les opprimés furent assez forts pour en tirer d'éclatantes vengeances. Sur le continent, beaucoup de pratiques tyranniques se continuèrent jusqu'à la révolution française ; mais en Angleterre, bien avant cette époque, les classes démocratiques mieux organisées que sur le conti-

ment y mirent fin par des lois d'égalité et des institutions libres.

On sait en général fort peu que, dans la plus grande partie de l'histoire, la loi de la force fut l'unique et absolue règle de conduite, tout autre n'étant que la conséquence spéciale et exceptionnelle de relations particulières. On ne sait pas que le temps n'est pas encore éloigné, où l'on a commencé à croire que les affaires de la société doivent être réglées d'après des lois morales ; mais on ignore encore davantage que des institutions et des coutumes sans autre fondement que la loi de la force se conservent à des époques, et sous l'empire d'opinions qui n'eussent jamais souffert leur établissement. Les Anglais pouvaient, il n'y a pas encore quarante ans, tenir en servitude des êtres humains, les vendre et les acheter ; au commencement de ce siècle, ils pouvaient encore s'emparer d'eux dans leurs pays. Cet extrême abus de la force condamné par ceux qui pouvaient souffrir presque toutes les autres

formes de pouvoir arbitraire, et plus susceptible qu'aucun autre de révolter les sentiments des gens qui n'y avaient pas un intérêt personnel, était, des personnes encore vivantes s'en souviennent, consacré par la loi de l'Angleterre civilisée et chrétienne. Dans une moitié de l'Amérique anglo-saxonne, l'esclavage existait encore il y a trois ou quatre ans, et de plus on y faisait généralement le commerce et l'élevage des esclaves. Et pourtant, non seulement les sentiments hostiles à cet abus de la force, étaient plus vifs, mais, du moins en Angleterre, les sentiments ou les intérêts qui le soutenaient étaient plus faibles que pour tout autre abus, car si le maintien de l'esclavage avait pour lui l'amour du gain étalé sans pudeur et sans déguisement par la petite fraction de la nation qui en profitait, par contre, les sentiments naturels de ceux qui n'y étaient pas intéressés personnellement révélaient une horreur profonde. Après ce monstrueux abus il est inutile d'en citer un autre : voyez pourtant la longue durée de la monarchie absolue. En An-

gleterre, on est unanimement convaincu que le despotisme militaire n'est qu'une forme de la loi de la force, et n'a pas d'autre titre. Cependant, chez toutes les autres grandes nations de l'Europe, il existe encore, ou cesse à peine d'exister, et conserve un grand parti dans la nation et surtout dans les classes élevées. Telle est la puissance d'un système en vigueur, lors même qu'il n'est pas universel, lors même que toutes les périodes de l'histoire, et surtout les communautés les plus prospères et les plus illustres, présentent de nobles et grands exemples du système contraire. Dans un gouvernement despotique, celui qui s'approprie le pouvoir et a intérêt à le garder est seul, tandis que les sujets qui subissent sa domination forment à la lettre tout le reste de la nation. Le joug est nécessairement et naturellement une humiliation pour tous, à l'exception de l'homme qui occupe le trône, et tout au plus de celui qui espère lui succéder. Quelle différence entre ces pouvoirs et celui de l'homme sur la femme ! Je ne préjuge pas la question

de savoir s'il est justifiable, je montre seulement que, ne le fût-il pas, il est et ne peut pas ne pas être plus stable que les autres genres de domination qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Quelque satisfaction d'orgueil qu'il y ait à posséder le pouvoir, quelque intérêt personnel qu'il y ait à l'exercer, cette satisfaction, cet intérêt ne sont point le privilège d'une classe, ils appartiennent au sexe masculin tout entier. Au lieu d'être pour la plupart de ses partisans une chose désirable d'une manière abstraite, ou comme les fins politiques que les partis poursuivent à travers leurs débats, d'une médiocre importance pour l'intérêt privé de tous, les meneurs exceptés ; ce pouvoir a sa racine dans le cœur de tout individu mâle chef de famille, et de tous ceux qui se voient dans l'avenir investis de cette dignité. Le rustre exerce ou peut exercer sa part de domination comme le plus noble personnage. C'est même pour celui-là que le désir du pouvoir est le plus intense, car celui qui désire le pouvoir veut surtout l'exercer sur ceux qui l'en-

tourent, avec qui sa vie s'écoule, auxquels il est uni par des intérêts communs, et qui, s'ils étaient indépendants de son autorité, pourraient le plus souvent en profiter pour contrarier ses préférences particulières. Si, dans les exemples cités, on n'a renversé qu'au prix de tant d'efforts et de temps des pouvoirs manifestement basés sur la force seule et beaucoup moins bien étayés, à plus forte raison le pouvoir de l'homme sur la femme, ne reposât-il pas sur un fondement plus solide, doit-il être inexpugnable. Nous remarquerons aussi que les possesseurs de ce pouvoir sont bien mieux placés que les autres pour empêcher qu'on ne se soulève pour l'abattre. Ici le sujet vit sous l'œil, et on peut dire sous la propre main du maître : dans une union bien plus intime avec le maître qu'avec tout autre compagnon de servitude ; il n'a pas de moyen de comploter contre lui, pas de force pour le vaincre même sur un seul point, et d'un autre côté il a les plus fortes raisons de rechercher sa faveur et d'éviter de l'offenser. Dans les luttes

politiques pour la liberté, qui n'a vu ses propres partisans dispersés par la corruption ou la terreur ? Dans la question des femmes, tous les membres de la classe asservie sont dans un état chronique de corruption ou d'intimidation combinées. Quand ils lèvent l'étendard de la résistance, la plupart des chefs et surtout la plupart des simples combattants doivent faire un sacrifice à peu près complet des plaisirs et des douceurs de la vie. Si un système de privilège et de servitude forcée a jamais rivé le joug sur le col qu'il fait plier, c'est celui-là. Je n'ai pas encore montré que ce système est mauvais ; mais quiconque est capable de réfléchir sur cette question doit voir que, même mauvais, il devait durer plus que toutes les autres formes injustes d'autorité ; qu'à une époque où les plus grossières existent encore chez plusieurs nations civilisées, et n'ont été détruites que depuis peu chez d'autres, il serait étrange que la plus enracinée de toutes eût subi quelque part des atteintes appréciables. On a

bien plutôt lieu de s'étonner qu'elle ait soulevé des protestations si nombreuses et si fortes.

On objectera qu'on a tort de comparer le gouvernement du sexe masculin avec les formes de domination injuste que nous avons rappelées, parce que celles-ci sont arbitraires et l'effet d'une usurpation, tandis que celle-là, au contraire, est naturelle. Mais quelle domination paraît jamais contre nature à ceux qui la possèdent ? Il fut un temps où les esprits les plus avancés regardaient comme naturelle la division de l'espèce humaine en deux parties, une petite composée de maîtres, une nombreuse composée d'esclaves, et y voyaient le seul état naturel de la race. Aristote lui-même, ce génie qui fit tant pour le progrès de la pensée, Aristote soutint cette opinion ! Il n'eut pas de doute, pas d'hésitation ; il la déduisait des prémisses d'où on tire ordinairement que la domination de l'homme sur la femme est chose naturelle. Il pensait qu'il y avait dans l'humanité différentes natures d'hommes, les unes

libres, les autres esclaves ; que les Grecs étaient de nature libre, et les races barbares, les Thraces et les Asiatiques, de nature esclave. Mais pourquoi remonter à Aristote ? Est-ce que dans les États du Sud de l'Union Américaine, les propriétaires d'esclaves ne soutenaient pas la même doctrine avec tout le fanatisme que les hommes mettent à défendre les théories qui justifient leurs passions ou légitiment leurs intérêts ? N'ont-ils pas attesté le ciel et la terre que la domination de l'homme blanc sur le noir est naturelle, que la race noire est naturellement incapable de liberté, et née pour l'esclavage ? Quelques-uns n'allaient-ils pas jusqu'à dire que la liberté de l'homme qui travaille de ses mains est partout contraire à l'ordre naturel des choses ? Les théoriciens de la monarchie absolue n'ont-ils pas toujours affirmé qu'elle était la seule forme naturelle du gouvernement, qu'elle dérivait de la forme patriarcale, type primitif et spontané de la société ; qu'elle était modelée sur l'autorité paternelle, forme d'autorité antérieure à la so-

ciété même, et d'après eux la plus naturelle de toutes ? Bien plus, la loi de la force a toujours paru, à ceux qui n'en avaient pas d'autre à invoquer, le fondement le plus naturel de l'autorité. Les races conquérantes prétendent que c'est la propre loi de la nature que les races vaincues obéissent aux vainqueurs, ou, par euphémisme, que la race la plus faible et la moins guerrière doit obéir à la race la plus brave et la plus belliqueuse. On n'a pas besoin de connaître à fond la vie au Moyen Âge pour voir à quel point la noblesse féodale trouvait naturelle sa domination sur les hommes de basse extraction, et peu naturelle l'idée qu'une personne de la classe inférieure fût mise sur le pied d'égalité avec elle, ou exerçât l'autorité sur elle. La classe subordonnée ne pensait pas autrement. Les serfs émancipés et les bourgeois, au milieu même des luttes les plus acharnées, n'ont jamais élevé la prétention de partager l'autorité ; ils demandaient uniquement qu'on reconnût quelques bornes au pouvoir de les tyranniser. Tant il est vrai que le

mot contre nature veut dire contre l'usage, et pas autre chose, et que tout ce qui est habituel paraît naturel. La subordination de la femme à l'homme est une coutume universelle : une dérogation à cette coutume apparaît donc tout naturellement contre nature. Mais l'expérience montre à quel point ici le sentiment dépend d'une coutume. Rien n'étonne plus les habitants d'une partie éloignée du globe, quand ils entendent parler de l'Angleterre pour la première fois, que d'apprendre que ce pays a à sa tête une reine : la chose leur paraît à ce point contre nature, qu'ils la trouvent incroyable. Les Anglais ne la trouvent pas le moins du monde contre nature, parce qu'ils y sont faits, mais ils trouveraient contre nature que des femmes fussent soldats ou membres du parlement. Dans les temps féodaux, au contraire, on ne trouvait pas contre nature que les femmes fissent la guerre et dirigeassent la politique, parce que ce n'était pas rare. On trouvait naturel que les femmes des classes privilégiées eussent un caractère viril, qu'elles ne le cé-

dassent en rien à leurs maris ou à leurs pères, si ce n'est en force physique. Les Grecs ne trouvaient pas l'indépendance des femmes aussi contraire à la nature que les autres peuples anciens, à cause de la fable des Amazones, qu'ils croyaient historique, et de l'exemple des femmes de Sparte qui, tout en étant subordonnées par la loi autant que celles des autres États de la Grèce, étaient plus libres en fait, s'adonnaient aux mêmes exercices de corps que les hommes et prouvaient qu'elles n'étaient pas dépourvues des qualités qui font le guerrier. Nul doute que l'exemple de Sparte n'ait inspiré à Platon, entre autres idées, celle de l'égalité politique et sociale des sexes.

Mais, dira-t-on, la domination de l'homme sur la femme diffère de tous les autres genres de domination, en ce qu'elle n'emploie pas la force : elle est volontairement acceptée ; les femmes ne s'en plaignent pas, et s'y soumettent de plein gré. D'abord un grand nombre de femmes ne l'acceptent pas. Depuis qu'il

s'est trouvé des femmes capables de faire connaître leurs sentiments par leurs écrits, seul mode de publicité que la société leur permette, il y en a toujours eu, et il y en a toujours davantage pour protester contre leur condition sociale actuelle. Récemment, plusieurs milliers de femmes, à commencer par les plus distinguées, ont adressé au parlement des pétitions pour obtenir le droit de suffrage aux élections parlementaires. Les réclamations des femmes qui demandent une éducation aussi solide et aussi étendue que celle des hommes deviennent de plus en plus pressantes, et leur succès paraît de plus en plus certain. D'un autre côté, les femmes insistent toujours davantage pour être admises aux professions et aux occupations qui leur ont été jusqu'à présent fermées. Il n'y a pas sans doute, en Angleterre comme aux Etats-Unis, des conventions périodiques et un parti organisé pour faire de la propagande en faveur des droits des femmes ; mais il y a une société composée de membres nombreux et actifs, organisée et

conduite par des femmes pour un but moins étendu, l'obtention du droit de suffrage. Ce n'est pas seulement en Angleterre et en Amérique que les femmes commencent à protester, en s'unissant plus ou moins, contre les incapacités qui les frappent. La France, l'Italie, la Suisse et la Russie nous offrent le spectacle du même mouvement. Qui peut dire combien de femmes nourrissent en silence les mêmes aspirations ? Il y a bien des raisons de penser qu'elles seraient beaucoup plus nombreuses si on ne les dressait pas si bien à réprimer ces aspirations comme des sentiments contraires au rôle de leur sexe. Rappelons-nous que jamais des esclaves n'ont réclamé du premier coup leur liberté complète. Quand Simon de Montfort appela les députés des communes à siéger pour la première fois au parlement, y en eut-il un seul qui songeât à demander qu'une assemblée élective pût faire et défaire les ministères, et dicter au roi sa conduite dans les affaires de l'État ? Cette prétention n'entra jamais dans l'imagination des plus ambitieux d'entre eux.

La noblesse l'avait déjà ; mais les communes n'en montraient pas d'autre que de se soustraire aux impôts arbitraires et à l'oppression brutale des officiers royaux. C'est une loi politique naturelle que ceux qui subissent un pouvoir d'origine ancienne ne commencent jamais à se plaindre du pouvoir lui-même, mais seulement de ce qu'on l'exerce d'une manière oppressive. Il y a toujours eu des femmes pour se plaindre des mauvais traitements de leurs maris. Il y en aurait eu bien davantage, si la plainte n'était pas la plus grave des provocations qui appellent un redoublement de mauvais traitements. On ne peut à la fois maintenir le pouvoir du mari et protéger la femme contre ses abus ; tous les efforts sont inutiles : voici ce qui les déjoue. Il n'y a que la femme qui, les enfants exceptés, après avoir prouvé devant des juges qu'elle a souffert une injustice, soit replacée sous la main du coupable. Aussi les femmes n'osent-elles guère, même après les mauvais traitements les plus odieux et les plus prolongés, se prévaloir des lois faites pour les

protéger, et si, dans l'excès de leur indignation, ou cédant à des conseils, elles y recourent, elles ne tardent pas à faire tout pour ne dévoiler que le moins possible de leurs misères, pour intercéder en faveur de leur tyran, et lui éviter le châtiment qu'il a mérité.

Toutes les conditions sociales et naturelles concourent à rendre à peu près impossible une rébellion générale des femmes contre le pouvoir des hommes. Leur position est bien différente de celle des autres classes de sujets. Leurs maîtres en attendent plus que leur service. Les hommes ne se contentent pas de l'obéissance des femmes, ils s'arrogent un droit sur leurs sentiments. Tous, à l'exception des plus brutaux, veulent avoir, dans la femme qui leur est le plus étroitement unie, non seulement une esclave, mais une favorite. En conséquence ils ne négligent rien pour asservir leur esprit. Les maîtres des autres esclaves comptent, pour maintenir l'obéissance, sur la crainte qu'ils inspirent eux-mêmes ou qu'ins-

pire la religion. Les maîtres des femmes veulent plus que l'obéissance, aussi ont-ils tourné au profit de leur dessein toute la force de l'éducation. Toutes les femmes sont élevées dès l'enfance dans la croyance que l'idéal de leur caractère est tout le contraire de celui de l'homme ; elles sont dressées à ne pas vouloir par elles-mêmes, à ne pas se conduire d'après leur volonté, mais à se soumettre et à céder à la volonté d'autrui. On nous dit au nom de la morale que la femme a le devoir de vivre pour les autres, et au nom du sentiment que sa nature le veut : on entend qu'elle fasse complète abnégation d'elle-même, qu'elle ne vive que dans ses affections, c'est-à-dire dans les seules qu'on lui permet, l'homme auquel elle est unie, ou les enfants qui constituent entre elle et l'homme un lien nouveau et irrévocable. Que si nous considérons d'abord l'attraction naturelle qui rapproche les deux sexes, puis l'entier assujétissement de la femme à l'autorité du mari, de la grâce duquel elle attend tout, honneurs et plaisirs, et enfin l'impossibili-

té où elle est de rechercher et d'obtenir le principal objet de l'ambition humaine, la considération, et tous les autres biens de la société, autrement que par lui, nous voyons bientôt qu'il faudrait un miracle pour que le désir de plaire à l'homme ne devînt pas, dans l'éducation et la formation du caractère de la femme, une sorte d'étoile polaire. Une fois en possession de ce grand moyen d'influence sur l'esprit des femmes, les hommes s'en sont servis avec un égoïsme instinctif, comme du moyen suprême de les tenir assujetties ; ils leur représentent la faiblesse, l'abnégation, l'abdication de toute volonté dans les mains de l'homme, comme l'essence de la séduction féminine. Peut-on douter que les autres jougs que l'humanité a réussi à briser n'eussent subsisté jusqu'à nos jours, si on avait pris tant de soin d'y plier les esprits ? Si on avait donné pour but à l'ambition de tout jeune plébéien d'obtenir la faveur de quelque patricien, de tout jeune serf celle de quelque seigneur ; si devenir le serviteur d'un grand et partager ses affections personnelles

avaient été les récompenses proposées à leur zèle ; si les mieux doués et les plus ambitieux avaient pu viser aux plus hauts prix ; et si, une fois ces prix obtenus, le plébéien et le serf avaient été séparés par un mur d'airain de tous les intérêts qui ne se concentraient pas dans la personne du maître, de tout sentiment, de tout désir, autres que ceux qu'ils partageaient avec lui, n'y aurait-il pas entre les seigneurs et les serfs, entre les patriciens et les plébéiens, une distinction aussi profonde qu'entre les hommes et les femmes ? Tout autre qu'un penseur eût-il cru que cette distinction n'était pas un fait fondamental et inaltérable de la nature humaine ?

Les considérations qui précèdent suffisent à montrer que l'habitude, quelque universelle qu'elle soit, ne peut rien préjuger en faveur des institutions qui placent la femme dans un état d'assujétissement social et politique à l'égard de l'homme. Mais je vais plus loin, et je prétends que le cours de l'histoire et les tendances d'une société en progrès non seulement n'ap-

portent aucune présomption en faveur de ce système d'inégalité des droits, mais qu'elles en créent une très forte contre lui ; je soutiens que, si la marche du perfectionnement des institutions humaines jusqu'à ce jour et le courant des tendances modernes nous permettent de tirer une induction à ce sujet, c'est la disparition nécessaire de ce vestige du passé qui jure avec l'avenir.

En effet, quel est le caractère particulier du monde moderne ? qu'est-ce qui distingue surtout les institutions, les idées sociales, la vie des temps modernes de celles du passé lointain ? C'est que l'homme ne naît plus à la place qu'il occupera dans la vie, qu'il n'y est plus enchaîné par un lien indissoluble, mais qu'il est libre d'employer ses facultés et les chances favorables qu'il peut rencontrer pour se faire le sort qui lui semble le plus désirable. Jadis la société humaine était constituée sur d'autres principes. Tout le monde naissait dans une position sociale fixe, et le plus grand nombre y

était retenu par la loi, ou se trouvait privé du droit de travailler à en sortir. De même que les uns naissent noirs et les autres blancs, les uns naissent esclaves, les autres libres et citoyens, quelques-uns naissent patriciens, les autres plébéiens, quelques-uns nobles et possesseurs de fiefs, les autres roturiers. Un esclave, un serf ne pouvait se rendre libre lui-même et ne le devenait que par la volonté de son maître. Dans la plupart des contrées de l'Europe ce ne fut qu'à la fin du Moyen Âge et à la suite de l'accroissement du pouvoir royal, que les roturiers purent être anoblis. Même chez les nobles, l'aîné était par droit de naissance l'unique héritier des domaines paternels ; il s'écoula beaucoup de temps avant qu'on reconnût au père le droit de le déshériter. Dans les classes industrielles, les individus qui étaient nés membres d'une corporation, ou y avaient été admis par ses membres, pouvaient seuls exercer légalement leur profession dans les limites imposées à la corporation, et personne ne pouvait exercer une pro-

profession estimée importante autrement que de la manière fixée par la loi ; des manufacturiers ont subi la peine du pilori, après un procès légal, pour avoir eu la présomption de faire leurs affaires avec des méthodes perfectionnées. Dans l'Europe moderne, et surtout dans les parties qui ont pris la plus grande part au progrès, les doctrines les plus opposées à ces anciens principes règnent aujourd'hui. La loi ne détermine pas par qui une opération industrielle sera ou ne sera pas conduite, ni quels procédés seront légaux. C'est aux individus à choisir librement. En Angleterre, on a même rapporté les lois qui obligeaient les ouvriers à faire un apprentissage ; on croit fermement que, dans toutes les professions où un apprentissage est indispensable, sa nécessité suffira pour l'imposer. L'ancienne théorie voulait qu'on laissât le moins possible au choix libre de l'individu, que toutes ses actions fussent autant que possible dirigées par une sagesse supérieure ; on était assuré que, livré à lui-même, il tournerait mal. Dans la théorie mo-

derne, fruit de l'expérience de mille ans, on soutient que les choses où l'individu est seul directement intéressé ne vont jamais bien, que laissées à sa direction exclusive ; et que l'intervention de l'autorité, excepté pour protéger les droits d'autrui, est pernicieuse. On a mis longtemps à tirer cette conclusion, on ne l'a adoptée que lorsque presque toutes les applications de la théorie contraire eurent produit leurs désastreux résultats, mais elle prévaut maintenant partout dans les pays les plus avancés, et à peu près partout, du moins en ce qui regarde l'industrie, chez les nations qui ont la prétention d'être en progrès. On ne veut pas dire que tous les procédés soient également bons, et toutes les personnes également aptes à tout, mais on admet aujourd'hui que la liberté qu'a tout individu de choisir par lui-même est l'unique moyen de faire adopter les meilleurs procédés et de mettre chaque opération aux mains du plus capable. Personne ne croit utile de faire une loi pour que les forgerons aient tous des bras vigoureux. La liberté et la

concurrence suffisent à faire des hommes pourvus de bras vigoureux des forgerons, parce que les hommes qui ont les bras faibles peuvent gagner davantage en s'engageant dans une occupation à laquelle ils sont plus propres. C'est au nom de cette doctrine, qu'on refuse à l'autorité le droit de décider par avance, sur quelque présomption générale, que certains individus ne sont pas propres à faire certaines choses : on y voit un abus de pouvoir. Il est parfaitement reconnu aujourd'hui que, lors même qu'une présomption existerait, elle ne saurait être infaillible. Fût-elle même bien fondée dans le plus grand nombre des cas, ce qui peut bien ne pas être, il en resterait toujours un petit nombre pour lequel elle ne le serait pas, et alors il y aurait injustice pour les particuliers, et dommage pour la société, à élever des barrières qui défendent à certains individus de tirer tout ce qu'ils peuvent de leurs facultés pour leur profit et celui des autres. D'autre part, si l'incapacité est réelle, les motifs ordinaires qui dirigent la conduite des

hommes suffisent en définitive à empêcher l'incapable d'essayer, ou de persister dans sa tentative.

Si ce principe général de science sociale et économique n'est pas vrai ; si les individus aidés de l'opinion de ceux qui les connaissent ne sont pas meilleurs juges de leur propre vocation que les lois et le gouvernement ; le monde ne saurait trop tôt y renoncer et revenir au vieux système de réglementation et d'incapacités. Mais si le principe est vrai, nous devons agir comme si nous y croyions, et ne pas décréter que le fait d'être né fille au lieu de garçon doive plus décider de la position d'une personne, toute sa vie, que le fait d'être né noir au lieu de blanc, ou roturier au lieu de noble. Il ne faut pas que le hasard de la naissance exclue personne de toutes les positions sociales élevées et de toutes les occupations respectables, à quelques exceptions près. Lors même que nous admettrions, ce qu'on nous objecte toujours, que les hommes sont plus propres à

remplir toutes les fonctions qui leur sont réservées de nos jours, nous pourrions invoquer l'argument qui interdit de faire des catégories d'éligibilité pour les membres du parlement. Que la condition d'éligibilité exclue seulement en douze ans une personne capable de bien remplir la fonction de député, il y a une perte réelle, tandis qu'on ne gagne rien à l'exclusion de mille incapables : si le corps électoral est constitué de manière à choisir des personnes incapables, il trouvera toujours en abondance des candidats de cette espèce. Pour toutes les choses difficiles et importantes, le nombre des gens capables de s'en bien acquitter est plus petit qu'il ne faudrait, lors même qu'on laisse toute latitude au choix ; toute restriction à la liberté du choix prive la société de quelque chance de choisir un individu compétent qui la serve bien, sans jamais la préserver d'élire un incompetent.

À présent, dans les pays les plus avancés, les incapacités de la femme sont l'unique

exemple, un excepté, où les lois et les institutions prennent des personnes à leur naissance, et décrètent qu'elles ne seront jamais, durant toute leur vie, autorisées à concourir pour certaines positions. La seule exception, c'est la royauté. Il y a encore des personnes qui naissent pour le trône ; nul ne peut y monter à moins d'être de la famille régnante, et, dans cette famille même, nul n'y peut parvenir que par le cours héréditaire de la succession. Toutes les autres dignités, tous les autres avantages sociaux sont ouverts au sexe masculin tout entier ; plusieurs, il est vrai, ne peuvent être obtenus que par la richesse, mais tout le monde a le droit de conquérir la richesse ; et bien des personnes de la plus humble origine y parviennent. La plupart rencontrent sans doute des obstacles qu'on ne peut surmonter sans le secours d'accidents heureux, mais nul individu mâle n'est frappé d'interdiction légale : nulle loi, nulle opinion n'ajoute aux obstacles naturels un obstacle artificiel. La royauté, comme je l'ai dit, fait exception, mais tout

le monde sent que cette exception est une anomalie dans le monde moderne, qu'elle est opposée à ses coutumes et à ses principes, et ne se justifie que par des motifs extraordinaires d'utilité qui existent en réalité, quoique les individus et les nations ne les apprécient pas de même. Si, dans cette unique exception, nous trouvons une fonction sociale suprême soustraite à la compétition et réservée à la naissance pour des raisons majeures, toutes les nations n'en continuent pas moins d'adhérer au fond au principe qu'elles enfreignent nominativement. En effet, elles entourent cette haute fonction de conditions calculées évidemment pour empêcher la personne à laquelle elle appartient d'une manière ostensible, de l'exercer réellement ; tandis que la personne qui l'exerce en réalité, le ministre responsable, ne l'acquiert que par une compétition d'où nul citoyen arrivé à l'âge d'homme n'est exclu. Par conséquent, les incapacités qui frappent les femmes pour le seul fait de leur naissance sont l'unique exemple d'exclusion qui se rencontre dans la

législation. Dans aucun cas, à l'exception du sexe qui comprend la moitié de l'espèce humaine, les hautes fonctions sociales ne sont fermées à personne par une fatalité de naissance que nul effort, nul changement ne peut vaincre. Les incapacités religieuses (qui d'ailleurs ont à peu près cessé d'exister de fait en Angleterre et sur le continent) ne ferment pas irrévocablement une carrière ; l'incapable devient capable en se convertissant.

La subordination sociale des femmes ressort comme un fait isolé, au milieu des institutions sociales modernes ; c'est une lacune unique dans leur principe fondamental ; c'est le seul vestige d'un vieux monde intellectuel et moral détruit partout, mais conservé en un seul point, celui qui présente l'intérêt le plus universel. C'est comme si un dolmen gigantesque ou un vaste temple de Jupiter Olympien s'élevait à la place qu'occupe Saint-Paul, servant au culte quotidien, tandis qu'autour de lui les églises chrétiennes ne s'ouvriraient qu'aux

jours fériés. Cette dissonance entre un fait social unique et tous les autres faits qui l'entourent, et la contradiction que ce fait oppose au mouvement progressif, orgueil du monde moderne, qui a balayé l'une après l'autre toutes les institutions frappées du même caractère d'inégalité, ont de quoi fournir aux réflexions d'un observateur sérieux des tendances de l'humanité. De là contre l'inégalité des sexes une présomption *prima facie* bien plus forte que celle que la coutume et l'usage peuvent créer en sa faveur dans les circonstances actuelles, et qui suffirait seule à laisser la question indécise, comme le choix entre la république et la monarchie.

Le moins qu'on puisse demander, c'est que la question ne soit pas préjugée par le fait existant et l'opinion régnante, qu'elle reste ouverte au contraire, que la discussion s'en empare, et l'agite au double point de vue de la justice et de l'utilité : ici comme pour toutes les autres institutions sociales, la solution devrait dépendre

des avantages que, d'après une appréciation éclairée, l'humanité sans distinction de sexe en pourra retirer. La discussion doit être sérieuse ; il faut qu'elle aille au fond et ne se contente pas d'aperçus généraux et vagues. Par exemple, on ne doit pas poser en principe que l'expérience a prononcé en faveur du système existant. L'expérience n'a pu décider entre deux systèmes tant que l'un d'eux seulement a été mis en pratique. On dit que l'idée de l'égalité des sexes ne repose que sur la théorie, mais nous rappellerons que l'idée opposée n'a pas d'autre fondement que la théorie. Tout ce qu'on peut dire en sa faveur au nom de l'expérience, c'est que l'humanité a pu vivre sous ce régime, et acquérir le degré de développement et de prospérité où nous la voyons aujourd'hui. Mais l'expérience ne dit pas que cette prospérité n'eût pas été réalisée plus tôt, ou qu'elle ne serait pas dépassée aujourd'hui, si l'humanité avait vécu sous l'autre régime. D'un autre côté, l'expérience nous apprend que chaque pas dans la voie du progrès a été inva-

riablement accompagné d'une élévation d'un degré dans la position sociale des femmes ; ce qui a conduit des historiens et des philosophes à prendre l'élévation ou l'abaissement des femmes pour le plus sûr et le meilleur criterium, pour la mesure la plus commode de la civilisation d'un peuple ou d'un siècle. Durant toute la période de progrès, l'histoire nous montre que la condition des femmes a toujours été en se rapprochant de l'égalité avec celle de l'homme. Cela ne prouve pas que l'assimilation doive aller jusqu'à une égalité complète ; mais assurément cela fournit en faveur de cette induction une forte présomption.

Il ne sert de rien non plus de dire que la nature des sexes les destine à leur position présente, et les y rend propres. Au nom du sens commun, et en me fondant sur la constitution de l'esprit humain, je nie qu'on puisse savoir qu'elle est la nature des deux sexes, tant qu'on ne les observera que dans les rapports réciproques où ils sont aujourd'hui. Si l'on avait

trouvé des sociétés composées d'hommes sans femmes, ou de femmes sans hommes, ou d'hommes et de femmes, sans que celles-ci fussent assujetties aux hommes, on pourrait savoir quelque chose de positif sur les différences intellectuelles ou morales qui peuvent tenir à la constitution des deux sexes. Ce qu'on appelle aujourd'hui la nature de la femme est un produit éminemment artificiel ; c'est le résultat d'une compression forcée dans un sens, et d'une stimulation contre nature dans un autre. On peut affirmer hardiment que le caractère des sujets n'a jamais été déformé si complètement par leurs rapports avec leurs maîtres dans les autres sortes de dépendance ; car si des races d'esclaves ou des peuples soumis par la conquête ont été à quelques égards comprimés plus énergiquement, toutes leurs tendances qu'un joug de fer n'a pas écrasées, si elles ont eu quelque liberté de se développer, ont suivi une évolution naturelle. Mais chez les femmes, on a toujours employé, à développer certaines aptitudes de leur nature, une

culture de serre chaude, en vue des intérêts et des plaisirs de leurs maîtres. Puis, voyant que certains produits de leurs forces vitales germent et se développent rapidement, dans cette atmosphère chauffée où l'on n'épargne aucune culture, tandis que d'autres jets de la même racine laissés au dehors dans un air d'hiver, et entourés de glace à dessein, ne produisent rien, se brûlent et disparaissent, les hommes, avec l'incapacité de reconnaître leur propre ouvrage qui caractérise les esprits impropres à l'analyse, se figurent sans plus s'en inquiéter que la plante pousse spontanément de la façon qu'ils la font pousser, et qu'elle mourrait si l'on n'en tenait la moitié dans un bain de vapeur et l'autre moitié dans la neige.

De toutes les difficultés qui mettent obstacle au progrès des idées, et à la formation d'opinions justes sur la vie et les institutions sociales, la plus grande est aujourd'hui l'ignorance inexprimable et l'indifférence où l'on est en général au sujet des influences qui forment

le caractère de l'homme. Dès qu'une partie de l'humanité est ou paraît être de telle manière, quelle que soit cette manière, on suppose qu'elle a une tendance naturelle à être ainsi, lors même que la connaissance la plus élémentaire des circonstances où elle a été placée indique clairement les causes qui en ont fait ce que nous la voyons. De ce qu'un fermier irlandais sans bail, arriéré dans le paiement de ses fermages, n'est pas diligent au travail, il y a des gens qui pensent que les Irlandais sont naturellement fainéants. Parce que, en France, les constitutions peuvent être renversées quand les autorités nommées pour les faire respecter tournent leurs armes contre elles, il y a des gens qui pensent que les Français ne sont pas faits pour un gouvernement libre. Parce que les Grecs trompent les Turcs qui pillent les Grecs sans vergogne, il y a des gens qui pensent que les Turcs sont naturellement plus sincères que les Grecs. Parce qu'on dit souvent que les femmes n'accordent en politique leur attention qu'aux personnages, on suppose que c'est par

une disposition naturelle qu'elles s'intéressent moins que les hommes au bien général. L'histoire mieux comprise aujourd'hui qu'autrefois nous donne d'autres enseignements ; elle nous montre l'extrême susceptibilité de la nature humaine à subir l'influence des causes extérieures et l'excessive variabilité de cela même qui chez elle passe pour le plus constant et le plus universel. Mais, dans l'histoire comme dans les voyages, les hommes ne voient d'ordinaire que ce qu'ils ont déjà dans l'esprit, et en général on n'y apprend guère, si, avant d'étudier, on ne savait déjà beaucoup.

Il en résulte que sur cette difficile question de savoir quelle est la différence naturelle des deux sexes, sur laquelle, dans l'état présent de la société, il est impossible d'acquérir une connaissance complète et exacte, presque tout le monde dogmatise sans recourir à la lumière qui seule peut éclairer ce sujet, l'étude analytique du chapitre le plus important de la psychologie : les lois qui règlent l'influence des

circonstances sur le caractère. En effet, quelque grandes et en apparence ineffaçables que soient les différences morales et intellectuelles entre l'homme et la femme, la preuve que ces différences sont naturelles ne peut jamais être que négative. On ne doit considérer comme naturelles que celles qui ne peuvent pas du tout être artificielles : ce qui restera quand on aura retiré toute particularité qui dans l'un et dans l'autre sexe pourra s'expliquer par l'éducation ou les circonstances extérieures. Il faut posséder la plus profonde connaissance des lois de la formation du caractère pour avoir le droit d'affirmer qu'il y a une différence, et, à plus forte raison, de dire quelle est la différence qui distingue les deux sexes aux points de vue moral et intellectuel. Personne jusqu'à présent ne possède cette science ; car il n'y a guère de sujet qu'on ait moins étudié, eu égard à son importance, aussi personne n'a-t-il le droit d'avoir là-dessus une opinion positive. Tout ce qui nous est permis, c'est de faire des conjectures plus ou moins

probables, plus ou moins légitimes, suivant la connaissance que nous avons des applications de la psychologie à la formation du caractère.

Si, laissant les origines des différences, nous demandons ce qu'elles sont, on nous apprend fort peu de chose. Les médecins et les physiologistes ont constaté jusqu'à un certain point des différences dans la constitution du corps, et c'est là un fait important pour un psychologue, mais il est rare de trouver un médecin qui soit psychologue. Leurs observations sur les caractères mentaux de la femme n'ont pas plus de valeur que celles du commun des hommes. C'est un point sur lequel on ne saura rien de définitif, tant que les personnes qui seules peuvent le connaître, les femmes elles-mêmes, ne donneront que d'insignifiants renseignements, et, qui pis est, des renseignements subornés. Il est facile de connaître une femme stupide ; la stupidité est la même partout. On peut induire les sentiments et les idées d'une femme stupide quand on connaît

les sentiments et les idées qui prévalent dans le cercle où elle vit. Il n'en est pas ainsi des personnes dont les idées et les sentiments sont le produit de leurs propres facultés. Il y a tout au plus çà et là un homme qui ait une connaissance passable du caractère des femmes de sa famille, sans rien savoir des autres. Je ne parle pas de leurs aptitudes ; personne ne les connaît, pas même elles-mêmes, parce que la plupart n'ont jamais été mises en jeu. Je ne parle que de leurs idées et de leurs sentiments actuels. Il y a des hommes qui pensent connaître parfaitement les femmes parce qu'ils ont entretenu un commerce de galanterie avec quelques-unes, peut-être avec beaucoup. S'ils sont bons observateurs, et si leur expérience unit la qualité à la quantité, ils ont pu apprendre quelque chose sur un petit côté de la nature des femmes, qui n'est pas sans importance. Mais sur le reste ils sont les plus ignorants des hommes, parce qu'il y en a peu pour qui ce reste soit plus soigneusement dissimulé. Le sujet le plus propice sur lequel un homme

puisse étudier le caractère des femmes, c'est sa propre femme ; les occasions sont plus favorables, et les exemples d'une sympathie parfaite entre deux époux ne sont pas introuvables. En fait, c'est de cette source, je crois, que vient tout ce qui vaut la peine d'être connu. Mais la plupart des hommes n'ont pas eu l'occasion d'étudier de la sorte plus d'une femme, aussi peut-on, avec une exactitude risible, deviner le caractère d'une femme quand on connaît les opinions de son mari sur les femmes en général. Pour tirer de ce cas unique quelque résultat, il faut que la femme vaille la peine d'être connue, et que l'homme soit non seulement un juge compétent, mais aussi qu'il ait un caractère si sympathique et si bien adapté à celui de sa femme, qu'il puisse lire dans son esprit par une sorte d'intuition, ou que sa femme n'ait aucune confusion à lui montrer le fond de ses sentiments. Rien n'est peut-être plus rare qu'une telle rencontre. Il y a souvent entre une femme et son mari une unité complète de sentiments et une communauté de

vues quant aux choses extérieures, et pourtant l'un ne pénètre pas plus profondément dans les vues de l'autre que s'ils n'étaient que de simples connaissances. Alors même qu'une véritable affection les unit, l'autorité d'une part et la subordination de l'autre empêchent qu'une confiance entière s'établisse. Il se peut que la femme n'ait pas l'intention de dissimuler, mais il y a bien des choses qu'elle ne laisse pas paraître. Entre les parents et les enfants, on peut voir la même chose. Malgré l'affection réciproque qui unit réellement un père à son fils, il arrive quelquefois, au su de tout le monde, que le père ignore et même ne soupçonne pas certaines parties du caractère de son enfant, tandis que les camarades et les égaux du fils les connaissent à merveille. La vérité est que, dès qu'on est dans une position à attendre d'une personne de la déférence, on est très mal placé pour trouver en elle une sincérité et une franchise complètes. La crainte de baisser dans l'opinion ou l'affection de la personne que l'on regarde avec respect est si forte, que même

avec un caractère très droit on se laisse aller, sans s'en apercevoir, à ne lui montrer que le plus beau côté, ou sinon le plus beau, le plus agréable à ses yeux : on peut dire avec assurance que deux personnes ne peuvent avoir l'une de l'autre une connaissance complète qu'à la condition d'être non seulement intimes, mais égales. À plus forte raison, est-il impossible d'arriver à connaître une femme soumise à l'autorité conjugale, à qui l'on a enseigné que son devoir consiste à subordonner tout au bien-être et au plaisir de son mari, à ne lui laisser voir ni sentir chez elle rien que d'agréable. Toutes ces difficultés empêchent qu'un homme acquière une connaissance complète de l'unique femme qu'il ait le plus souvent l'occasion d'étudier sérieusement. Si, de plus, nous considérons que comprendre une femme, ce n'est pas nécessairement en comprendre une autre ; que, pussions-nous étudier les femmes d'un certain rang et d'un certain pays, nous ne comprendrions pas pour cela les femmes d'un autre rang et d'un autre pays ; que, par-

vinssions-nous à remplir cette tâche, nous ne connaîtrions encore que les femmes d'une seule période de l'histoire ; nous nous sentons le droit d'affirmer que l'homme n'a pu acquérir sur la femme, telle qu'elle a été ou telle qu'elle est, sans se préoccuper de ce qu'elle pourrait être, qu'une connaissance déplorablement incomplète et superficielle, et qu'il n'en acquerra pas d'autre, tant que les femmes elles-mêmes n'auront pas dit tout ce qu'elles ont à nous apprendre.

Ce temps ne viendra et ne peut venir que lentement. C'est d'hier seulement que les femmes ont acquis par leur talent littéraire, ou par la permission de la société, le droit de s'adresser au public. Jusqu'ici peu de femmes avaient osé dire ce que les hommes dont dépend leur succès littéraire ne veulent pas entendre. Rappelons-nous comment, jusqu'à ces derniers temps, l'on recevait l'expression d'opinions peu répandues et de sentiments prétendus excentriques, alors qu'ils avaient pour au-

teur un homme. Voyons comment on la reçoit encore, et nous aurons une faible idée des empêchements auxquels est soumise une femme élevée dans l'idée que la coutume et l'opinion doivent être les lois souveraines de sa conduite, quand elle veut mettre dans un livre un peu de ce qu'elle tire du fond de son âme. La femme la plus illustre qui ait laissé des œuvres assez belles pour lui donner une place éminente dans la littérature de son pays, a cru nécessaire de mettre cette épigraphe à son ouvrage le plus hardi : « Un homme peut braver l'opinion ; une femme doit s'y soumettre(1). » La plus grande partie de ce que les femmes écrivent sur leur sexe n'est que flatterie pour les hommes. Si la femme qui écrit n'est pas mariée, il semble qu'elle n'écrive que pour trouver un mari. Beaucoup de femmes mariées ou non vont au-delà ; elles propagent sur la soumission de leur sexe des idées dont la servilité dépasse les désirs de tout homme, à l'exception des plus vulgaires. Aujourd'hui, il est vrai, cela n'arrive pas aussi souvent que dans un

temps encore peu éloigné de nous. Les femmes prennent de l'assurance et osent affirmer leurs sentiments réels. En Angleterre surtout, le caractère des femmes est une production si artificielle, que leurs sentiments se composent d'un petit nombre d'observations et d'idées personnelles, mêlées à un grand nombre de préjugés acceptés. Cet état de choses s'effacera de jour en jour, mais il persistera en grande partie tant que nos institutions sociales n'autoriseront pas les femmes à développer leur originalité aussi librement que l'homme. Quand ce temps sera venu, mais pas avant, nous entendrons et, qui plus est, nous verrons tout ce qu'il faut apprendre pour connaître la nature des femmes et comment les autres choses s'adaptent.

Si j'ai insisté si longuement sur les difficultés qui empêchent les hommes d'acquérir une véritable connaissance de la nature réelle des femmes, c'est que sur ce point, comme sur bien d'autres, *opinio copiæ inter maximas causas inopiæ est*, et qu'il y a peu de chances

d'acquérir sur ce sujet des idées raisonnables tant qu'on se flattera de comprendre parfaitement un sujet dont la plupart des hommes ne savent absolument rien, et dont il est à présent impossible qu'un homme en particulier, ou tous les hommes pris ensemble, aient assez de connaissance pour avoir le droit de prescrire aux femmes leur vocation. Heureusement il n'est pas besoin d'une connaissance aussi complète pour régler les questions relatives à la position des femmes dans la société ; car, suivant tous les principes constitutifs de la société moderne, c'est aux femmes elles-mêmes de les régler, c'est à elles qu'il appartient de les trancher d'après leur propre expérience et avec l'aide de leurs propres facultés. Il n'y a pas d'autre moyen d'apprendre ce qu'une personne ou plusieurs peuvent faire, que de les laisser essayer ; nul ne peut se mettre à leur place pour découvrir ce qu'elles doivent faire, ou ce dont elles doivent s'abstenir pour leur bonheur.

Nous pouvons être tranquilles sur un point. Ce qui répugne aux femmes, on ne le leur fera pas faire en leur donnant pleine liberté. L'humanité n'a que faire de se substituer à la nature de peur qu'elle ne réussisse pas à atteindre son but. Il est tout à fait superflu d'interdire aux femmes ce que leur constitution ne leur permet pas. La concurrence suffit pour leur défendre tout ce qu'elles ne peuvent faire aussi bien que les hommes, leurs compétiteurs naturels, puisqu'on ne demande en leur faveur ni primes ni droits protecteurs ; tout ce qu'on demande, c'est l'abolition des primes et des droits protecteurs dont jouissent les hommes. Si les femmes ont une inclination naturelle plus forte pour une certaine chose que pour une autre, il n'est pas besoin de lois ni de pression sociale pour forcer la majorité des femmes à faire la première plutôt que la seconde. Le service des femmes le plus demandé sera, quel qu'il soit, celui-là même que la liberté de la concurrence les excitera le plus vivement à entreprendre ; et, ainsi que le sens des mots l'in-

dique, elles seront le plus demandées pour ce qu'elles sont le plus propres à faire, de sorte que ce qu'on aura fait en leur faveur assurera aux facultés collectives des deux sexes l'emploi le plus avantageux.

Dans l'opinion générale des hommes, prétend-on, la vocation naturelle des femmes est le mariage et la maternité. Je dis qu'on le prétend, parce qu'à en juger par les actes, par l'ensemble de la constitution actuelle de la société, on pourrait conclure que l'opinion est diamétralement le contraire. À voir les choses, les hommes semblent croire que la prétendue vocation des femmes est ce qui répugne le plus à leur nature ; que, si elles avaient la liberté de faire toute autre chose, si on leur laissait un moyen quelque peu souhaitable d'employer leur temps et leurs facultés, le nombre de celles qui accepteraient volontairement la condition qu'on dit leur être naturelle serait insuffisant. Si telle est l'opinion de la plupart des hommes, il serait bon de le déclarer. Sans

doute cette théorie est au fond de presque tout ce qu'on a écrit sur ce sujet, mais je voudrais voir quelqu'un l'avouer hautement, et venir nous dire : « Il est nécessaire que les femmes se marient et fassent des enfants. Elles ne le feraient pas si elles n'y étaient forcées. Donc il faut les forcer. » On verrait alors le nœud de la question. Ce langage aurait une ressemblance frappante avec celui des défenseurs de l'esclavage dans la Caroline du Sud et la Louisiane. « Il est nécessaire, disaient-ils, de cultiver le sucre et le coton. L'homme blanc ne le peut pas, les nègres ne le veulent pas au prix que nous prétendons leur donner. *Ergo*, il faut les contraindre. » Un autre exemple encore plus saisissant, c'est la presse des matelots qu'on jugeait absolument nécessaire pour la défense du pays. « Il arrive souvent, disait-on, qu'ils ne veulent pas s'enrôler volontairement, donc il faut que nous ayons le pouvoir de les contraindre. » Que de fois n'a-t-on pas raisonné de la sorte ! S'il n'y avait eu un certain vice dans ce raisonnement, il eût triomphé jus-

qu'à présent. Mais on pouvait répliquer : commencez par payer aux matelots la valeur de leur travail, quand vous l'aurez rendu aussi lucratif chez vous qu'au service des autres employeurs, vous n'aurez pas plus de difficulté qu'eux à obtenir ce que vous désirez. À cela, pas d'autre réponse logique que, « nous ne voulons pas » : et comme aujourd'hui on rougit de voler au travailleur son salaire et qu'on a même cessé de le vouloir, la presse n'a plus de défenseurs. Ceux qui prétendent contraindre la femme au mariage en lui fermant toutes les autres issues s'exposent à une pareille réplique. S'ils pensent ce qu'ils disent, leur opinion signifie que les hommes ne rendent pas le mariage assez désirable aux femmes, pour les tenter par les avantages qu'il présente. On ne paraît pas avoir une haute opinion de ce qu'on offre quand on dit en le présentant : Prenez ceci ou vous n'aurez rien. Voici, selon moi, ce qui explique le sentiment des hommes qui ressentent une antipathie réelle pour la liberté et l'égalité des femmes. Ils ont peur, non pas que

les femmes ne veulent plus se marier, je ne crois pas qu'un seul éprouve réellement cette appréhension, mais qu'elles n'exigent dans le mariage des conditions d'égalité : ils redoutent que toutes les femmes de talent et de caractère n'aiment mieux faire toute autre chose, qui ne leur semble pas dégradante, que de se marier, si en se mariant elles ne font que se donner un maître, et lui donner tout ce qu'elles possèdent sur la terre. Vraiment, si cette conséquence était un accessoire obligé du mariage, je crois que l'appréhension serait très bien fondée. Je la partage ; il me semble très probable que bien peu de femmes capables de faire toute autre chose aimeraient mieux, à moins d'un *entraînement* irrésistible qui les aveugle, choisir un sort aussi indigne si elles avaient à leur disposition d'autres moyens d'occuper dans la société une place honorable. Si les hommes sont disposés à soutenir que la loi du mariage doit être le despotisme, ils ont bien raison pour leur intérêt de ne laisser aux femmes que le choix dont nous parlions. Mais alors tout ce qu'on a

fait dans le monde moderne pour alléger les chaînes qui pèsent sur l'esprit des femmes a été une faute. Il n'aurait jamais fallu leur donner une éducation littéraire. Des femmes qui lisent, et à plus forte raison des femmes qui écrivent, sont, dans l'état actuel, une contradiction et un élément de perturbation : on a eu tort d'apprendre aux femmes autre chose qu'à bien remplir leur rôle d'odalisque ou de servante.

II

Il convient d'entrer dans la discussion des détails de la question par le point où nous sommes arrivés : la condition que les lois ajoutent au contrat matrimonial. Comme le mariage est la destinée que la société fait aux femmes, l'avenir pour lequel on les élève, et le but qu'on entend qu'elles poursuivent toutes, à l'exception de celles qui n'ont pas assez d'attraits pour qu'un homme veuille choisir parmi elles la compagne de sa vie, on pourrait croire qu'on a tout fait pour rendre cette condition aussi enviable que possible, afin que les femmes n'aient aucun motif de regretter de n'avoir pu en choisir une autre. Il n'en est rien ; la société a dans ce cas comme dans tous les autres mieux aimé arriver à son but par des moyens honteux que par des moyens honnêtes. C'est le seul cas où elle ait au fond per-

sisté dans ces mauvais errements. Dans le principe on prenait les femmes par la force, ou le père les vendait au mari. Il n'y a pas encore longtemps qu'en Europe un père avait le pouvoir de disposer de sa fille, de la marier à son propre gré, sans égard pour ses sentiments. L'Église restait assez fidèle à une morale supérieure pour exiger un *oui* formel de la femme au moment du mariage ; mais cela ne prouvait nullement que le consentement ne fût pas forcé ; il était tout à fait impossible à une jeune fille de refuser l'obéissance si le père persistait à l'exiger, à moins d'obtenir la protection de la religion par une ferme résolution de prononcer des vœux monastiques. Une fois marié, l'homme avait autrefois (avant le christianisme) le pouvoir de vie et de mort sur sa femme. Elle ne pouvait invoquer la loi contre lui ; il était son unique juge, son unique loi. Longtemps il put la répudier, tandis qu'elle n'avait pas contre lui le même droit. Dans les vieilles lois d'Angleterre, le mari s'appelle le seigneur de sa femme, il était considéré à la

lettre comme son souverain, en sorte que le meurtre d'un homme par sa femme s'appelait trahison (basse trahison pour la distinguer de la haute trahison) et était vengé plus cruellement que le crime de haute trahison, puisque la peine était d'être brûlée vive. De ce que ces atrocités sont tombées en désuétude (car la plupart n'ont pas été abolies, ou ne l'ont été qu'après avoir depuis longtemps cessé d'être mises en pratique), on suppose que tout est pour le mieux dans le pacte matrimonial tel qu'il est aujourd'hui, et l'on ne cesse de répéter que la civilisation et le christianisme ont rétabli la femme dans ses justes droits. Il n'en est pas moins vrai que l'épouse est réellement l'esclave de son mari non moins, dans les limites de l'obligation légale, que les esclaves proprement dits. Elle jure à l'autel une obéissance de toute la vie à son mari, et elle y est tenue par la loi toute la vie. Les casuistes diront que cette obligation a une limite, qu'elle s'arrête au point où la femme deviendrait complice d'un crime, mais elle s'étend à tout le reste. La femme ne

peut rien faire que par la permission au moins tacite de son mari. Elle ne peut acquérir de bien que pour lui ; dès l'instant qu'une propriété est à elle, fût-ce par héritage, elle est, *ipso facto*, à lui. En cela la situation faite à la femme par la loi anglaise est pire que celle des esclaves, d'après les codes de plusieurs pays. Dans la loi romaine, par exemple, l'esclave pouvait avoir un petit pécule à lui, qui lui était jusqu'à un certain point garanti par la loi, pour son usage exclusif. Les classes élevées d'Angleterre ont donné aux femmes un avantage analogue par des contrats spéciaux qui tournent la loi en stipulant pour la femme la libre disposition de certaines sommes. Comme les sentiments paternels l'emportent chez les pères sur l'esprit de corps de leur sexe, un père préfère généralement sa propre fille à son gendre, qui n'est pour lui qu'un étranger. Les riches tâchent de soustraire par des dispositions appropriées la totalité ou une partie au moins des biens patrimoniaux de la femme à la direction du mari : mais ils ne réussissent

pas à les mettre sous la propre direction de la femme. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est d'empêcher le mari de les gaspiller, mais en même temps ils privent le légitime propriétaire du libre usage de ses biens. La propriété reste hors des mains des deux époux, et le revenu qui en provient doit être touché par la femme, non par le mari, d'après les dispositions les plus favorables à la femme, ce qu'on appelle le régime de la séparation : il faut que le revenu passe par les mains de la femme ; mais si le mari le lui arrache par la violence, il n'encourt aucune punition et ne peut être contraint de le rendre. Telle est la protection que les lois de l'Angleterre permettent aux membres de la plus haute noblesse de donner à leur fille contre leur mari. Dans l'immense majorité des cas il n'y a pas de disposition légale particulière ; le mari absorbe tout, les droits, les propriétés, la liberté de sa femme. Le mari et la femme ne font qu'une *personne légale* ; ce qui veut dire que tout ce qui est à elle est à lui, mais non la réciproque, tout ce qui est à lui est à elle ; cette dernière

maxime ne s'applique pas à l'homme, si ce n'est pour le rendre responsable envers autrui des actes de sa femme, comme un maître des faits et gestes de ses esclaves ou de son bétail. Je suis bien loin de prétendre que les femmes ne soient pas mieux traitées en général que les esclaves ; mais il n'y a pas d'esclave dont l'esclavage aille aussi loin que celui de la femme. Il est rare qu'un esclave, à moins d'être attaché à la personne de son maître, soit esclave à toutes les heures et à toutes les minutes ; en général, il a comme un soldat sa tâche fixe ; cette tâche remplie, dès qu'il n'est plus de service, il dispose de son temps jusqu'à un certain point ; il a une vie de famille où le maître pénètre rarement. *L'oncle Tom*, sous son premier maître, avait sa vie de famille à lui dans sa *case*, presque autant que tout ouvrier qui travaille au dehors peut en avoir dans son logis : il n'en est pas ainsi de l'épouse. Avant tout, une femme esclave jouit d'un droit reconnu (dans les pays chrétiens) ; il y a même pour elle une obligation morale de refuser ses dernières faveurs à

son maître : il n'en est pas ainsi de l'épouse, à quelque être brutal et tyrannique qu'elle soit enchaînée, bien qu'elle se sache l'objet de sa haine, qu'il prenne plaisir à la torturer sans cesse, qu'elle ne puisse absolument pas s'empêcher de ressentir pour lui une aversion profonde, ce brutal peut exiger d'elle qu'elle se soumette à la plus ignoble dégradation où un être humain puisse descendre, en la contraignant à se faire malgré elle l'instrument d'une fonction animale. Mais, tandis qu'elle est soumise de sa personne au pire des esclavages, quelle est sa position à l'égard de ses enfants, objet d'un intérêt commun pour elle et pour son maître ? Par la loi ils sont les enfants du mari : lui seul a sur eux des droits légaux ; elle ne peut rien faire pour eux, ni à leur sujet, sans une délégation du mari ; et, même après la mort de son mari, la femme n'est pas la gardienne légale de ses enfants, à moins qu'il ne l'ait expressément désignée ; il pouvait les séparer d'elle, la priver de les voir, lui interdire de correspondre avec eux, jusqu'à l'époque ré-

cente où ce pouvoir fut restreint par une loi. Voilà l'état légal de la femme ; elle n'a aucun moyen de s'y soustraire ; si elle quitte son mari, elle ne peut rien prendre avec elle, ni ses enfants, ni rien qui soit légitimement sa propriété ; s'il le veut, il peut au nom de la loi la contraindre à revenir, il peut employer la force physique, ou se borner à saisir pour son propre usage tout ce qu'elle peut gagner, ou tout ce qui lui est donné par ses parents. Il n'y a qu'un arrêt de justice qui puisse l'autoriser à vivre séparée, la dispenser de rentrer sous la garde d'un geôlier exaspéré, et lui donner le pouvoir d'appliquer à ses propres besoins les gains qu'elle fait, sans craindre qu'un homme, qu'elle n'a pas vu depuis vingt ans peut-être, vienne fondre sur elle quelque jour et lui ravir tout ce qu'elle possède. Jusqu'à ces derniers temps, les cours de justice ne pouvaient prononcer cette séparation qu'au prix de frais énormes, ce qui la rendait inaccessible aux personnes qui n'appartenaient pas aux premiers rangs de la société. Aujourd'hui encore la séparation n'est ac-

cordée que pour les cas d'abandon, ou les derniers excès de mauvais traitements, et encore on se plaint tous les jours qu'elle soit accordée trop facilement. Assurément si une femme n'a qu'un sort dans la vie, celui d'être esclave d'un despote, si tout dépend pour elle de la chance d'en trouver un qui fasse d'elle une favorite au lieu d'un souffre-douleur, c'est une cruelle aggravation de sa destinée que de ne pouvoir tenter cette chance qu'une seule fois. Puisque tout dans la vie dépend pour elle du hasard de trouver un bon maître, il faudrait, comme conséquence naturelle de cet état de choses, qu'elle eût le droit de changer et de changer encore, jusqu'à ce qu'elle en eût trouvé un. Je ne veux pas dire qu'il faille lui conférer ce privilège, c'est une tout autre question. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans la question du divorce avec la liberté d'un nouveau mariage. Je me borne à dire à présent que pour ceux qui n'ont pas d'autre sort que la servitude, il n'y a qu'un moyen d'en atténuer la rigueur, et un bien insuffisant encore, c'est le droit de choisir libre-

ment leur maître. Le déni de cette liberté complète l'assimilation de la femme à l'esclave, et à l'esclave dans la plus dure servitude, car il y a eu des codes qui accordaient à l'esclave pour certains cas de mauvais traitement le droit de contraindre légalement son maître à le vendre. Mais en Angleterre il n'y a pas de mauvais traitements si répétés qu'ils soient, à moins que l'adultère du mari ne vienne les aggraver, qui puissent délivrer une femme de son bourreau.

Je ne veux pas exagérer, et je n'en ai pas besoin. J'ai décrit la position légale de la femme, non le traitement qui lui est fait réellement. Les lois de la plupart des pays sont bien pires que les gens qui les exécutent, et beaucoup de ces lois ne doivent leur durée qu'à la rareté de leur application. Si la vie conjugale était tout ce qu'elle pourrait être, au point de vue légal seulement, la société serait un enfer sur la terre. Heureusement, il existe en même temps des sentiments et des intérêts qui chez beaucoup d'hommes excluent, et chez la plupart

modèrent les impulsions et les penchants qui mènent à la tyrannie : de tous ces sentiments le lien qui unit un mari à sa femme est incomparablement le plus fort ; le seul qui en approche, celui qui attache un père à ses enfants, tend toujours, sauf les cas exceptionnels, à resserrer le premier au lieu de le relâcher. Mais parce que les choses se passent ainsi, parce qu'en général les hommes ne font pas subir aux femmes toutes les misères qu'ils pourraient leur faire souffrir, s'ils usaient du plein pouvoir qu'ils ont de les tyranniser, les défenseurs de la forme actuelle du mariage s'imaginent que tout ce qu'elle a d'inique est justifié, et que les plaintes qu'on en fait ne sont que de vaines récriminations à propos du mal dont il faut toujours payer un grand bien. Mais les adoucissements que la pratique peut concilier avec le maintien rigoureux de telle ou telle forme de tyrannie, au lieu de faire l'apologie du despotisme, ne servent qu'à démontrer la force de la nature humaine pour réagir contre les institutions les plus honteuses, et la vitalité avec

laquelle les semences du bien comme celles du mal contenues dans le caractère de l'homme se répandent et se propagent. Tout ce qu'on peut dire du despotisme domestique s'applique au despotisme politique. Tous les rois absolus ne se mettent pas à la fenêtre pour se régaler des gémissements de leurs sujets qu'on torture, tous ne les dépouillent pas de leur dernier lambeau de vêtements pour les renvoyer se morfondre sur la voie publique. Le despotisme de Louis XVI n'était pas celui de Philippe le Bel, de Nadir-Schah ou de Caligula, mais il était assez mauvais pour justifier la Révolution française, et jusqu'à un certain point pour en faire excuser les horreurs. C'est en vain qu'on invoque l'attachement puissant de quelques femmes pour leurs maris ; on pourrait ainsi invoquer des exemples tirés de l'esclavage domestique. Dans la Grèce et à Rome, il n'était pas rare de voir des esclaves périr dans les tourments plutôt que de trahir leurs maîtres. Pendant les proscriptions qui suivirent les guerres civiles des Romains, on a remarqué que les femmes et

les esclaves étaient fidèles jusqu'à l'héroïsme, et que bien souvent les fils étaient des traîtres. Pourtant nous savons avec quelle cruauté les Romains traitaient leurs esclaves. Mais on peut dire en toute vérité que nulle part ces sentiments individuels prononcés n'atteignent une aussi grande beauté que sous les institutions les plus atroces. C'est l'ironie de la vie, que les plus énergiques sentiments de reconnaissance et de dévouement, dont la nature humaine semble susceptible, se développent en nous à l'égard de ceux qui, pouvant anéantir notre existence terrestre, veulent bien s'en abstenir. Il y aurait de la cruauté à rechercher quelle place ce sentiment tient le plus souvent dans la dévotion religieuse elle-même. Nous avons fréquemment occasion de voir que ce qui développe le plus la reconnaissance des hommes pour le Ciel, c'est la vue de ceux de leurs semblables pour qui Dieu ne s'est pas montré aussi miséricordieux que pour eux-mêmes.

Quelle que soit l'institution despotique qu'on ait à défendre, l'esclavage, l'absolutisme politique, ou l'absolutisme du chef de la famille, on veut toujours que nous la jugions sur les exemples les plus favorables. On nous fait voir des tableaux où la tendresse de la soumission répond à la sollicitude de l'autorité, où un maître sage règle tout pour le plus grand bien des subordonnés, et vit entouré de bénédictions. Tout cela serait à propos, si nous prétendions qu'il n'existe pas d'hommes bons. Qui doute que le gouvernement absolu d'un homme bon ne puisse s'exercer avec une grande bonté, produire une grande somme de bonheur et exciter une grande reconnaissance ? Mais c'est en vue des hommes méchants qu'il faut établir des lois. Le mariage n'est pas une institution faite pour un petit nombre d'élus. On ne demande pas aux hommes, avant le mariage, de prouver par témoins qu'on peut se fier à leur façon d'exercer le pouvoir absolu. Les liens d'affection et d'obligation qui unissent un mari à sa femme

et à ses enfants sont très forts pour ceux qui sentent fortement leurs obligations sociales, et même pour un grand nombre de ceux qui ne sont guère sensibles à leurs autres devoirs sociaux. Mais il y a tous les degrés dans la manière de sentir ces devoirs, comme on trouve tous les degrés dans la bonté ou la méchanceté, en descendant jusqu'aux individus qui ne respectent aucun lien, et sur lesquels la société n'a d'autre moyen d'action que *l'ultima ratio*, les pénalités édictées par la loi. À tous les degrés de cette échelle descendante, il y a des hommes qui possèdent tous les pouvoirs légaux d'un mari. Le plus vil malfaiteur a une misérable femme, sur laquelle il peut commettre toutes les atrocités, sauf le meurtre, et même, s'il est adroit, il peut la faire périr sans encourir le châtement légal. Que de milliers d'individus n'y a-t-il pas dans les plus basses classes de chaque pays, qui, sans être des malfaiteurs au sens de la loi, à tous les autres points de vue, parce que leurs agressions rencontrent partout ailleurs de la résistance, s'abandonnent à tous

les excès de la violence sur la malheureuse femme qui seule, avec ses enfants, ne peut ni repousser leur brutalité ni s'y soustraire ! L'excès de dépendance où la femme est réduite inspire à ces natures ignobles et sauvages non de généreux ménagements, ni le point d'honneur de bien traiter celle dont le sort d'ici-bas est confié entièrement à leur bienveillance, mais au contraire l'idée que la loi la leur a livrée comme leur chose, pour en user à discrétion, sans être tenus envers elle au respect qu'ils doivent avoir pour toute autre personne. La loi qui, récemment encore, essayait à peine de punir ces odieux excès d'oppression domestique, a fait ces dernières années de faibles efforts pour les réprimer. Ils ont produit peu d'effet, et on n'en doit guère attendre, parce qu'il est contraire à la raison et à l'expérience qu'on puisse mettre un frein à la brutalité en laissant la victime au pouvoir du bourreau. Tant qu'une condamnation pour voies de fait, ou, si l'on veut, pour une récidive, ne donnera pas à la femme, *ipso facto*, droit au divorce, ou

au moins à la séparation judiciaire, les efforts pour réprimer les « sévices graves » par des pénalités resteront sans effet, faute d'un plaignant ou faute d'un témoin.

Que si l'on considère le nombre immense des hommes qui dans tous les grands pays ne s'élèvent guère au-dessus des brutes, et si l'on songe que rien ne s'oppose à ce qu'ils acquièrent par la loi du mariage la possession d'une victime, on verra l'effrayante profondeur de misère qui se creuse sous cette seule forme. Pourtant ce ne sont que les cas extrêmes, ce sont les derniers abîmes ; mais, avant d'y parvenir, que de gouffres sombres sur la pente ! Dans la tyrannie domestique comme dans la politique, les monstres font voir ce que vaut l'institution ; par eux on apprend qu'il n'y a pas d'horreur qui ne se puisse commettre sous ce régime, si le despote le veut, et l'on mesure avec exactitude la fréquence épouvantable de crimes un peu moins atroces. Les démons sont aussi rares dans l'espèce humaine que les

anges, plus rares peut-être ; mais il est très fréquent de voir des sauvages féroces susceptibles d'accès d'humanité ; et dans l'intervalle qui les sépare des nobles représentants du genre humain, que de formes, que de degrés dans la bestialité et l'égoïsme se cachent souvent sous un vernis de civilisation et de culture ! Les individus y vivent en paix avec la loi ; ils s'offrent sous des dehors honorables à tous ceux qui ne sont pas en leur pouvoir ; ils ont pourtant assez de méchanceté pour rendre à ceux qui y sont la vie insupportable. Il serait fastidieux de répéter les lieux communs qu'on a débités sur l'incapacité des hommes en général pour l'exercice du pouvoir : après des siècles de discussions politiques, tout le monde les sait par cœur, mais presque personne ne songe à appliquer ces maximes au cas où plus qu'à tous les autres elles conviennent, à un pouvoir qui n'est pas confié aux mains d'un ou de plusieurs hommes, mais qui est livré à tout adulte du sexe masculin, jusqu'au plus vil et au plus féroce. De ce qu'un homme n'est pas

connu pour avoir violé un des dix commandements, ou qu'il jouit d'une bonne réputation parmi ceux qu'il ne peut contraindre à avoir des relations avec lui, ou qu'il ne s'échappe pas en violents éclats contre ceux qui ne sont pas obligés de le supporter, il n'est pas possible de présumer le genre de conduite qu'il tiendra chez lui, quand il sera maître absolu. Les hommes les plus communs réservent le côté violent, morose, ouvertement égoïste de leur caractère pour ceux qui n'ont pas le pouvoir de leur résister. La relation de supérieur à subordonné est la pépinière de ces vices de caractère ; partout où ils existent, c'est de là qu'ils tirent leur sève. Un homme violent et morose avec ses égaux est assurément un homme qui a vécu parmi des inférieurs qu'il pouvait dominer par la crainte ou par les vexations. Si la famille est, comme on le dit souvent, une école de sympathie, de tendresse, d'un affectueux oubli de soi-même, c'est encore plus souvent pour son chef une école d'entêtement, d'arrogance, de laisser aller sans limite, et d'un

égoïsme raffiné et idéalisé dont le sacrifice n'est lui-même qu'une forme particulière, puisqu'il ne prend intérêt à sa femme et à ses enfants que parce qu'ils sont une partie de ses propriétés, puisqu'il sacrifie de toutes les façons leur bonheur à ses plus légères préférences. Qu'attendre de mieux de la forme actuelle de l'union conjugale ? Nous savons que les mauvais penchants de la nature humaine ne restent dans leurs limites que lorsqu'il ne leur est pas permis de se donner carrière. On sait que par un penchant ou par une habitude, sinon de propos délibéré, presque tout le monde empiète toujours sur celui qui cède jusqu'à le forcer à la résistance. C'est en présence de ces tendances actuelles de la nature humaine que nos institutions actuelles donnent à l'homme un pouvoir à peu près illimité sur un membre de l'humanité – celui avec lequel il demeure, qu'il a toujours avec lui. Ce pouvoir va chercher les germes latents d'égoïsme dans les replis les plus cachés du cœur de l'homme, y ranime les plus faibles étincelles, souffle sur le

feu qui couvait, et lâche la bride à des penchans que dans d'autres circonstances l'homme aurait senti la nécessité de réprimer et de dissimuler au point de se faire avec le temps une seconde nature. Je sais qu'il y a un revers à la médaille, je reconnais que, si la femme ne peut résister, il lui reste au moins les représailles ; elle a le pouvoir de rendre la vie de l'homme très malheureuse, et s'en sert pour faire prévaloir sa volonté sur bien des points où elle doit l'emporter, et aussi sur beaucoup où elle ne le devrait pas. Mais cet instrument de protection personnelle, qu'on pourrait appeler la puissance de la criallerie, la sanction de la mauvaise humeur, a un vice fatal ; c'est qu'il sert le plus souvent contre les maîtres les moins tyranniques, et en faveur des subordonnés les moins dignes. C'est l'arme des femmes irritables et volontaires qui feraient le plus mauvais usage du pouvoir, si elles l'avaient, et qui font un mauvais usage de celui dont elles s'emparent. Les femmes d'humeur douce ne peuvent recourir à cette arme, et

celles qui ont le cœur haut placé la dédaignent. D'un autre côté, les maris contre qui on l'emploie avec le plus de succès sont les plus doux et les plus inoffensifs, ceux que nulle provocation ne peut résoudre à faire un usage un peu sévère de leur autorité. Le pouvoir qu'a la femme d'être désagréable a pour effet général d'établir une contre-tyrannie, et de faire des victimes dans l'autre sexe en s'exerçant surtout sur les maris les moins enclins à devenir des tyrans.

Qu'est-ce donc qui modère réellement les effets corrupteurs du pouvoir, et les rend compatibles avec la somme réelle de bien que nous voyons autour de nous ? Les caresses féminines, qui peuvent avoir un grand effet dans des cas particuliers, en ont très peu pour modifier les tendances générales de la situation. En effet, ce genre de pouvoir dure seulement tant que la femme est jeune et attrayante, ou tant que le charme est nouveau, et qu'il n'est pas détruit par la familiarité ; puis il y a beau-

coup d'hommes sur qui ces moyens n'ont jamais beaucoup d'influence. Les causes qui contribuent réellement à adoucir l'institution sont l'affection personnelle que produit le temps dans la mesure où la nature de l'homme est capable d'en ressentir, et où le caractère de la femme est assez sympathique à celui de l'homme pour l'y faire naître ; leurs intérêts communs au sujet des enfants, et d'autres intérêts communs, mais soumis à de très grandes restrictions, au sujet de personnes tierces ; l'importance du rôle de la femme pour embellir la vie de son mari ; la valeur que le mari reconnaît à sa femme à son point de vue personnel, qui, chez un homme généreux, devient l'origine de l'affection qu'il lui porte pour elle-même ; l'influence acquise sur presque tous les êtres humains par ceux qui les approchent, qui, s'ils ne déplaisent pas, peuvent, à la fois par leurs prières et par la communication inconsciente de leurs sentiments et de leurs dispositions, obtenir sur la conduite de leurs supérieurs un empire excessif et déraisonnable, à

moins d'être contre-carrés par quelque autre influence directe. C'est par ces divers moyens que la femme arrive souvent à exercer un pouvoir exorbitant sur l'homme et à influencer sa conduite sur les points mêmes où elle n'est pas capable de le faire pour le bien, où son influence peut non seulement manquer de lumière, mais s'employer en faveur d'une cause moralement mauvaise, alors que l'homme agirait mieux s'il était laissé à ses propres penchants. Mais, dans la famille comme dans l'État, le pouvoir ne peut remplacer la liberté. La puissance que la femme exerce sur son mari lui donne souvent ce qu'elle n'a aucun droit d'avoir, et ne lui donne pas les moyens d'assurer ses propres droits. L'esclave favorite d'un sultan possède elle-même des esclaves qu'elle tyrannise ; il vaudrait mieux qu'elle n'en eût pas, et ne fût pas elle-même esclave. En absorbant sa propre existence dans celle de son mari, en n'ayant aucune volonté, ou en lui persuadant qu'elle ne veut que ce qu'il veut dans toutes leurs affaires communes, et en em-

ployant toute sa vie à agir sur ses sentiments, elle peut se donner la satisfaction d'influencer et probablement de pervertir sa conduite dans les affaires dont elle ne s'est jamais rendue capable de juger ou dans lesquelles elle est totalement dominée par quelque motif personnel ou par quelque préjugé. En conséquence, dans l'état présent des choses, ceux qui en usent avec le plus de bienveillance avec leur femme sont tout aussi souvent corrompus que raffermis dans l'amour du bien par l'influence de leur femme, quand il s'agit d'intérêts qui s'étendent hors de la famille. On a appris à la femme qu'elle n'avait pas à s'occuper des choses placées hors de sa sphère ; elle n'a donc que rarement une opinion vraie et consciencieuse à leur sujet ; par conséquent elle ne s'en occupe jamais dans un but légitime et n'y touche guère que dans un but intéressé. En politique elle ignore où est le droit, et ne s'en soucie pas, mais elle sait ce qui peut procurer à son mari un titre, à son fils une place, à sa fille un beau mariage.

Mais, demandera-t-on, comment une société peut-elle exister sans un gouvernement ? Dans une famille comme dans un État, il doit y avoir une personne qui commande, qui décide quand les conjoints diffèrent d'opinion ; chacun ne peut aller de son côté, et il faut prendre un parti.

Il n'est pas vrai que, dans toutes les associations volontaires de deux personnes, l'une d'elles doive être maîtresse absolue ; encore moins appartient-il à la loi de déterminer laquelle le sera. Après le mariage, la forme d'association volontaire qui se voit le plus souvent, c'est la société commerciale. On ne juge pas nécessaire de régler par la loi que, dans toute société, un des associés aura toute la direction des affaires, et que les autres seront tenus d'obéir à ses ordres. Personne ne voudrait entrer dans la société ni se soumettre à la responsabilité qui pèse sur un chef, en ne conservant que le pouvoir d'un employé et d'un agent. Si la loi intervenait dans tous les contrats comme

dans les contrats de mariage, elle ordonnerait que l'un des associés administrât les affaires communes comme s'il y était seul intéressé, que les autres associés eussent seulement des pouvoirs délégués, et que le chef déterminé par une disposition générale de la loi fût, par exemple, le doyen d'âge. La loi n'a jamais rien fait de semblable, et l'expérience n'a jamais montré la nécessité d'établir une inégalité théorique entre les associés, ni d'ajouter des conditions à celles que les associés inscrivent eux-mêmes dans les articles de leur traité. On pourrait croire pourtant que l'établissement du pouvoir absolu aurait moins de danger pour les droits et les intérêts des inférieurs dans une société commerciale que dans le mariage, puisque les associés restent libres d'annuler le pouvoir en se retirant de l'association. La femme n'a pas cette liberté, et, l'eût-elle, il est toujours désirable qu'elle essaie de tous les moyens avant d'y recourir.

Il est parfaitement vrai que les choses qu'il faut décider chaque jour, qui ne peuvent pas s'arranger peu à peu ni attendre un compromis, doivent relever seulement d'une volonté ; une seule personne doit trancher ces questions. Mais il n'en résulte pas que cette personne soit toujours la même. Il se présente un mode tout naturel d'arrangement, c'est le partage du pouvoir entre les deux associés, où chacun garde la direction absolue de sa partie, où tout changement de système et de principe exige le consentement des deux personnes. La division ne doit ni ne peut être préétabli par la loi, puisqu'elle doit dépendre de capacités individuelles, si les deux conjoints le préfèrent, ils peuvent l'établir par avance dans leur contrat de mariage, à la manière dont on y règle actuellement les questions d'argent. Il y aurait rarement des difficultés dans ces arrangements pris d'un commun accord, excepté dans un de ces cas malheureux où tout devient sujet de contestation et de dispute entre les époux. La division des droits doit suivre naturellement la

division des devoirs et des fonctions, et cela se fait déjà par consentement, et en dehors de la loi d'après la coutume que le gré des personnes intéressées peut modifier et modifie en effet.

La décision réelle des affaires, quel que soit le dépositaire de l'autorité, dépendra beaucoup, comme cela arrive même à présent, des aptitudes relatives. De cela seul que le mari est d'ordinaire plus âgé que sa femme, il aura le plus souvent la prépondérance, au moins jusqu'à ce qu'ils arrivent l'un et l'autre à cette époque de la vie où la différence des années n'a plus d'importance. Il y aura aussi une voix prépondérante du côté, quel qu'il soit, qui fournit les moyens de subsistance. L'inégalité produite par cette cause ne dépendrait plus alors de la loi du mariage, mais des conditions générales de la société humaine telle qu'elle est à présent constituée. Une supériorité mentale due soit à l'ensemble des facultés, soit à des connaissances spéciales, une décision de caractère plus marquée, doivent nécessairement

avoir une grande influence. Il en est toujours ainsi à présent, et ce fait montre combien est peu fondée la crainte que les pouvoirs et la responsabilité des associés dans la vie, comme des associés dans les affaires, ne puissent se partager d'une façon satisfaisante d'un commun accord. Les parties s'entendent toujours dans ce partage, excepté dans le cas où le mariage est une affaire manquée. Dans la réalité, on ne voit pas le pouvoir tout d'un côté, et l'obéissance toute de l'autre, si ce n'est dans ces unions qui sont l'effet d'une erreur complète, où ce serait une bénédiction pour les deux parties d'être déchargées de leur fardeau. On viendra me dire que ce qui rend possible un arrangement amiable des différends, c'est que l'une des parties garde en réserve le pouvoir d'user de contrainte et que l'autre le sait ; de même que l'on se soumet à une décision d'arbitres parce qu'on voit sur l'arrière-plan une cour de justice qui peut forcer à obéir. Mais, pour rendre l'analogie complète, il faudrait supposer que la jurisprudence des cours n'est

pas d'examiner l'affaire, mais de rendre l'arrêt toujours en faveur de la même partie, le défendeur par exemple. Alors, la compétence de ces cours serait pour le demandeur un motif d'entrer en arrangement sur un arbitrage quelconque, mais ce serait tout le contraire pour le défendeur. Le pouvoir despotique que la loi donne au mari peut bien être une raison pour faire consentir la femme à tout compromis qui partage le pouvoir entre elle et son mari, mais non pour que le mari y consente. Chez les gens qui se conduisent honorablement, il se fait un compromis réel sans que l'un des deux conjoints y soit contraint moralement ou physiquement, et cela montre que les motifs naturels, qui mènent à la conclusion volontaire d'un arrangement pour régler la vie des époux d'une façon tolérable pour l'un comme pour l'autre, prévalent en définitive, excepté dans les cas défavorables. Assurément on n'améliore pas la situation en faisant décider par la loi que l'édifice d'un gouvernement libre s'élèvera sur la base légale du despotisme au profit

d'une partie, et de la soumission de l'autre ; ni en établissant que toute concession faite par le despote pourra être révoquée selon son bon plaisir sans avertissement. Outre qu'une liberté ne mérite pas ce nom quand elle est si précaire, ses conditions ont peu de chance d'être équitables quand la loi jette un poids si prodigieux dans l'un des plateaux de la balance, quand l'arrangement établi entre deux personnes donne à l'une le droit de tout faire, et à l'autre rien de plus que le droit de faire la volonté de la première, avec l'obligation morale et religieuse la plus forte de ne se révolter contre aucun excès d'oppression.

Un adversaire obstiné, acculé à ses derniers retranchements, dira peut-être que les maris veulent bien faire des concessions convenables à leurs associées sans y être forcés, en un mot se montrer raisonnables, mais que les femmes ne le sont pas : que si on accordait aux femmes des droits, elles n'en reconnaîtraient à personne, et qu'elles ne céderaient plus sur rien,

si elles n'étaient plus forcées par l'autorité de l'homme à céder sur tout. Il y a quelques générations, beaucoup de personnes auraient tenu ce langage ; alors les satires sur les femmes étaient à la mode, et les hommes croyaient faire merveille en reprochant injurieusement aux femmes d'être ce qu'ils les faisaient. Mais aujourd'hui ce bel argument n'a plus pour lui personne qui mérite une réponse. L'opinion du jour n'est plus que les femmes sont moins que les hommes susceptibles de bons sentiments et de considération pour ceux à qui elles sont unies par les liens les plus forts. Au contraire, les gens qui s'opposent le plus à ce qu'on les traite comme si elles étaient aussi bonnes que les hommes répètent sans cesse qu'elles sont meilleures ; cet aveu a même fini par devenir une formule fastidieuse d'hypocrisie destinée à couvrir une injure par une grimace de compliment, qui nous rappelle les louanges que d'après Gulliver le souverain de Lilliput donnait à sa clémence royale en tête de ses plus sanguinaires décrets. Si les femmes valent

mieux que les hommes en quelque chose, c'est assurément par leur abnégation personnelle en faveur des membres de leur famille, mais je n'insiste pas sur ce point, parce qu'on leur enseigne qu'elles sont nées et créées pour faire abnégation de leur personne. Je crois que l'égalité ôterait à cette abnégation ce qu'elle a d'exagéré dans l'idéal qu'on se fait aujourd'hui du caractère des femmes, et que la meilleure ne serait pas plus portée à se sacrifier que l'homme le meilleur ; mais d'autre part les hommes seraient moins égoïstes et plus disposés au sacrifice de leur personne qu'aujourd'hui, parce qu'on ne leur apprendrait plus à adorer leur propre volonté, et à y voir une chose tellement admirable qu'elle doive être la loi d'un autre être raisonnable. L'homme n'apprend rien si facilement qu'à s'adorer lui-même ; les hommes et les classes privilégiées ont toujours été ainsi. Plus on descend dans l'échelle de l'humanité, plus ce culte est fervent ; il l'est surtout chez ceux qui ne s'élèvent, et ne peuvent s'élever qu'au-dessus

d'une malheureuse femme et de quelques enfants. C'est de toutes les infirmités humaines celle qui offre le moins d'exceptions ; la philosophie et la religion, au lieu de la combattre, deviennent ordinairement ses mercenaires ; rien ne s'y oppose que le sentiment d'égalité des êtres humains qui fait le fond du christianisme, mais que le christianisme ne fera jamais triompher tant qu'il sanctionnera des institutions fondées sur une préférence arbitraire d'un membre de l'humanité à un autre.

Il y a sans doute des femmes, comme aussi des hommes, que l'égalité ne satisfera pas, avec lesquelles nulle paix n'est possible tant que leur volonté ne règne pas sans partage. C'est surtout pour ces personnes-là que la loi du divorce est bonne. Elles ne sont faites que pour vivre seules, et nul être vivant ne devrait être contraint d'associer sa vie à la leur. Mais, au lieu de rendre rares ces caractères chez les femmes, la subordination légale où elles vivent tend plutôt à les rendre fréquents. Si l'homme

exerce tout son pouvoir, la femme est écrasée ; mais si elle est traitée avec indulgence, si on lui permet de prendre de la puissance, nulle règle ne peut mettre un terme à ses empiètements. La loi ne détermine pas ses droits ; elle ne lui en donne aucun en principe, c'est l'autoriser à les étendre tant qu'elle le peut.

L'égalité légale des personnes mariées n'est pas seulement le seul mode où leurs rapports puissent s'harmoniser avec la justice qui leur est due, et faire leur bonheur, mais il n'y a pas d'autre moyen de faire de la vie journalière une école d'éducation morale au sens le plus élevé. Plusieurs générations s'écouleront peut-être avant que cette vérité soit généralement admise ; mais la seule école du véritable sentiment moral est la société entre égaux. L'éducation morale de la société s'est faite jusqu'ici par la loi de la force, et ne s'est guère adaptée qu'aux relations créées par la force. Dans les états de société moins avancés, on ne connaît guère de relation avec des égaux : un égal est

un ennemi. La société est du haut en bas une longue chaîne, ou mieux une échelle, où chaque individu est au-dessus ou au-dessous de son plus proche voisin ; partout où il ne commande pas, il faut qu'il obéisse. Tous les préceptes moraux en usage aujourd'hui se rapportent principalement à la relation de maître à serviteur. Cependant le commandement et l'obéissance ne sont que des nécessités malheureuses de la vie humaine : l'état normal de la société, c'est l'égalité. Dans la vie moderne déjà, et toujours plus à mesure qu'elle marche dans la voie du progrès, le commandement et l'obéissance deviennent des faits exceptionnels. L'association sur le pied d'égalité est la règle générale. La morale des premiers siècles reposait sur l'obligation de se soumettre à la force, plus tard elle a reposé sur le droit du faible à la tolérance et à la protection du fort. Jusques à quand une forme de société se contentera-t-elle de la morale qui convenait à une autre ? Nous avons eu la morale de la servitude ; nous avons eu la morale de la cheva-

lerie et de la générosité ; le tour de la morale de la justice est venu. Partout où dans les premiers temps la société a marché vers l'égalité, la justice a affirmé ses droits à servir de base à la vertu. Voyez les républiques libres de l'antiquité. Mais dans les meilleures même, l'égalité ne s'étendait qu'aux citoyens libres ; les esclaves, les femmes, les résidants non investis du droit de cité, étaient régis par la loi de la force. La double influence de la civilisation romaine et du christianisme effaça ces distinctions, et, en théorie, sinon tout à fait dans la pratique, proclama que les droits de l'être humain sont supérieurs aux droits du sexe, de la classe, ou de la position sociale. Les barrières qui commençaient à s'abaisser furent relevées par la conquête des Barbares ; et toute l'histoire moderne n'est qu'une suite d'efforts pour les rompre. Nous entrons dans un ordre de choses où la justice sera de nouveau la première vertu, fondée comme auparavant sur l'association de personnes égales, mais désormais aussi sur l'association de personnes

égales unies par la sympathie ; association qui n'aura plus sa source dans l'instinct de la conservation personnelle, mais dans une sympathie éclairée, d'où personne ne sera plus exclu, mais où tout le monde sera admis sur le pied d'égalité. Ce n'est pas une nouveauté que l'humanité ne prévoie pas ses propres changements, et n'aperçoive pas que ses sentiments conviennent au passé, non à l'avenir. Voir l'avenir de l'espèce a toujours été le privilège de l'élite des hommes instruits, ou de ceux qui ont reçu d'eux leur instruction. Sentir comme les générations de l'avenir, voilà ce qui fait la distinction et d'ordinaire le martyre d'une élite encore moins nombreuse. Les institutions, les livres, l'éducation, la société, tout prépare les hommes pour l'ancien régime, longtemps après que le nouveau a déjà paru ; à plus forte raison quand il est encore à venir. Mais la véritable vertu des êtres humains, c'est l'aptitude à vivre ensemble comme des égaux, sans rien réclamer pour soi que ce qui est accordé librement à tout autre ; à considérer le com-

mandement de quelque genre qu'il soit comme une nécessité exceptionnelle, et dans tous les cas comme une nécessité temporaire ; à préférer autant que possible la société de ceux parmi lesquels le commandement ou l'obéissance peuvent s'exercer tour à tour. Rien dans la vie telle qu'elle est constituée aujourd'hui ne cultive ces vertus en les exerçant. La famille est une école de despotisme où les vertus du despotisme, mais aussi ses vices, sont plantureusement nourris. La vie politique dans les pays libres serait bien une école où l'on apprendrait l'égalité, mais la vie politique ne remplit qu'une très petite place dans la vie moderne, ne pénètre pas dans les habitudes journalières et n'atteint pas les sentiments les plus intimes. La famille constituée sur des bases justes serait la véritable école des vertus de la liberté. Assurément c'est tout autre chose qu'on y apprend. Ce sera toujours une école d'obéissance pour les enfants, et de commandement pour les parents. Ce qu'il faut de plus, c'est qu'elle soit une école de sympathie dans

l'égalité, de vie en commun dans l'amour, où la puissance ne soit pas toute d'un côté et l'obéissance toute de l'autre. Voilà ce que la famille doit être pour les parents. On y apprendrait alors les vertus dont on a besoin dans toutes les autres associations ; les enfants y trouveraient un modèle des sentiments et de la conduite qui doivent leur devenir naturels et habituels et qu'on cherche à leur inculquer par la soumission qu'on exige d'eux pendant la période de leur éducation. L'éducation morale de l'espèce ne s'adaptera jamais aux conditions du genre de vie dont tous les progrès ne sont qu'une préparation, tant qu'on n'obéira pas dans la famille à la même loi morale qui règle la constitution morale de la société humaine. Le sentiment de la liberté tel qu'il peut exister chez un homme qui fait reposer ses affections les plus vives sur les êtres dont il est le maître absolu, n'est pas l'amour véritable ou l'amour chrétien de la liberté, c'est l'amour de la liberté tel qu'il existait généralement chez les anciens et au Moyen Âge, c'est un sentiment intense de

la dignité et de l'importance de sa propre personnalité qui fait trouver avilissant pour soi un joug qui n'inspire pas d'horreur par lui-même, et qu'on est très disposé à imposer aux autres pour son propre intérêt ou pour satisfaire sa vanité.

Je suis prêt à admettre, et c'est là-dessus que je fonde mes espérances, que bien des personnes mariées même sous la loi actuelle, et probablement la majorité des classes supérieures, vivent selon l'esprit d'une loi d'égalité et de justice. Les lois ne seraient jamais améliorées, s'il n'y avait beaucoup de personnes dont les sentiments moraux valent mieux que les lois existantes : ces personnes devraient soutenir les principes que je défends ici, qui ont pour seul objet d'amener tous les couples à leur ressembler. Mais avec une grande valeur morale, si on n'a pas en même temps un esprit philosophique, on est très porté à croire que les lois et les habitudes dont on n'a pas personnellement subi les effets fâcheux ne pro-

duisent aucun mal, qu'elles produisent même probablement du bien, si elles semblent obtenir l'approbation générale, et que les autres ont tort d'y faire des objections. Ces personnes ne songent pas une fois par an aux conditions légales du lien qui les unit ; elles vivent et sentent à tous les points de vue comme si elles étaient égales aux yeux de la loi. Elles auraient tort pourtant de croire qu'il en est ainsi de toutes les unions où le mari n'est pas un misérable achevé. Ce serait montrer autant d'ignorance de la nature humaine que de la réalité de la vie. Moins un homme est fait pour la possession du pouvoir, moins il a de chance d'être autorisé à l'exercer sur une personne avec son consentement volontaire, plus il se félicite du pouvoir que la loi lui donne, plus il exerce ses droits légaux avec toute la rigueur que comporte la coutume (coutume de ses pareils) et plus il prend plaisir à employer son pouvoir à raviver l'agréable sentiment de le posséder. Bien plus, dans la partie des classes inférieures où la brutalité originelle s'est le mieux conser-

vée, et la plus dépourvue d'éducation morale, l'esclavage de la femme et son obéissance passive, en instrument inerte, à la volonté du mari, inspire à celui-ci une sorte de mépris qu'il n'éprouve pas pour une autre femme, ni pour toute autre personne, et qui lui fait considérer sa femme comme un objet né pour subir toute espèce d'indignités. Qu'un homme capable de bien observer et à qui les occasions de le faire ne manquent pas viennent nous contredire ; mais s'il voit les choses comme nous, qu'il ne s'étonne pas du dégoût et de l'indignation que peuvent inspirer des institutions qui conduisent l'homme à ce degré de dépravation.

On nous dira peut-être que la religion impose le devoir de l'obéissance. Quand une chose est manifestement trop mauvaise pour que rien ne la puisse justifier, on vient toujours nous dire qu'elle est ordonnée par la religion. L'Église, il est vrai, prescrit l'obéissance dans ses formulaires ; mais il serait très difficile de

faire sortir cette prescription du christianisme. On nous crie que saint Paul a dit : « Femmes, soyez soumises à vos maris » ; mais il a dit aussi aux esclaves : « Obéissez à vos maîtres. » Le rôle de saint Paul n'était pas de pousser à la révolte contre les lois existantes ; des instigations de cette nature ne convenaient pas à son but, la propagation du Christianisme. Mais de ce que l'Apôtre acceptait les institutions sociales comme il les trouvait, il ne faut pas prétendre qu'il désapprouvât tous les efforts qu'on pourrait faire en temps utile pour les améliorer, pas plus que sa déclaration « tout pouvoir vient de Dieu » ne sanctionne le despotisme militaire, ne reconnaît cette forme de gouvernement comme seule chrétienne et ne commande l'obéissance absolue. Prétendre que le Christianisme avait pour but de stéréotyper toutes les formes de gouvernement et de société alors existantes, c'est le ravalier au niveau de l'islamisme ou du Brahmanisme. C'est précisément parce que le Christianisme n'a pas fait cela, qu'il a été la religion de la partie pro-

gressive de l'humanité, et que l'Islamisme, le Brahmanisme et les religions analogues ont été celles de la partie stationnaire ou plutôt de la partie rétrograde, car il n'y a pas de société réellement stationnaire. Il y a toujours eu à toutes les époques du Christianisme beaucoup de gens pour essayer d'en faire quelque chose qui ressemblât à ces religions immobiles, de faire des chrétiens quelque chose comme des musulmans avec la Bible pour Koran ; ces gens ont possédé un grand pouvoir et beaucoup d'hommes ont dû sacrifier leur vie pour leur résister ; mais on leur a résisté, et la résistance nous a faits ce que nous sommes, et nous fera ce que nous devons être.

Après ce que nous avons dit sur l'obligation de l'obéissance, il est à peu près superflu de rien ajouter sur le point secondaire de cette grande question, sur le droit qu'a la femme de disposer de son bien. Je n'ai pas l'espérance que cet écrit fasse quelque impression sur ceux à qui il faudrait démontrer que les biens dont

une femme hérite, ou qui sont le fruit de son travail, doivent lui appartenir après son mariage, comme ils lui auraient appartenu auparavant. La règle à poser est simple ; tout ce qui appartiendrait au mari ou à la femme, s'ils n'étaient pas mariés, restera sous leur direction exclusive durant le mariage. Cela ne les empêche pas de se lier par un arrangement afin de conserver leurs biens à leurs enfants. Il y a des personnes dont les sentiments sont froissés à la pensée d'une séparation de biens comme d'une négation de l'idée du mariage, la fusion de deux vies en une. Pour ma part, je suis aussi énergiquement que personne pour la communauté de biens, quand elle résulte entre les propriétaires d'une entière unité de sentiments qui fait que tout entre eux est commun. Mais je n'ai aucun goût pour la doctrine en vertu de laquelle ce qui est à moi est à toi, sans que ce qui est à toi soit à moi ; je ne voudrais d'un traité semblable avec personne, dût-il se faire à mon profit.

L'injustice de ce genre d'oppression, qui pèse sur les femmes, est généralement reconnue ; on peut y remédier sans toucher aux autres points de la question, et nul doute qu'elle ne soit la première effacée. Déjà dans beaucoup d'états nouveaux et dans plusieurs des anciens états de la Confédération américaine, on a mis, non seulement dans la loi, mais dans la constitution, des dispositions qui assurent aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes à ce point de vue, et améliorent dans le mariage la situation des femmes qui possèdent, en laissant à leur disposition un instrument puissant dont elles ne se dessaisissent pas en se mariant. On empêche aussi par là que par un abus scandaleux du mariage un homme s'empare des biens d'une jeune fille en lui persuadant de l'épouser sans contrat. Quand l'entretien de la famille repose non sur la propriété, mais sur ce qu'on gagne, il me semble que la division la plus convenable du travail entre les deux époux est celle qui selon l'usage ordinaire charge l'homme de gagner le

revenu et la femme de diriger les dépenses domestiques. Si à la peine physique de faire des enfants, à toute la responsabilité des soins qu'ils demandent et de leur éducation dans les premières années, la femme joint le devoir d'appliquer avec attention et économie au bien général de la famille les gains du mari, elle prend à sa charge une bonne part et ordinairement la plus forte part des travaux du corps et d'esprit que demande l'union conjugale. Si elle assume d'autres charges, elle dépose rarement celles-ci, mais elle ne fait que se mettre dans l'impossibilité de les bien remplir. Le soin qu'elle s'est rendue incapable de prendre des enfants et du ménage, personne ne le prend ; ceux des enfants qui ne meurent pas grandissent comme ils peuvent, et la direction du ménage est si mauvaise qu'elle risque d'entraîner plus de pertes que la femme ne fait de gain. Il n'est donc pas à désirer, à mon avis, que, dans un juste partage des rôles, la femme contribue par son labeur à créer le revenu de la famille. Dans un état de choses injuste, il peut

lui être utile d'y contribuer, car cela rehausse sa valeur aux yeux de l'homme son maître légal ; mais d'autre part cela permet davantage au mari d'abuser de son pouvoir en la forçant au travail, et en lui laissant le soin de pourvoir aux besoins de la famille par ses efforts, tandis qu'il passe la plus grande partie de son temps à boire et à ne rien faire. Il est essentiel à la dignité de la femme qu'elle ait le pouvoir de gagner quelque chose si elle n'a pas de propriété indépendante, dût-elle n'en jamais faire usage. Mais si le mariage était un contrat équitable, n'impliquant pas l'obligation de l'obéissance ; si l'union cessait d'être forcée et d'opprimer ceux pour qui elle n'est qu'un mal, si une séparation équitable (je ne dis rien du divorce) pouvait être obtenue par une femme qui y aurait droit réellement, et si cette femme pouvait alors trouver à s'employer aussi honorablement qu'un homme, il ne serait pas nécessaire pour sa protection que, pendant le mariage, elle pût faire cet usage de ces moyens. De même qu'un homme fait choix d'une pro-

fession, de même on peut ordinairement présumer qu'une femme, quand elle se marie, choisit la direction d'un ménage et l'éducation d'une famille comme but principal de tous ses efforts pendant toutes les années de sa vie qui seront nécessaires à l'accomplissement de cette tâche, et qu'elle renonce, non pas à toute autre occupation, mais à toutes celles qui ne sont pas compatibles avec les exigences de celles-ci. Voilà la raison qui interdit à la plupart des femmes mariées l'exercice habituel ou systématique d'une occupation qui les appelle hors de chez elles, ou toute autre occupation qui ne peut être remplie à la maison. Mais il faut laisser les règles générales s'adapter librement aux aptitudes particulières, et rien ne doit empêcher des femmes douées de facultés exceptionnelles et propres à un certain genre d'occupation d'obéir à leur vocation, nonobstant, le mariage, pourvu qu'elles parent aux lacunes qui pourraient se produire dans l'accomplissement de leurs fonctions ordinaires de maîtresses de maison. Si une fois l'opinion s'occupait de cette

question, il n'y aurait aucun inconvénient à lui en laisser le règlement, sans que la loi eût à intervenir.

III

Je ne trouverai pas de difficulté, je présume, à persuader à ceux qui m'ont suivi sur la question de l'égalité de la femme avec l'homme dans la famille, que ce principe d'égalité complète entraîne une autre conséquence, l'admissibilité des femmes aux fonctions et aux occupations qui, jusqu'ici, ont fait le privilège exclusif du sexe fort. Je crois que, si on les frappe encore d'incapacité pour ces occupations, c'est pour les maintenir dans le même état de subordination au sein de la famille, parce que les hommes ne peuvent pas encore se résigner à vivre avec des égaux. Sans cela, je pense, presque tout le monde dans l'état actuel de l'opinion en politique et en économie politique reconnaîtrait qu'il est injuste d'exclure la moitié de la race humaine du plus grand nombre des occupations lucratives, et

de presque toutes les fonctions élevées, et de décréter, ou bien que dès leur naissance les femmes ne sont pas et ne peuvent pas devenir capables de remplir des emplois légalement ouverts aux membres les plus stupides et les plus vils de l'autre sexe, ou bien que, malgré leur aptitude, ces emplois leur seront fermés et réservés exclusivement aux individus mâles. Dans les deux derniers siècles, on ne songeait guère à invoquer d'autre raison que le fait même pour justifier l'incapacité légale des femmes, et on ne l'attribuait pas à une infériorité d'intelligence, à laquelle personne ne croyait réellement, à une époque où les luttes de la vie publique mettaient la capacité des gens à une épreuve dont les femmes n'étaient pas toutes exclues. La raison qu'on donnait alors n'était pas l'inaptitude des femmes, mais l'intérêt de la société, c'est-à-dire l'intérêt des hommes ; de même que la *raison d'État* voulait dire alors les convenances du gouvernement et le soutien des autorités existantes, et suffisait pour expliquer et excuser les crimes les

plus horribles. De nos jours le pouvoir tient un langage plus bénin, et quand il opprime quelqu'un, il prétend toujours que c'est pour lui faire du bien. C'est en vertu de ce changement que, lorsqu'on interdit une chose aux femmes, on croit bon d'affirmer, et nécessaire de croire, qu'en y aspirant, elles sortent de la véritable voie du bonheur. Pour que cette raison fût plausible (je ne dirai pas bonne), il faudrait que ceux qui la mettent en avant allassent plus loin que personne n'a encore osé le faire en face de l'expérience actuelle. Il ne suffit pas de soutenir que les femmes sont en moyenne moins bien douées que les hommes sous le rapport des plus hautes facultés mentales, ou qu'il y a moins de femmes que d'hommes qui soient propres à remplir les fonctions qui exigent la plus grande intelligence. Il faut prétendre absolument que nulle femme n'est propre à ces fonctions, et que les femmes les plus éminentes sont inférieures par les qualités de l'esprit à l'homme le plus médiocre à qui ces fonctions sont maintenant dévolues ; car

si la fonction est mise au concours ou donnée au choix avec toutes les garanties capables de sauvegarder l'intérêt public, on n'a pas à craindre qu'aucun emploi important ne tombe dans la main de femmes inférieures à la moyenne des hommes, ou seulement à la moyenne de leurs compétiteurs du sexe masculin. Tout ce qui pourrait arriver, c'est qu'il y eût moins de femmes que d'hommes dans ces emplois ; ce qui aurait lieu dans tous les cas, parce que la plupart des femmes préféreraient probablement toujours la seule fonction que personne ne pourrait leur disputer. Or, le détracteur le plus déterminé des femmes ne se hasarderait pas à nier que, si à l'expérience du présent nous ajoutons celle du passé, les femmes, non en petit nombre, mais en grand nombre, se soient montrées capables de faire tout ce que font les hommes, sans aucune exception peut-être, et de le faire avec succès et honneur. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a des choses où elles n'ont pas réussi aussi bien que certains hommes ; qu'il y en a beau-

coup où elles n'ont pas obtenu le premier rang ; mais il y en a fort peu, de celles qui dépendent seulement des facultés intellectuelles, où elles n'aient atteint le second rang. N'est-ce pas assez, n'est-ce pas trop, pour prouver que c'est une tyrannie pour les femmes et un dommage pour la société, que de ne pas leur permettre de concourir avec les hommes pour l'exercice de ces fonctions ? Chacun ne sait-il pas que ces fonctions sont souvent occupées par des hommes bien moins propres à les remplir que beaucoup de femmes, et que des femmes auraient battus dans tout concours équitable. Qu'est-ce que cela fait qu'il y ait ailleurs dans d'autres emplois des hommes plus propres à remplir ceux dont nous parlons que ces femmes ? Est-ce que cela n'arrive pas dans toutes les compétitions ? Y a-t-il un si grand excès d'hommes propres aux hautes fonctions, que la société soit en droit de rejeter les services d'une personne compétente ? Sommes-nous si assurés d'avoir toujours un homme sous la main pour toutes les fonctions sociales

importantes qui pourront vaquer, que nous n'ayons rien à perdre à frapper d'incapacité la moitié de l'espèce humaine, en refusant d'avance de tenir compte de ses facultés, quelque distinguées qu'elles puissent être ? Lors même que nous pourrions nous en passer, comment concilier avec la justice le refus que nous leur faisons de la part d'honneur et de distinctions qui leur revient, ou du droit moral de tous les humains à choisir leurs occupations (hormis celles qui font tort à autrui) d'après leurs propres préférences et à leurs propres risques ? Et ce n'est pas là que s'arrête l'injustice ; elle frappe aussi ceux qui pourraient profiter du service de ces femmes. Ordonner que des personnes soient exclues de la profession médicale, du barreau ou du parlement, ce n'est pas léser ces personnes seules, c'est léser toutes celles qui voudraient employer leurs services dans la médecine, le barreau ou le parlement ; c'est supprimer à leur détriment l'influence excitante qu'un nombre plus grand de concurrents exercerait sur les compétiteurs,

c'est restreindre le champ où leur choix peut s'exercer.

Je me bornerai dans les détails de ma thèse aux fonctions publiques ; cela suffira, je pense, puisque, si je réussis sur ce point, on m'accordera facilement que les femmes devraient être admissibles à toutes les autres occupations auxquelles il peut être important pour elles d'être admises. Je commencerai par une fonction très différente de toutes les autres, dont on ne peut leur contester l'exercice par aucune exception tirée de leurs facultés. Je veux parler du suffrage pour les élections tant du parlement que des corps municipaux. Le droit de prendre part au choix de ceux qui doivent recevoir un mandat public est une chose tout à fait distincte du droit de concourir pour l'obtention du mandat. Si l'on ne pouvait voter pour un membre du parlement qu'à la condition d'avoir les qualités que doit présenter un candidat, le gouvernement serait une oligarchie bien restreinte. La possession d'une

voix dans le choix de la personne par qui l'on doit être gouverné est une arme de protection qui ne doit être refusée à aucun de ceux mêmes qui sont le moins propres à exercer la fonction du gouvernement. Il est à présumer que les femmes sont aptes à faire ce choix, puisque la loi leur en donne le droit dans le cas le plus grave pour elles. La loi permet à la femme de choisir l'homme qui doit la gouverner jusqu'à la fin de sa vie, et suppose toujours que ce choix a été fait volontairement. Dans les cas de l'élection pour les charges publiques, c'est à la loi d'entourer l'exercice du droit de suffrage de toutes les garanties et de toutes les restrictions nécessaires ; mais, quelles que soient les garanties qu'on prenne avec les hommes, il n'en faut pas plus avec les femmes. Quelles que soient les conditions et les restrictions sous lesquelles les hommes sont admis à prendre part au suffrage, il n'y a pas l'ombre d'une raison pour ne pas y admettre les femmes sous les mêmes conditions. La majorité des femmes d'une classe ne différerait

probablement pas d'opinion avec la majorité des hommes de cette classe, à moins que la question ne portât sur les intérêts mêmes de leur sexe, auquel cas elles auraient besoin du droit de suffrage comme de l'unique garantie que leurs réclamations seront examinées avec justice. Ceci doit être évident pour ceux mêmes qui ne partagent aucune des autres opinions que je défends. Quand même toutes les femmes seraient épouses, quand même toutes les épouses devraient être esclaves, il n'en serait que plus nécessaire de donner à ces esclaves une protection légale ; car nous savons trop la protection que les esclaves peuvent attendre quand les lois sont faites par leurs maîtres.

Quant à l'aptitude des femmes non seulement à participer aux élections, mais à exercer des fonctions publiques, ou des professions chargées d'une responsabilité publique, j'ai déjà fait remarquer que cette considération ne fait rien au fond à la question pratique que

nous discutons, puisque toute femme qui réussit dans la profession qui lui est ouverte prouve par là même qu'elle est capable de la remplir, et que, pour les charges publiques, si le régime politique du pays est constitué de manière à exclure un homme incapable, il exclura aussi une femme incapable, tandis que, s'il n'en est pas ainsi, le mal ne devient pas plus grand de ce que l'incapable est une femme, au lieu d'un homme. Du moment qu'on reconnaît à des femmes, si petit que soit leur nombre, la capacité de remplir ces charges, les lois qui les leur ferment ne sauraient se justifier par l'opinion qu'on pourrait se faire des aptitudes des femmes en général. Mais, si cette considération ne touche pas le fond de la question, elle est bien loin d'être sans valeur ; examinée sans préjugés, elle donne une force nouvelle à l'argument contre les incapacités des femmes, et lui prête l'appui de hautes raisons d'utilité publique.

Écartons d'abord toute considération psychologique qui tendrait à prouver que les prétendues différences mentales entre l'homme et la femme ne sont que l'effet naturel des différences de leur éducation, qu'elles n'indiquent dans leur nature aucune différence foncière, bien loin d'indiquer une infériorité radicale. Voyons les femmes comme elles sont, ou comme on sait qu'elles ont été, et jugeons l'aptitude qu'elles ont déjà révélée dans les affaires. Il est évident qu'elles peuvent faire au moins ce qu'elles ont fait, sinon autre chose. Si l'on considère avec quel soin on les détourne par leur éducation des objets et des occupations réservées aux hommes au lieu de les y préparer, on verra que je ne me montre guère exigeant en leur faveur quand je me contente de prendre pour base ce qu'elles ont réellement accompli. Ici, en effet, une preuve négative n'a qu'une faible valeur, mais la plus légère preuve positive est sans réplique. On ne peut pas conclure qu'il est impossible à une femme d'être un Homère, un Aristote, un Mi-

chel-Ange, un Beethoven, par la raison qu'aucune femme jusqu'ici n'a produit de chefs-d'œuvre comparables à ceux de ces puissants génies, dans les genres où ils ont brillé. Ce fait négatif laisse la question indécise, et la livre aux discussions psychologiques. Mais il est certain qu'une femme peut être une reine Elisabeth, une Débora, une Jeanne d'Arc. Voilà des faits, non des raisonnements. Or, il est curieux que la seule chose que la loi actuelle empêche les femmes de faire, ce sont les choses dont elles se sont montrées capables. Nulle loi ne défend aux femmes d'écrire les drames de Shakespeare, ni les opéras de Mozart ; mais la reine Elisabeth, et la reine Victoria, si elles n'avaient pas hérité du trône, n'auraient pu recevoir la plus infime fonction politique, et pourtant la première s'est montrée à la hauteur des plus élevées.

Si l'expérience prouve quelque chose en dehors de toute analyse psychologique, c'est que les choses que les femmes ne sont pas admises

à faire sont justement celles auxquelles elles sont particulièrement propres, puisque leur vocation pour le gouvernement s'est fait jour et a brillé dans les rares circonstances qui leur ont été données, tandis que dans les voies glorieuses qui leur étaient ouvertes en apparence, elles sont bien loin d'avoir brillé du même éclat. L'histoire nous fait voir seulement un petit nombre de reines en comparaison avec le nombre des rois, et encore dans ce petit nombre la proportion des femmes qui ont montré les talents du gouvernement, est-elle bien plus grande, quoique plusieurs aient occupé le trône dans des circonstances difficiles. Il faut remarquer aussi qu'elles se sont souvent distinguées par les qualités les plus opposées au caractère imaginaire et conventionnel qu'on attribue à leur sexe : elles ont été aussi remarquables par la fermeté et la vigueur qu'elles ont imprimées à leur gouvernement que par leur intelligence. Si aux reines et aux impératrices nous ajoutons les régentes et les gouvernantes de provinces, la liste des femmes qui

ont brillamment gouverné les hommes devient très longue(2). Ce fait est si incontestable, que, pour répondre à l'argument hostile au principe établi, on a eu recours à une insulte nouvelle, et qu'on a dit que, si les reines valent mieux que les rois, c'est que sous les rois les femmes gouvernent, tandis que sous les reines ce sont les hommes.

C'est peut-être perdre le temps que d'argumenter contre une mauvaise facétie ; mais ces sortes de raisons font de l'impression sur les esprits, et j'ai entendu citer cette plaisanterie par des gens qui avaient l'air d'y trouver quelque chose de sérieux. À tout prendre, elle servira aussi bien qu'autre chose de point de départ dans la discussion. Je nie donc que sous les rois les femmes gouvernent. Les exemples, s'il y en a, sont tout à fait exceptionnels, et si les rois faibles ont mal gouverné, c'est aussi souvent sous l'influence de leur favoris que sous celle de leurs favorites. Quand une femme mène un roi par l'amour, il n'y a pas à espérer

un bon gouvernement, quoiqu'il y ait des exceptions. En revanche, dans l'histoire de France, nous voyons deux rois qui ont volontairement donné la direction des affaires pendant plusieurs années, l'un à sa mère, l'autre à sa sœur : celui-ci, Charles VIII, était un enfant, mais il suivait en cela les intentions de son père Louis XI ; l'autre, Louis IX, était le roi le meilleur et le plus énergique qui eût occupé le trône depuis Charlemagne. Ces deux princesses gouvernèrent d'une façon qu'aucun prince de leur temps n'a surpassée. L'empereur Charles-Quint, le souverain le plus habile de son siècle, qui eut à son service autant d'hommes de talent qu'aucun autre prince en eut jamais, et qui était très peu enclin à sacrifier ses intérêts à ses sentiments, donna, durant toute sa vie, le gouvernement des Pays-Bas successivement à deux princesses de sa famille (elles y furent ensuite remplacées par une troisième), et la première, Marguerite d'Autriche, fut l'un des meilleurs politiques de l'époque. En voilà assez pour cette face de la

question, passons à l'autre. Quand on dit que sous les reines les hommes gouvernent, est-ce qu'on entend la même chose que lorsqu'on accuse des rois de se laisser mener par des femmes ? Veut-on dire que les reines choisissent pour instruments de gouvernement les hommes qu'elles associent à leurs plaisirs ? Cela se voit peu, même sous les princesses les moins timorées sur leurs plaisirs, comme Catherine II par exemple ; et ce n'est pas là qu'il faut chercher ce bon gouvernement qu'on attribue à l'influence des hommes. Si, sous le règne d'une femme, l'administration est confiée à des hommes meilleurs qu'elle ne l'est sous la moyenne des rois, il faut que les reines aient plus d'aptitude que les rois à les choisir, et qu'elles soient mieux faites que les hommes non seulement pour occuper le trône, mais encore pour remplir les fonctions de premier ministre ; car le principal rôle de premier ministre n'est pas de gouverner en personne, mais de trouver les personnes les plus capables de conduire chaque département des affaires pu-

bliques. Il est vrai qu'on accorde généralement aux femmes, entre autres avantages sur les hommes, la faculté de découvrir plus rapidement qu'eux le fond des caractères, et que cet avantage doit les rendre, toutes qualités égales, plus propres que les hommes à faire choix de leurs instruments, ce qui est bien l'affaire la plus importante de quiconque a à gouverner l'humanité. L'immorale Catherine de Médicis elle-même a su apprécier la valeur d'un chancelier de L'Hôpital. Mais il est vrai aussi que les plus grandes reines ont été grandes par leur propre talent, et c'est pour cela qu'elles ont été bien servies. Elles ont retenu dans leurs mains la direction suprême des affaires, et, en écoutant de bons conseillers, elles ont donné la plus forte preuve que leur jugement les rendait propres à traiter les plus grandes questions du gouvernement. Est-il raisonnable de penser que les personnes qui sont propres à remplir les plus hautes fonctions de la politique sont incapables de s'acquitter des moindres ? Y a-t-il une raison dans la nature

des choses qui rende les femmes et les sœurs des princes aussi capables que les princes eux-mêmes pour *leurs* affaires, et qui rende les femmes et les sœurs des hommes d'État, des administrateurs, des directeurs de compagnies et des chefs d'établissements publics, incapables de faire la même chose que leurs frères et leurs maris ? Cette raison saute aux yeux. Les princesses sont placées par leur naissance bien plus au-dessus de la généralité des hommes qu'elles ne sont au-dessous d'eux par leur sexe, et on n'a jamais cru qu'elles n'avaient pas le droit de s'occuper de politique ; au contraire, on leur a reconnu le droit de prendre à toutes les affaires qui s'agissent autour d'elles, et auxquelles elles peuvent se trouver mêlées, l'intérêt généreux qu'éprouvent naturellement tous les humains. Les dames des familles régnautes sont les seules à qui on reconnaisse les mêmes intérêts et la même liberté qu'aux hommes, et c'est précisément chez elles qu'on ne trouve pas d'infériorité. Partout et dans la mesure où l'on a mis à l'épreuve la capacité des

femmes pour le gouvernement, on les a trouvées à la hauteur de leur tâche.

Ce fait est d'accord avec les conclusions générales que semble suggérer l'expérience encore imparfaite des tendances particulières et des aptitudes caractéristiques des femmes, telles que les femmes ont été jusqu'ici. Je ne dis pas telles qu'elles continueront d'être, car, je l'ai déjà déclaré plus d'une fois, je crois qu'il y a de la présomption à dire ce que les femmes sont ou ne sont pas, ce qu'elles peuvent être ou ne pas être, en vertu de leur constitution naturelle. Au lieu de les laisser se développer spontanément, on les a tenues jusqu'ici dans un état si contraire à la nature, qu'elles ont dû subir des modifications artificielles. Personne ne peut décider pertinemment que, s'il était permis à la femme comme à l'homme de choisir sa voie, si on ne cherchait à lui donner que la tournure exigée par les conditions de la vie humaine et nécessaire aux deux sexes, il y eût une différence essentielle, ou même une diffé-

rence quelconque dans le caractère et les aptitudes qui viendraient à se développer. Je montrerai tout à l'heure que, parmi les différences actuelles, les moins contestables peuvent fort bien être le produit des circonstances, sans qu'il y ait une différence dans les capacités naturelles. Mais si l'on considère les femmes telles que l'expérience nous les montre, on peut dire avec plus de vérité que pour toute autre proposition générale dont elles soient l'objet, que leurs talents sont en général tournés vers la pratique. Tout ce que l'histoire rapporte des femmes dans le présent ou dans le passé le confirme, et l'expérience de tous les jours ne le confirme pas moins. Considérons les aptitudes d'esprit qui caractérisent le plus souvent les femmes de talent, elles sont toutes propres à la pratique, et s'y portent. On dit que la femme a une faculté d'intuition. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est sans doute une vue rapide et exacte d'un fait présent. Cette qualité n'a rien à faire avec les principes généraux. Par l'intuition personne n'arrive à saisir une loi

de la nature, ni à connaître une règle générale de devoir ou de prudence. Pour cela il faut rassembler lentement et avec soin des faits d'expérience, puis les comparer ; et ni les femmes ni les hommes d'intuition ne brillent d'ordinaire dans cette partie de la science, à moins pourtant que l'expérience nécessaire ne soit telle qu'ils puissent l'acquérir par eux-mêmes. Car ce qu'on appelle leur sagacité d'intuition est une qualité qui les rend merveilleusement aptes à recueillir les vérités générales qui sont à la portée de leur observation personnelle. Quand donc le hasard fait que les femmes possèdent aussi bien que les hommes les résultats de l'expérience d'autrui, par l'effet de leur lecture ou de leur instruction (j'emploie le mot hasard à dessein, parce que les seules femmes instruites dans les connaissances qui rendent propres aux grandes affaires, sont celles qui se sont instruites elles-mêmes), elles sont mieux armées que la plupart des hommes des instruments qui font réussir dans la pratique. Les hommes qui ont reçu beaucoup d'instruction

sont exposés à se trouver en défaut et à ne pas comprendre un fait qui se dresse devant eux, ils n'y voient pas toujours ce qui y est réellement, ils y voient ce qu'on leur a appris à y trouver. Cela n'arrive que rarement aux femmes d'une certaine capacité. Leur faculté d'intuition les en préserve. Avec la même expérience, et les mêmes facultés générales, une femme voit ordinairement beaucoup mieux qu'un homme ce qui est immédiatement devant elle. Or cette sensibilité pour les choses présentes est la principale qualité dont dépend l'aptitude à la pratique dans le sens où on l'oppose à la théorie. La découverte des principes généraux appartient à la faculté spéculative ; la découverte et la détermination des cas particuliers où ces principes sont ou ne sont pas applicables relève de la faculté pratique ; et les femmes telles qu'elles sont aujourd'hui ont sous ce rapport une aptitude particulière. Je reconnais qu'il ne peut y avoir de bonne pratique sans principes, et que l'importance prédominante que la rapidité d'observation a par-

mi les qualités des femmes les rend particulièrement aptes à bâtir des généralisations hâtives sur leur observation personnelle, quoique très promptes aussi à les amender, à mesure que leur observation prend une plus grande étendue. Mais ce défaut se corrigera quand les femmes auront un libre accès à l'expérience de l'humanité, à la science. Pour le leur ouvrir, rien de mieux que l'éducation. Les erreurs d'une femme sont du même genre que celles d'un homme intelligent qui s'est instruit lui-même ; il voit souvent ce que des hommes élevés dans la routine ne voient pas, mais il tombe dans des erreurs, faute de connaître les choses depuis longtemps connues. Naturellement, il a pris beaucoup aux connaissances déjà accumulées, sans cela il ne serait arrivé à rien, mais ce qu'il en sait, il l'a pris au hasard, par fragments, comme les femmes.

Si cette attraction de l'esprit des femmes vers le fait réel, présent, actuel est, par elle-même et considérée exclusivement, une

source d'erreurs, c'est aussi le plus utile remède de l'erreur opposée. L'aberration principale des esprits spéculatifs, celle qui les caractérise le mieux, c'est précisément le manque de cette perception vive et toujours présente du fait objectif ; faute de quoi ils sont exposés non seulement à négliger la contradiction que les faits extérieurs peuvent opposer à leurs théories, mais à perdre totalement de vue le but légitime de la spéculation, et à laisser leurs facultés s'égarer dans des régions qui ne sont peuplées ni d'êtres réels animés ou inanimés, ni même idéalisés, mais d'ombres créées par les illusions de la métaphysique ou par le pur enchevêtrement des mots qu'on nous donne pour les vrais objets de la plus haute et de la plus transcendante philosophie. Pour un homme de théorie ou de spéculation qui s'emploie non à rassembler des matériaux par l'observation, mais à les mettre en œuvre par des opérations intellectuelles, et à en tirer des lois scientifiques ou des règles générales de conduite, rien de plus utile que de pousser ses spéculations

avec l'aide et sous la critique d'une femme réellement supérieure. Il n'y a rien de comparable pour maintenir sa pensée dans les limites des faits actuels et de la nature. Une femme se laisse rarement égarer par des abstractions. La tendance habituelle de son esprit à s'occuper des choses séparément plutôt qu'en groupes, et, ce qui y tient étroitement, son vif intérêt pour les sentiments des personnes, qui lui fait d'abord considérer en toute chose le côté pratique, la façon dont les personnes en seront affectées, ces deux dispositions ne l'inclinent pas à ajouter foi à une spéculation qui oublie les individus et traite les choses comme si elles n'existaient qu'en vue de quelque entité imaginaire, pure création de l'esprit, qui ne peut se ramener à des sentiments d'êtres vivants. Les idées des femmes sont donc utiles à donner de la réalité à celles d'un penseur, comme les idées des hommes à donner de l'étendue à celles des femmes. Quant à la profondeur, c'est-à-dire autre chose que la largeur, je doute beaucoup que même à présent, comparées

avec les hommes, les femmes aient quelque désavantage.

Si les qualités mentales des femmes, telles qu'elles sont déjà, peuvent prêter à la spéculation cette assistance, elles y jouent un rôle encore plus grand quand la spéculation a fait son œuvre, et qu'il s'agit d'en transporter les résultats dans la pratique. Pour des raisons que nous avons déjà données, les femmes sont incomparablement moins exposées à tomber dans l'erreur commune des hommes, de rester attachés à des règles quand ces règles ne sont pas applicables ou qu'il est nécessaire de les modifier dans l'application. Examinons maintenant une autre supériorité qu'on reconnaît aux femmes intelligentes : une promptitude d'appréhension plus grande que chez l'homme. Est-ce que cette qualité, quand elle prédomine, ne tend pas à rendre une personne propre aux affaires ? Dans l'action, le succès dépend toujours d'une prompte décision. Dans la spéculation rien de pareil, un penseur peut attendre,

prendre le temps de réfléchir, demander de nouvelles preuves ; il n'est pas obligé de compléter d'un seul coup sa théorie, de peur que l'occasion ne s'échappe. Le pouvoir de tirer la meilleure conclusion possible de données insuffisantes n'est pas, il est vrai, sans utilité en philosophie ; la construction d'une hypothèse provisoire d'accord avec tous les faits connus est souvent la base nécessaire d'une recherche ultérieure. Mais c'est là une faculté plutôt avantageuse qu'indispensable en philosophie, et pour cette opération auxiliaire comme pour la principale, le penseur peut prendre le temps qu'il lui plaît. Rien ne l'oblige à se hâter, il a bien plutôt besoin de patience, pour travailler lentement jusqu'à ce que les lueurs vagues qu'il aperçoit soient devenues de vives lumières, et que sa conjecture se soit fixée sous la forme d'un théorème. Pour ceux au contraire qui ont affaire au fugitif et au périssable, aux faits particuliers, non aux espèces de faits, la rapidité de la pensée ne le cède en importance qu'à la faculté même de penser.

Celui qui n'a pas ses facultés à ses ordres immédiats, dans les circonstances où il faut agir, est comme s'il ne les avait pas du tout. Il peut être propre à la critique, il n'est pas propre à l'action. Or c'est en ceci que les femmes, et les hommes qui ressemblent le plus aux femmes, ont une supériorité reconnue. Les autres hommes, quelque éminentes que soient leurs facultés, arrivent tard à les avoir tout à fait à leur commandement. La rapidité du jugement et la promptitude d'une action judicieuse, même dans les choses qu'on sait le mieux, sont chez eux le résultat graduel et lent d'un effort vigoureux passé en habitude.

On dira peut-être que la susceptibilité nerveuse plus grande des femmes les rend impropres à la pratique dans tout ce qui n'est pas la vie domestique, parce qu'elle les fait mobiles et changeantes, trop soumises à l'influence du moment, incapables d'une persévérance obstinée, qu'elles ne sont pas toujours assurées d'être maîtresses de leurs facultés. Je crois que

ces mots résument la plupart des objections par lesquelles on conteste communément l'aptitude des femmes pour les affaires d'un ordre supérieur. La plupart de ces défauts tiennent uniquement à un excès de force nerveuse qui se dépense, et cesseraient dès que cette force pourrait s'employer à la poursuite d'un but défini. Une autre partie provient aussi de l'encouragement qu'on leur a donné avec ou sans conscience ; nous en voyons la preuve dans la disparition à peu près complète des attaques de nerfs et des évanouissements depuis qu'ils ont passé de mode. Bien plus, quand des personnes ont été élevées, comme beaucoup de femmes des hautes classes (cela arrive moins en Angleterre qu'ailleurs), en serre chaude, à l'abri de toutes les variations d'air et de temps, et n'ont pas été habituées aux exercices et aux occupations qui excitent et développent les systèmes circulatoire et musculaire, tandis que leur système nerveux, et surtout les parties de ce système affectées aux émotions, sont entretenues dans un état d'activité anormale, il

ne faut pas s'étonner que les femmes qui ne meurent pas de consommation acquièrent des constitutions susceptibles de se déranger à la moindre cause externe ou interne, incapables de supporter un travail physique ou mental qui exige un effort longtemps continué. Mais les femmes élevées à gagner leur vie ne présentent pas ces particularités morbides, à moins d'être attachées à un travail sédentaire excessif et confinées dans des locaux insalubres. Celles qui dans leur jeunesse ont partagé la salubre éducation physique et la liberté de leurs frères, et qui n'ont manqué ni d'air pur ni d'exercice dans le reste de leur vie, ont très rarement une susceptibilité de nerfs excessive qui les empêche de prendre part à la vie active. Il est vrai qu'il y a dans l'un et l'autre sexe des personnes chez qui une sensibilité nerveuse extrême est constitutionnelle, et porte un caractère si marqué qu'elle impose à l'ensemble des phénomènes vitaux une influence plus grande que tout autre trait de leur organisation. La constitution nerveuse comme

d'autres dispositions physiques est héréditaire et se transmet aux fils aussi bien qu'aux filles, mais il est possible et probable que les femmes héritent plus du tempérament nerveux que les hommes. Partons de ce fait ; je demanderai si les hommes d'un tempérament nerveux sont censés impropres aux fonctions et aux occupations que les hommes remplissent d'ordinaire. Sinon, pourquoi les femmes du même tempérament le seraient-elles ? Les particularités du tempérament nerveux sont sans doute dans quelques limites un obstacle à la réussite dans certaines occupations, et une aide dans d'autres. Mais quand l'occupation s'approprie au tempérament, ou même dans le cas contraire, les hommes de la sensibilité nerveuse la plus exagérée ne cessent pas de nous donner les plus brillants exemples de succès. Ils se distinguent dans leurs actes surtout en ce qu'ils sont susceptibles d'une plus grande excitation que ceux d'une autre constitution physique ; leurs facultés, quand elles sont excitées diffèrent plus que chez les autres hommes de

ce qu'elles sont à l'état normal, ils s'élèvent pour ainsi dire au-dessus d'eux-mêmes et font aisément des choses dont ils auraient été tout à fait incapables à d'autres moments. Mais cette excitation sublime n'est pas, excepté dans les constitutions faibles, un simple éclair qui s'éteint aussitôt sans laisser de trace durable et ne peut s'appliquer à la poursuite constante et ferme d'un objet. C'est le propre du tempérament nerveux d'être capable d'une excitation soutenue pendant une longue durée d'efforts. C'est ce qui fait qu'un cheval de race bien dressé court sans se ralentir jusqu'à tomber mort. Cela s'appelle avoir du sang. C'est cette qualité qui a rendu des femmes délicates capables de manifester la plus sublime constance non seulement sur le bûcher, mais à travers les longues tortures d'esprit et de corps qui ont précédé leur supplice. Il est évident que les gens de ce tempérament sont particulièrement propres à remplir des fonctions exécutives dans le gouvernement de l'humanité. C'est la constitution essentielle des grands ora-

teurs, des grands prédicateurs, de tous les émouvants propagateurs des influences morales. On pourrait la croire moins favorable aux qualités acquises d'un homme d'état, de cabinet, ou d'un juge. Il en serait ainsi, s'il était vrai qu'une personne excitable doit toujours être dans un état d'excitation. C'est là une question d'éducation. Une sensibilité intense est l'instrument et la condition qui permet d'exercer sur soi-même un puissant empire, mais pour cela elle a besoin d'être cultivée. Quand elle a reçu cette préparation, elle ne forme pas seulement les héros du premier mouvement, mais les héros de la volonté qui se possède. L'histoire et l'expérience prouvent que les caractères les plus passionnés montrent le plus de constance et de rigidité dans leur sentiment du devoir quand leur passion a été dirigée dans ce sens. Le juge qui rend une décision juste dans une cause, contre ses plus forts intérêts, tire de cette même sensibilité le sentiment énergique de la justice qui lui permet de remporter sur lui-même cette vic-

toire. L'aptitude à ressentir cet enthousiasme sublime qui tire l'homme de son caractère habituel réagit sur le caractère habituel. Quand l'homme est dans cet état exceptionnel, ses aspirations et ses facultés deviennent le type auquel il compare et par lequel il estime ses sentiments et ses actions des autres moments. Les tendances habituelles se modèlent et se façonnent sur ces mouvements de noble excitation, malgré leur fugacité, effet naturel de la constitution physique de l'homme. Ce que nous savons des races et des individus ne nous montre pas que les tempéraments excitables soient en moyenne moins propres à la spéculation et aux affaires que les tempéraments froids. Les Français et les Italiens ont sans doute par nature les nerfs plus excitables que les races teutoniques, et si on les compare aux Anglais, les émotions jouent un rôle plus important dans leur vie journalière : mais est-ce que leurs savants, leurs hommes d'État, leurs législateurs, leurs magistrats, leurs capitaines, ont été moins grands ? Nous avons des

preuves que les Grecs étaient autrefois, comme leurs descendants et successeurs aujourd'hui, une des races les plus excitables de l'humanité. Faut-il demander dans quel genre ils n'ont pas excellé ? Il est probable que les Romains, méridionaux aussi, avaient dans l'origine le même tempérament ; mais la sévérité de leur discipline nationale fit d'eux, comme des Spartiates, un exemple du type national opposé en tournant ce qu'il y avait d'exceptionnel dans la force de leurs sentiments naturels au profit des artificiels. Si ces exemples montrent ce qu'on peut faire d'un peuple naturellement excitable, les Celtes irlandais nous offrent le meilleur exemple de ce qu'il devient quand on l'abandonne à lui-même ; si toutefois on peut dire qu'un peuple est abandonné à lui-même quand il reste pendant des siècles soumis à l'influence indirecte d'un mauvais gouvernement, à celle de l'Église catholique et de la religion qu'elle enseigne. Le caractère des Irlandais doit donc être considéré comme un exemple défavorable : pourtant partout où les circonstances

l'ont permis, quel peuple a jamais montré plus d'aptitude pour les genres les plus divers de supériorité ? De même que les Français comparés aux Anglais, les Irlandais aux Suisses, les Grecs et les Italiens aux peuples germaniques, les femmes comparées aux hommes feront en somme les mêmes choses, et si elles n'obtiennent pas le même succès, la différence portera plutôt sur le genre de succès que sur le degré. Je ne vois pas la plus faible raison de douter qu'elles les fissent aussi bien si leur éducation était dirigée de manière à corriger les faiblesse naturelles de leur tempérament, au lieu de les aggraver.

Admettons que l'esprit des femmes soit par nature plus mobile, moins capable de persévérance dans le même effort, plus propre à diviser ses facultés sur plusieurs choses qu'à parcourir une voie jusqu'à son terme le plus élevé ; il se peut qu'il en soit ainsi des femmes telles qu'elle sont maintenant (quoique avec beaucoup d'exceptions), et cela peut expliquer

pourquoi elles sont restées en arrière des hommes les plus éminents justement sur les choses qui exigent surtout que l'esprit s'absorbe dans une longue série de travaux. Mais cette différence est de celles qui n'affectent que le genre de supériorité, non la supériorité elle-même, ou sa valeur réelle : et, d'ailleurs, il reste à prouver que cet emploi exclusif d'une partie de l'esprit, cette absorption de toute l'intelligence sur un seul sujet, et sa concentration sur un seul ouvrage, est la vraie condition des facultés humaines même pour les travaux spéculatifs. Je crois que ce que fait gagner cette concentration d'esprit dans une faculté spéciale, on le perd dans les autres ; et même dans les œuvres de la pensée abstraite, j'ai appris par expérience que l'esprit fait plus en revenant souvent à un problème difficile qu'en s'y adonnant sans interruption. En tous cas, dans la pratique, depuis ses objets les plus élevés jusqu'aux plus bas, la faculté de passer rapidement d'un sujet de méditation à un autre, sans que la vigueur de la pensée se relâche dans la

transition, a bien plus d'importance : et cette faculté, les femmes la possèdent à cause de la mobilité même qu'on leur reproche. Elles la doivent peut-être à la nature, mais à coup sûr l'habitude y est pour beaucoup ; car presque toutes les occupations des femmes se composent d'une multitude de détails, à chacun desquels l'esprit ne peut pas même consacrer une minute, obligé qu'il est de passer à autre chose ; en sorte que, si un objet réclame plus d'attention, il faut prendre sur les moments perdus pour y songer. On a souvent remarqué la faculté qu'avaient les femmes de faire leur travail de pensée dans des circonstances et à des moments où tout homme peut-être se serait dispensé de l'essayer, et que l'esprit d'une femme, fût-il occupé uniquement de petites choses, ne peut rester inoccupé, comme celui de l'homme l'est si souvent quand il n'est pas envahi par ce qu'il veut considérer comme l'affaire de sa vie. L'affaire de la vie d'une femme c'est tout, et cette affaire ne peut pas plus cesser de marcher que le monde de tourner.

Mais, dit-on, l'anatomie prouve que les hommes ont une capacité mentale plus grande que les femmes : ils ont le cerveau plus gros. Je répons d'abord que ce fait est contestable. On est loin d'avoir constaté que le cerveau d'une femme soit plus petit que celui d'un homme. Si on tire cette conclusion uniquement de ce que le corps de la femme a en général des dimensions moindres que celui de l'homme, c'est une façon de raisonner qui mènerait à d'étranges conséquences. Un homme de haute taille devrait, d'après ces principes, être extraordinairement supérieur par l'intelligence à un homme petit, et un éléphant ou une baleine devraient s'élever prodigieusement au-dessus de l'humanité. Le volume du cerveau chez l'homme varie beaucoup moins que le volume du corps ou même que celui de la tête, et l'on ne peut pas du tout conclure de l'un à l'autre. Il est certain que quelques femmes ont un aussi grand cerveau que n'importe quel homme. Il est à ma connaissance qu'un savant, qui avait pesé beaucoup de cerveaux humains, disait

que le plus lourd qu'il eût connu, plus lourd même que celui de Cuvier (le plus lourd de tous ceux dont le poids est rapporté dans les livres), était un cerveau de femme. Ensuite je dois faire observer qu'on ne sait pas bien encore quelle relation précise il y a entre le cerveau et les facultés intellectuelles, et qu'il subsiste encore à ce sujet bien des controverses. Nous ne pouvons pas douter que cette relation ne soit très étroite. Le cerveau est certainement l'organe de la pensée et du sentiment, et, sans m'arrêter à la grande controverse encore pendante de la localisation des facultés mentales, j'admets que ce serait une anomalie et une exception à tout ce que nous savons des lois générales de la vie et de l'organisation, si le volume de l'organe était tout à fait indifférent à la fonction, si un instrument plus grand ne donnait pas une plus grande puissance. Mais l'exception et l'anomalie seraient tout aussi grandes si l'organe *n'exerçait* son influence *que* par son volume. Dans toutes les opérations délicates de la nature – parmi les-

quelles les plus délicates sont celles de la vie, et dans celles-ci les opérations du système nerveux le sont plus que toutes les autres – les différences dans les effets dépendent autant de la différence dans la qualité des agents physiques que dans leur quantité, et si la qualité d'un instrument est attestée par la délicatesse de l'ouvrage qu'il peut faire, il y a beaucoup de raison de penser que le cerveau et le système nerveux de la femme sont d'une qualité plus fine que le cerveau et le système nerveux de l'homme. Laissons de côté la différence abstraite de qualité, chose difficile à vérifier. On sait que l'importance du travail d'un organe dépend non seulement de son volume, mais aussi de son activité, et nous avons la mesure de celle-ci dans l'énergie de la circulation à l'intérieur de l'organe. Il ne serait pas surprenant que le cerveau de l'homme fût plus grand, et que la circulation fût plus active dans celui de la femme. C'est même une hypothèse qui s'accorde bien avec toutes les différences que nous présentent les opérations mentales des

deux sexes. Les résultats que l'analogie nous porterait à attendre de cette différence d'organisation correspondraient à quelques-uns de ceux que nous observons d'ordinaire. D'abord on pourrait annoncer que les opérations mentales de l'homme seront plus lentes, que d'ordinaire sa pensée ne sera pas aussi prompte que celle de la femme et que ses sentiments ne se succéderont pas aussi rapidement que chez elle. Les grands corps prennent plus de temps pour entrer en action. D'autre part le cerveau de l'homme mis en jeu dans toute sa force donnera plus de travail. Il persistera davantage dans la ligne adoptée d'abord ; il aura plus de peine à passer d'un mode d'action à un autre ; mais dans l'œuvre entreprise il pourra travailler plus longtemps sans perte de force, ou sans fatigue. Ne voyons-nous pas en effet que les choses où les hommes excellent le plus sur les femmes sont celles qui demandent le plus qu'on persévère dans la méditation et pour ainsi dire qu'on martèle une même idée, tandis que les femmes font mieux tout ce qui

se doit faire rapidement ? Le cerveau d'une femme est plus tôt fatigué, et plus tôt épuisé ; mais, arrivé au degré d'épuisement, il rentre plutôt en possession de toute sa force. Je répète que ces idées sont tout à fait hypothétiques ; tout ce que je veux, c'est indiquer une ligne de recherches. J'ai déjà déclaré qu'on ne savait certainement pas s'il y a une différence naturelle dans la force ou la tendance moyenne des facultés mentales des deux sexes, et bien moins en quoi cette différence consiste ; il n'est pas possible qu'on le connaisse tant qu'on n'aura pas mieux étudié, ne fût-ce que d'une manière générale, et qu'on aura encore moins appliqué scientifiquement les lois psychologiques de la formation du caractère ; tant qu'on dédaignera les causes externes les plus évidentes des différences de caractère ; que l'observateur n'en tiendra nul compte ; que les écoles régnantes de physiologie et de psychologie les traiteront du haut de leur grandeur avec un mépris à peine déguisé. Qu'elles cherchent dans la matière ou dans l'esprit l'origine de ce

qui distingue principalement un être humain d'un autre, ces écoles s'accordent pour écraser ceux qui veulent expliquer ces différences par les relations différentes de ces êtres dans la société et dans la vie.

Les idées qu'on s'est formé de la nature des femmes sur de simples généralisations empiriques construites sans esprit philosophique et sans analyse, avec les premiers cas venus, sont si peu sérieuses, que l'idée admise dans un pays diffère de celle d'un autre ; elles varient suivant que les circonstances propres à un pays ont donné aux femmes qui y vivent des occasions de se développer ou de ne pas se développer dans un sens. Les Orientaux croient que les femmes sont par nature singulièrement voluptueuses ; un Anglais croit d'ordinaire qu'elles sont naturellement froides. Les proverbes sur l'inconstance des femmes sont surtout d'origine française ; il s'en est fait avant et après le fameux distique de François I^{er}. On remarque communément en Angleterre que les

femmes sont beaucoup plus constantes que les hommes. L'inconstance a été considérée comme plus déshonorante pour une femme depuis plus longtemps en Angleterre qu'en France, et les Anglaises sont bien plus soumises à l'opinion que les Françaises. On peut noter en passant que les Anglais sont dans des circonstances particulièrement défavorables pour juger ce qui est naturel ou ne l'est pas, non seulement aux femmes, mais aux hommes, ou aux membres de l'humanité indistinctement. Ils ont surtout puisé leur expérience dans leur pays, le seul lieu peut-être où la nature humaine laisse voir si peu de ses traits naturels. Les Anglais sont plus éloignés de l'état de nature que tous les autres peuples modernes, à la fois dans le bon et dans le mauvais sens ; plus qu'aucun autre ils sont le produit de la civilisation et de la discipline. C'est en Angleterre que la discipline sociale a le mieux réussi, non pas à vaincre, mais à supprimer tout ce qui pouvait lui résister. Les Anglais, plus que tout autre peuple, non seule-

ment agissent, mais sentent d'après la règle. Dans les autres pays, l'opinion officielle ou les exigences de la société peuvent bien avoir la prépondérance, mais les tendances de la nature de chaque individu restent toujours visibles sous leur empire, et souvent résistent : la règle peut être plus forte que la nature, mais la nature est toujours là. En Angleterre, la règle s'est en grande partie substituée à la nature. La plus grande partie de la vie se passe, non à suivre son inclination en se conformant à la règle, mais à n'avoir pas d'autre inclination que de suivre la règle. Or il y a là un bon côté sans doute, mais il y en a aussi un bien mauvais ; et cela rend un Anglais incapable de tirer de son expérience les éléments d'un jugement sur les tendances originelles de la nature humaine. Les erreurs qu'un observateur d'un autre pays peut commettre à ce sujet sont d'un caractère différent. L'Anglais ignore la nature humaine, le Français la voit à travers ses préjugés ; les erreurs de l'Anglais sont négatives, celles du Français positives. Un Anglais s'imagine que

les choses n'existent pas parce qu'il ne les a jamais vues, un Français qu'elles doivent exister toujours et nécessairement parce qu'il les voit ; l'Anglais ne connaît pas la nature parce qu'il n'a eu aucune occasion de l'observer, le Français en connaît une grande partie, mais il s'y laisse tromper souvent parce qu'il l'a seulement vue déformée et déguisée. Pour l'un comme pour l'autre la forme artificielle que la société a donnée aux choses qui sont le sujet de l'observation en cache les véritables propriétés, en faisant disparaître l'état naturel ou en le transformant. Dans un cas il ne reste à étudier qu'un chétif résidu de la nature, dans l'autre la nature reste, mais déployée dans un sens qu'elle n'aurait peut-être pas choisi si elle avait pu se développer librement.

J'ai dit qu'on ne peut pas savoir aujourd'hui ce qu'il y a de naturel ou d'artificiel dans les différences mentales actuelles qui subsistent entre les hommes et les femmes ; s'il y en a réellement une qui soit naturelle, ou quel ca-

ractère naturel se révélerait par la suppression de toutes les causes artificielles de différence. Je ne veux pas tenter ce que j'ai déclaré impossible : mais le doute n'interdit pas les conjectures, et, quand la certitude n'est pas à notre portée, il peut y avoir des moyens d'atteindre quelque degré de probabilité. Le premier point, les origines des différences que nous observons à présent, est le plus accessible à la spéculation ; je tâcherai de l'aborder par la seule voie qui y conduise, en recherchant les effets des influences extérieures sur l'esprit. Nous ne pouvons isoler un membre de l'humanité de la condition où il est placé, de manière à constater par l'expérience ce qu'il aurait été naturellement ; mais nous pouvons considérer ce qu'il est et ce que les circonstances ont été, et si elles ont pu le faire ce qu'il est.

Prenons donc le seul cas frappant que l'observation nous donne où la femme paraît inférieure à l'homme, abstraction faite de son infériorité en force corporelle. Dans la philosophie,

les sciences et les arts, nulle production digne du premier rang n'a été l'œuvre d'une femme. Peut-on expliquer cette infériorité sans supposer que les femmes sont naturellement incapables de produire de ces chefs-d'œuvre ?

D'abord nous pouvons demander si l'expérience a fourni une base suffisante pour tirer une induction. Il n'y a pas trois générations que les femmes, sauf de rares exceptions, ont commencé à s'essayer dans la philosophie, la science ou les arts. Avant notre génération, ces essais n'étaient pas nombreux, et même à présent ils sont très rares partout ailleurs qu'en Angleterre et en France. On peut se demander si, d'après ce qu'on pouvait attendre du calcul des probabilités, un esprit doué de qualités de premier ordre pour la spéculation ou les arts créateurs eût dû se rencontrer plus tôt chez les femmes à qui leurs goûts, leur position, permettaient de se consacrer à ces objets. Dans toutes les choses où elles ont eu le temps nécessaire, spécialement dans la partie

où elles ont travaillé depuis le plus longtemps, la littérature (prose ou vers), sans atteindre les premiers rangs, les femmes ont fait autant de belles œuvres et obtenu autant de succès qu'on pouvait l'espérer, en tenant compte du temps et du nombre des compétiteurs. Si nous remontons aux temps primitifs, quand très peu de femmes s'essayaient dans la littérature, nous voyons que quelques-unes y ont obtenu un succès remarquable. Les Grecs ont toujours compté Sapho parmi leurs grands poètes, et il nous est bien permis de supposer que Myrtis, qui, dit-on, enseigna la poésie à Pindare, et Corinne, qui remporta cinq fois sur lui le prix des vers, doivent avoir eu assez de mérite pour qu'on ait pu les comparer à ce grand poète. Aspasia n'a pas laissé d'écrits philosophiques : mais on sait que Socrate lui demandait des leçons et déclarait en avoir profité.

Si nous considérons les ouvrages des femmes dans les temps modernes, et si nous les comparons à ceux des hommes soit dans la

littérature, soit dans les arts, l'infériorité qu'on y trouve se réduit à un seul point, mais très important : le défaut d'originalité. Je ne parle pas d'un défaut absolu, car toute production de quelque valeur a une originalité propre, est une conception de l'esprit lui-même, non une copie de quelque autre chose. Il y a beaucoup d'idées originales dans les écrits des femmes, si par ces mots on entend qu'elles ne les ont pas empruntées et qu'elles les ont formées de leurs propres observations et par leur propre esprit. Mais elles n'ont pas encore produit de ces grandes et lumineuses idées qui marquent une époque dans l'histoire de la pensée, ni de ces conceptions essentiellement nouvelles dans l'art, qui ouvrent une perspective d'effets possibles non encore imaginés, et fondent une école nouvelle. Leurs compositions vivent le plus souvent sur le fond actuel des idées, et leurs créations ne s'écartent pas beaucoup du type établi. Voilà l'infériorité que leurs œuvres révèlent ; car dans l'exécution, dans l'application de l'idée et la perfection du style, il n'y en

a pas. Les meilleurs romanciers pour la composition et l'arrangement des détails sont, pour une bonne part, des femmes. Il n'y a pas dans toute la littérature moderne une expression plus éloquente de la pensée que le style de madame de Staël ; et comme exemple de perfection artistique, il n'y a assurément rien de supérieur à la prose de George Sand, dont le style fait sur le système nerveux l'effet d'une symphonie de Haydn ou de Mozart. Ce qui manque aux femmes, je l'ai dit, c'est une grande originalité de conception. Voyons maintenant s'il y a une manière d'expliquer cette faiblesse.

Commençons par la pensée. Rappelons-nous que durant toute la période de l'histoire et de la civilisation où l'on pouvait arriver à des vérités grandes et fécondes par la seule force du génie, sans grande étude préalable, sans beaucoup de connaissance, les femmes ne s'occupèrent nullement de spéculation. Depuis Hypatie jusqu'à la Réformation, l'illustre Héloïse est presque la seule femme qui eût pu ac-

complir un pareil exploit, et nous ne savons pas l'étendue de l'esprit philosophique que ses malheurs ont fait perdre à l'humanité. Depuis l'époque où il a été possible à un nombre considérable de femmes de s'adonner à la philosophie, l'originalité n'est plus possible aux mêmes conditions. Presque toutes les idées qu'on pouvait atteindre par la seule force des facultés natives sont depuis longtemps conquises, et l'originalité dans le sens le plus élevé de ce mot ne peut plus être le prix que des intelligences qui ont subi une laborieuse préparation, et des esprits qui possèdent à fond les résultats obtenus par les devanciers. C'est, je crois, Maurice qui a remarqué qu'aujourd'hui les penseurs les plus originaux sont ceux qui ont connu le plus à fond les idées de leurs prédécesseurs ; désormais il en sera toujours ainsi. Il y a déjà tant de pierres à l'édifice que celui qui veut en placer une à son tour au-dessus des autres doit hisser péniblement ses matériaux à la hauteur où l'œuvre commune est parvenue. Combien y a-t-il de femmes qui

aient accompli cette tâche ? Madame Somerville, seule parmi les femmes, connaît peut-être tout ce qu'il faut savoir aujourd'hui en mathématiques pour y faire une découverte considérable : dira-t-on qu'elle est une preuve de l'infériorité des femmes, si elle n'a pas le bonheur d'être l'une des deux ou trois personnes qui, pendant la durée de sa vie, associeront leur nom à quelque progrès remarquable de cette science ? Depuis que l'économie politique est devenue une science, deux femmes en ont su assez pour écrire utilement sur ce sujet : de combien d'hommes, dans l'innombrable quantité d'auteurs qui ont écrit sur ces matières pendant ce temps, est-il possible d'en dire plus sans s'écarter de la vérité ? Si aucune femme n'a encore été un grand historien, quelle femme a donc possédé l'érudition nécessaire pour le devenir ? Si aucune femme n'a encore été un grand philologue, quelle femme a étudié le sanscrit, le slave, le gothique d'Ulphilas, le zend de l'Avesta ? Dans les questions de pratique même, nous voyons ce que vaut l'origina-

lité des génies ignorants. Ils inventent de nouveau sous une forme rudimentaire ce qui a déjà été inventé et perfectionné par une longue succession d'inventeurs. Quand les femmes auront reçu la préparation dont tous les hommes ont besoin pour exceller avec originalité, il sera temps de juger par expérience si elles peuvent ou ne peuvent pas être originales.

Sans doute il arrive souvent qu'une personne qui n'a pas étudié avec soin et à fond les idées que d'autres ont émises sur un sujet a, par l'effet d'une sagacité naturelle, une intuition heureuse qu'elle peut suggérer, mais qu'elle ne peut prouver, et qui pourtant, mûrie, peut donner un accroissement considérable à la science. Dans ce cas même, on ne peut mettre cette intuition à profit ni lui rendre la justice qui lui est due, avant que d'autres personnes pourvues de connaissances préalables s'en emparent, la vérifient, lui donnent une forme pratique ou théorique, et la mettent à la place qui lui appartient parmi les vérités de

la philosophie et de la science. Est-ce qu'on suppose qu'il n'arrive pas aux femmes d'avoir de ces heureuses pensées ? Une femme intelligente en a un nombre immense. Le plus souvent elles les perdent faute d'un mari ou d'un ami qui possède l'autre connaissance et puisse estimer ces idées à leur valeur, et les produire dans le monde : et, alors même que cette circonstance heureuse se rencontre, l'idée passe plutôt pour appartenir à celui qui la publie qu'à son auteur véritable. Qui dira jamais combien d'idées originales, mises au jour par des écrivains du sexe masculin, appartiennent à une femme qui les a suggérées, et n'ont reçu d'eux que la vérification et la monture ? Si j'en peux juger par mon propre exemple, il y en a beaucoup.

Si de la spéculation pure nous revenons à la littérature prise au sens le plus strict du mot, une raison générale nous fait comprendre pourquoi la littérature des femmes est une imitation de celle des hommes dans sa conception

générale et dans ses principaux traits. Pourquoi la littérature latine, ainsi que la critique le proclame à satiété, est-elle une imitation de la littérature grecque, au lieu d'être originale ? C'est uniquement parce que les Grecs sont venus les premiers. Si les femmes avaient vécu dans d'autres pays que les hommes et n'avaient jamais lu un seul de leurs écrits, elles auraient eu une littérature propre. Elles n'ont pas créé une littérature parce qu'elles en ont trouvé une toute créée et déjà fort avancée. S'il n'y avait jamais eu d'interruption dans la connaissance de l'antiquité, ou si la renaissance se fût produite avant la construction des cathédrales gothiques, on n'en aurait jamais bâti. Nous voyons qu'en France et en Italie, l'imitation de la littérature ancienne arrêta court le développement d'un art original. Toutes les femmes qui écrivent sont des élèves des grands écrivains de l'autre sexe. Toutes les premières œuvres d'un peintre, fût-il Raphaël, ont identiquement la même manière que celle de son maître. Mozart lui-même ne déploie pas sa

puissante originalité dans ses premières œuvres. Quand il faut des années à un individu bien doué, il faut des générations aux masses. Si la littérature des femmes est destinée à avoir dans son ensemble un caractère différent de celui des hommes, correspondant aux points de différence des tendances naturelles de leur sexe avec celles des hommes, il faut beaucoup plus de temps qu'il ne s'en est déjà écoulé avant que cette littérature puisse s'affranchir de l'influence des modèles acceptés, et se diriger selon sa propre impulsion. Mais si, comme je le crois, rien ne vient prouver qu'il y ait dans les femmes aucune tendance naturelle qui distingue leur génie de celui des hommes ; il n'en reste pas moins que chaque femme qui écrit a ses tendances particulières qui, à ce moment, sont encore soumises à l'influence du précédent et de l'exemple, et il faudra que beaucoup de générations passent avant que leur individualité soit suffisamment développée pour faire tête à cette influence.

C'est dans les beaux-arts proprement dits que la présomption contre la faculté d'originalité des femmes paraît la plus forte, puisque (l'on peut le dire), l'opinion ne leur interdit plus de les cultiver, mais les y encourage, et que leur éducation, au lieu de les négliger, leur fait la plus belle part, surtout dans les classes riches. Dans ce genre de production plus que dans les autres, les femmes sont encore plus restées en arrière du degré d'excellence où les hommes sont parvenus. Toutefois cette infériorité n'a pas besoin, pour s'expliquer, d'autre raison que le fait bien connu, plus vrai encore dans les beaux-arts que partout ailleurs, que les personnes du métier sont grandement supérieures aux amateurs. Presque toutes les femmes des classes éclairées étudient plus ou moins quelques branches des beaux-arts, mais non dans l'intention de s'en servir à gagner leur vie ou à acquérir de la renommée. Les femmes artistes sont toutes des amateurs. Les exceptions sont de nature à confirmer la règle. Les femmes apprennent la musique, non pour

composer, mais seulement pour exécuter : et aussi n'est-ce que comme compositeurs que les hommes l'emportent sur les femmes, en musique. Le seul des beaux-arts auquel les femmes s'adonnent pour en faire leur profession et leur principale occupation est l'art du théâtre, et elles y sont égales, sinon supérieures aux hommes. Pour faire une comparaison équitable, il faudrait mettre les productions artistiques des femmes en regard de celles des hommes qui ne sont pas artistes de profession. Dans la composition musicale, par exemple, les femmes ont produit assurément autant de bonnes choses que les amateurs de l'autre sexe ont pu en donner. Il y a maintenant peu de femmes, très peu, qui fassent de la peinture par profession, et elles commencent à montrer autant de talent qu'on pouvait l'espérer. Les peintres du sexe masculin (n'en déplaise à M. Ruskin) n'ont pas fait une remarquable figure dans ces derniers siècles, et il se passera beaucoup de temps avant qu'ils en fassent. Si les anciens peintres étaient si supé-

rieurs aux modernes, c'est qu'un grand nombre d'hommes doués d'un esprit de premier ordre s'adonnaient à la peinture. Au quatorzième et au quinzième siècle les peintres italiens étaient les hommes les plus accomplis de leur temps. Les plus grands possédaient des connaissances encyclopédiques et excellaient dans tous les genres de production, comme les grands hommes de la Grèce. À cette époque les beaux-arts étaient aux yeux des hommes presque la plus noble chose où un homme pût exceller ; les beaux-arts donnaient alors les distinctions qu'on n'acquiert aujourd'hui que par la politique ou la guerre ; par eux on gagnait l'amitié des princes, et l'on se mettait sur le pied d'égalité avec la plus haute noblesse. Aujourd'hui les hommes de la première valeur trouvent à faire quelque chose de plus important, pour leur propre renommée et les besoins du monde moderne, que la peinture, et on ne trouve guère rarement un Reynolds ou un Turner (dont je ne prétends pas déterminer le rang parmi les hommes éminents) qui s'adonnent à

cet art. La musique est d'un ordre tout différent, elle n'exige pas la même puissance d'esprit, et semble dépendre davantage d'un don naturel ; aussi peut-on s'étonner que nul des grands compositeurs n'ait été une femme ; mais pourtant ce don naturel ne rend pas capable de grandes créations sans des études qui absorbent toute la vie. Les seuls pays qui aient produit des compositeurs de premier ordre dans le sexe masculin même sont l'Allemagne et l'Italie, deux pays où les femmes sont restées bien en arrière de la France et de l'Angleterre pour la culture intellectuelle générale et spéciale : elles y reçoivent pour la plupart peu d'instruction, et rarement on y cultive les facultés supérieures de leur esprit. Dans ces pays on compte par centaines, et probablement par milliers, les hommes qui connaissent les principes de la composition musicale, et les femmes seulement par dizaines. En sorte que, d'après les proportions, nous ne pouvons demander avec raison qu'une femme éminente pour cent hommes de cette valeur ; et les trois

derniers siècles n'ont pas produit cinquante grands compositeurs du sexe masculin, tant en Allemagne qu'en Italie.

Outre les raisons que nous avons données, il y en a d'autres qui permettent d'expliquer pourquoi les femmes restent en arrière des hommes dans les carrières qui s'ouvrent aux deux sexes. D'abord très peu de femmes ont le temps de s'y livrer sérieusement : ceci peut sembler paradoxal ; c'est un fait social incontestable. Les détails de la vie réclament avant tout une grande partie du temps et de l'esprit des femmes. D'abord c'est la direction du ménage, la dépense de la maison qui occupe au moins une femme par famille, et généralement celle qui est arrivée à l'âge mûr et qui a de l'expérience, à moins que la famille soit assez riche pour abandonner ce soin à un domestique et supporter le gaspillage et les malversations inséparables de ce mode d'administration. La direction d'un ménage, lors même qu'elle n'exige pas beaucoup de travail, est ex-

trêment lourde pour l'esprit ; elle réclame une vigilance incessante, un œil auquel rien n'échappe, et présente à toute heure du jour à examiner et à résoudre des questions prévues ou imprévues que la personne responsable peut difficilement bannir de son esprit. Quand une femme appartient à un rang, ou se trouve dans un état qui lui permet de se soustraire à ces obligations, il lui reste encore à diriger tous les rapports de la famille avec ce qu'on appelle la société. Moins les premiers devoirs lui prennent de temps, plus les autres en absorbent ; ce sont les dîners, les concerts, les soirées, les visites, la correspondance et tout ce qui s'ensuit. Tout ceci est en sus du devoir suprême que la société impose aux femmes avant tout, celui de se rendre charmantes. Dans les rangs élevés de la société, une femme distinguée trouve presque l'emploi de tout son esprit à cultiver les grâces de ses manières et l'art de la conversation. En outre, en regardant ces obligations à un autre point de vue, l'effort intense et prolongé de pensée

que toutes les femmes qui tiennent à se bien mettre consacrent à leur toilette (je ne parle pas de celles qui s'habillent à grands frais, mais de celles qui le font avec goût et avec le sens des convenances naturelles et artificielles), et peut-être aussi à celle de leurs filles, cet effort de pensée appliqué à quelque étude sérieuse les rapprocherait beaucoup du point où l'esprit peut produire des œuvres remarquables dans les arts, les sciences et la littérature ; il dévore une grande partie du temps et de la force d'esprit que la femme aurait pu garder pour un autre usage(3). Pour que cette masse de petits intérêts, qu'on a rendus importants pour elles, leur laissassent assez de loisirs, assez d'énergie et de liberté d'esprit pour cultiver les sciences et les arts, il faudrait qu'elles eussent à leur disposition une richesse bien plus grande de facultés actives que la plupart des hommes. Mais ce n'est pas tout. Indépendamment des devoirs ordinaires de la vie qui sont le partage des femmes, on exige qu'elles tiennent leur temps et leur esprit à la disposition de tout le monde.

Si un homme a une profession qui le mette à l'abri de ces prétentions, ou même une occupation, il n'offense personne en y consacrant son temps ; il peut s'y retrancher pour s'excuser de ne pas répondre à toutes les exigences des étrangers. Est-ce que les occupations d'une femme, surtout celles qu'elle choisit volontairement, sont regardées comme des excuses qui dispensent des devoirs de société ? C'est à peine si leurs devoirs les plus nécessaires et les plus reconnus les en exemptent. Il ne faut pas moins qu'une maladie dans la famille ou toute autre chose d'extraordinaire pour les autoriser à faire passer leurs propres affaires avant les plaisirs d'autrui. La femme est toujours aux ordres de quelqu'un, et en général de tout le monde. Si elle s'occupe d'une étude, il faut qu'elle y consacre les courts instants qu'elle a le bonheur de saisir au vol. Une femme illustre remarque dans un livre qui sera publié quelque jour, je l'espère, que tout ce qu'une femme fait se fait à temps perdu. Est-il donc étonnant qu'elle n'arrive pas au plus haut degré de per-

fection dans les choses qui demandent une attention soutenue et dont il faut faire le principal intérêt de sa vie ? La philosophie est une de ces choses, l'art en est une aussi, l'art surtout qui exige qu'on lui dévoue non seulement toutes ses pensées et tous ses sentiments, mais qu'on s'entretienne la main par un exercice continu afin d'acquérir une adresse supérieure.

Il y a encore une considération à ajouter. Dans les divers arts et les diverses occupations de l'esprit, il y a un degré de force qu'il faut atteindre pour vivre de l'art ; il y en a un supérieur où il faut monter pour créer les œuvres qui immortalisent un nom. Ceux qui entrent dans une carrière ont tous des motifs suffisants pour arriver au premier ; l'autre est difficilement atteint par les personnes qui n'ont pas, ou qui n'ont pas eu, à un moment de leur vie, un ardent désir de célébrité. D'ordinaire, il ne faut pas moins que ce stimulant pour faire entreprendre et soutenir le rude labeur que doivent nécessairement s'imposer les personnes les

mieux douées pour s'élever à un rang distingué dans des genres où nous possédons déjà de si belles œuvres des plus grands génies. Or, soit par une cause artificielle, soit par une cause naturelle, les femmes ont rarement cette soif de renommée. Leur ambition se circonscrit généralement dans des bornes plus étroites. L'influence qu'elles cherchent ne s'étend pas au-delà du cercle qui les entoure. Ce qu'elles veulent, c'est plaire à ceux qu'elles voient de leurs yeux, c'est en être aimées et admirées, et elles se contentent presque toujours des talents, des arts et des connaissances qui y suffisent. C'est un trait de caractère dont il faut nécessairement tenir compte, quand on juge les femmes telles qu'elles sont. Je ne crois pas du tout qu'il tienne à leur nature ; je pense que ce n'est qu'un résultat régulier des circonstances. L'amour de la renommée chez les hommes reçoit des encouragements et des récompenses : « mépriser le plaisir et vivre dans le labeur pour l'amour de la renommée, c'est, dit-on, le lot des nobles esprits », peut-être leur

« dernière faiblesse », et on y est poussé parce que la renommée ouvre l'accès à tous les objets d'ambition, y compris la faveur des femmes ; tandis qu'aux femmes tous ces objets sont toujours interdits, et le désir de la renommée passe chez elles pour de l'effronterie. En outre, comment pourrait-il se faire que tous les intérêts de la femme ne se concentrassent pas sur les personnes qui forment le tissu de sa vie de tous les jours, quand la société a prescrit que tous ses devoirs les auraient pour objets, et pris des mesures pour que tout le bonheur de la femme en dépendît ? Le désir naturel d'obtenir la considération de nos semblables est aussi fort chez la femme que chez l'homme, mais la société a arrangé les choses de sorte que la femme ne peut, dans les cas ordinaires, arriver à la considération que par celle de son mari ou de ses parents du sexe masculin, et la femme s'expose à la perdre quand elle se met personnellement en vue, ou se montre dans un autre rôle que celui d'accessoire de l'homme. Qui-conque est le moins du monde capable d'ap-

précier l'influence qu'exercent sur l'esprit d'une personne sa position dans la famille et dans la société et toutes les habitudes de la vie, doit y trouver sans peine l'explication de presque toutes les différences apparentes entre les femmes et les hommes, en y comprenant celles qui supposent une faiblesse quelconque.

Les différences morales, si par ce mot on entend celles qui tiennent aux facultés affectives pour les distinguer des intellectuelles, sont, selon l'opinion générale, à l'avantage des femmes. On affirme qu'elles valent mieux que les hommes ; vaine formule de politesse qui doit appeler un sourire amer sur les lèvres de toute femme de cœur, puisque sa situation est la seule au monde où l'on considère comme naturel et convenable un ordre de choses qui asservit le meilleur au pire. Si ces sottises sont bonnes à quelque chose, c'est à montrer que les hommes reconnaissent l'influence corruptrice du pouvoir, c'est la seule vérité que la supériorité morale des femmes, si elle existe,

prouve et mette en lumière. Je conviens que la servitude corrompt moins l'esclave que le maître, excepté quand elle est poussée jusqu'à l'abrutissement. Il vaut mieux pour un être moral subir un joug, fût-ce celui d'un pouvoir arbitraire, que d'exercer ce pouvoir sans contrôle. Les femmes, dit-on, tombent plus rarement sous les coups de la loi pénale et tiennent moins de place dans la statistique du crime que les hommes. Je ne doute pas qu'on n'en puisse dire autant avec vérité des esclaves nègres. Ceux qui sont sous l'autorité d'autrui ne peuvent pas commettre souvent des crimes, si ce n'est sur le commandement et pour le service de leurs maîtres. Je ne connais pas d'exemple plus frappant de l'aveuglement avec lequel le monde, et je n'excepte pas la majorité des hommes d'étude, dédaigne et néglige les influences des circonstances sociales, que ce rabaissement niais des facultés intellectuelles et ce sot panégyrique de la nature morale de la femme.

Le compliment qu'on fait aux femmes en vantant leur bonté morale peut aller de pair avec le reproche de céder facilement à l'inclination de leur cœur. On dit que les femmes ne sont pas capables de résister à leur partialité personnelle ; que, dans les graves affaires, leurs sympathies et leurs antipathies faussent leur jugement. Admettons la vérité de l'accusation, il faudrait encore prouver que les femmes sont plus souvent égarées par leurs sentiments personnels que les hommes par leur intérêt personnel. La principale différence entre l'homme et la femme, ce serait que l'homme est détourné du devoir et de l'intérêt public par l'attention qu'il a pour lui-même, et que la femme, à qui on ne reconnaît aucun intérêt qui lui soit propre, en est détournée par l'attention qu'elle a pour quelque autre personne. Il faut aussi considérer que toute l'éducation que les femmes reçoivent de la société leur inculque le sentiment que les individus auxquels elles sont liées sont les seuls envers qui elles aient des devoirs, les seuls dont elles soient tenues de

soigner les intérêts, tandis que leur éducation les laisse étrangères aux idées les plus élémentaires qu'il faut posséder pour comprendre les grands intérêts et les grands objets de la morale. Le reproche revient à dire que les femmes remplissent trop fidèlement l'unique devoir qu'on leur a enseigné, et le seul à peu près qu'on leur permette de pratiquer.

Quand les possesseurs d'un privilège font des concessions à ceux qui en sont privés, c'est rarement pour une autre cause que parce que ces derniers acquièrent la puissance de les extorquer. Il est probable que les arguments contre les prérogatives d'un sexe attireront peu l'attention générale, tant qu'on pourra se dire que les femmes ne se plaignent pas. Certainement ce fait permet à l'homme de conserver plus longtemps un privilège injuste ; mais cela ne le rend pas moins injuste. On peut dire exactement la même chose des femmes enfermées dans les harems des Orientaux, elles ne se plaignent pas de ne pas jouir de la liberté

des femmes d'Europe. Elles trouvent nos femmes horriblement effrontées. Qu'il est rare que les hommes mêmes se plaignent de l'état général de la société, et combien ces plaintes seraient plus rares s'ils ignoraient qu'il y a ailleurs un autre état ! Les femmes ne se plaignent pas du sort de leur sexe, ou plutôt elles s'en plaignent, car les élégies plaintives sont très communes dans les écrits des femmes, et l'étaient bien davantage quand on ne pouvait soupçonner leurs plaintes d'avoir en vue un changement dans la condition de leur sexe. Leurs plaintes sont comme celles que les hommes font des désagréments de la vie ; elles n'ont pas la portée d'un blâme, et ne réclament pas un changement. Mais si les femmes ne se plaignent pas du pouvoir des maris, chacune se plaint de son mari, ou des maris de ses amies. Il en est de même dans toutes les autres servitudes, au moins au début du mouvement d'émancipation. Les serfs ne se plainquirent pas d'abord du pouvoir de leurs seigneurs, mais seulement de leur tyrannie. Les

communes commencèrent par réclamer un petit nombre de privilèges municipaux ; plus tard elles exigèrent d'être exemptées de toutes les taxes qu'elles n'auraient pas consenties ; mais à ce moment même, elles auraient cru faire un acte d'une présomption inouïe, si elles avaient prétendu partager l'autorité souveraine du roi. Les femmes sont aujourd'hui les seules personnes pour qui la révolte contre les règles établies est regardée du même œil qu'auparavant la prétention d'un sujet au droit d'insurrection contre son roi. Une femme qui s'unit à un mouvement quelconque que son mari désapprouve se fait martyre sans pouvoir être apôtre, car le mari peut mettre légalement fin à l'apostolat. On ne peut pas attendre que les femmes se dévouent à l'émancipation de leur sexe, tant que les hommes, et en grand nombre, ne seront pas préparés à se joindre à elles pour l'entreprendre.

IV

Il nous reste à toucher une question non moins importante que celles que nous avons déjà discutées, et que soulèveront avec le plus d'insistance les adversaires qui sentent leurs convictions quelque peu ébranlées sur le point principal. Quel bien espérez-vous du changement que vous voulez opérer dans nos coutumes et nos institutions ? Si les femmes étaient libres, l'humanité s'en trouverait-elle mieux ? Sinon, pourquoi troubler leurs esprits et chercher à faire une révolution sociale au nom d'un droit abstrait ?

On ne doit guère s'attendre à voir poser cette question à propos du changement à apporter à la condition des femmes dans le mariage. Les souffrances, les immoralités, les maux de toute sorte produits dans des cas in-

nombrables par l'assujettissement d'une femme à un homme sont trop effrayants pour être méconnus. Les personnes irréfléchies ou peu sincères qui tiennent seulement compte des cas qui arrivent au jour de la publicité peuvent dire que le mal est exceptionnel : mais personne ne saurait s'aveugler sur son existence, ni, ce qui arrive souvent, sur son intensité. Il est parfaitement évident que les abus du pouvoir marital ne peuvent être réprimés tant qu'il reste debout. Ce n'est pas seulement aux hommes bons, ou aux hommes quelque peu respectables que ce pouvoir est donné, mais à tous les hommes, même aux plus brutaux et aux plus criminels, à ceux qui n'ont d'autre frein pour en modérer l'abus que l'opinion ; et pour ces hommes il n'y a pas d'opinion que celle de leurs pareils. Si de pareils êtres ne faisaient peser une tyrannie cruelle sur la personne humaine que la loi contraint à tout supporter de leur part, la société serait déjà devenue un paradis. Il ne serait plus besoin de lois pour mettre un frein aux penchants vicieux des

hommes. Non seulement Astrée serait revenue sur la terre, mais le cœur du pire des hommes serait son temple. La loi de la servitude dans le mariage est une contradiction monstrueuse de tous les principes du monde moderne, et de toute l'expérience qui a servi au monde moderne à les élaborer. À part l'esclavage des nègres, c'est le seul exemple où l'on voit un membre de l'humanité jouissant de toutes ses facultés livré à la merci d'un autre avec l'espérance que celui-ci usera de son pouvoir uniquement pour le bien de la personne qui lui est soumise. Le mariage est la seule servitude réelle reconnue par nos lois. Il n'y a plus d'esclaves de par la loi que la maîtresse de chaque maison.

Ce n'est donc pas pour cette partie de notre sujet que la question *cui bono* sera soulevée ? On peut nous dire que le mal l'emporterait sur le bien ; la réalité du bien ne saurait être contestée. Mais sur la question d'une portée plus large de la suppression des incapacités

des femmes, de la reconnaissance de leur égalité avec l'homme, pour tout ce qui appartient aux droits du citoyen, de l'admission à tous les emplois honorables et à l'éducation qui rend propre à ces emplois, sur cette question, il y a beaucoup de personnes pour qui il ne suffit pas que l'inégalité n'ait aucune raison juste et légitime ; elles veulent qu'on leur dise quel avantage on obtiendra en l'abolissant.

J'y réponds d'abord, l'avantage de faire régler la plus universelle, la plus répandue de toutes les relations, par la justice au lieu de l'injustice. Il n'y a pas d'explication, pas d'exemple qui puisse éclairer d'une plus vive lumière le gain prodigieux qu'y ferait l'humanité, que ces mots mêmes pour qui y attache un sens moral. Tous les penchants égoïstes, le culte de soi-même, l'injuste préférence de soi-même, qui dominant dans l'humanité, ont leur source et leur racine dans la constitution actuelle des rapports de l'homme et de la femme, et y puisent leur principale force. Songez à ce

que doit penser un garçon qui passe à l'âge d'homme avec la croyance que, sans mérite aucun, sans avoir rien fait par lui-même, fût-il le plus frivole et le plus bête des hommes, il est par sa seule naissance, qui l'a fait du sexe masculin, supérieur de droit à toute une moitié du genre humain sans exception, où se trouvent pourtant comprises des personnes dont il peut, chaque jour et à toute heure, sentir la supériorité sur lui. Il peut arriver que, dans toute sa conduite, il suive habituellement la direction d'une femme, mais, alors s'il est un sot, il croit encore que cette femme n'est pas et ne peut pas être son égale en capacité et en jugement ; et, s'il n'est pas un sot, c'est bien pis ; il reconnaît la supériorité de cette femme, et pourtant il croit que, malgré cette supériorité, il a le droit de lui commander et qu'elle est tenue d'obéir. Quel effet cette leçon fera-t-elle sur son caractère ? Les personnes éclairées ne se doutent guère de la profondeur où pénètre son atteinte dans la grande majorité des hommes. En effet, chez les gens de bon sens

et bien élevés, toute image d'inégalité est écartée, surtout des yeux des enfants : on y exige des enfants autant d'obéissance pour leur mère que pour leur père, on ne permet pas aux garçons de faire les maîtres avec leurs sœurs, on ne les habitue pas à voir leurs sœurs considérées moins qu'eux ; au contraire, on développe en eux les sentiments chevaleresques, tout en laissant dans l'ombre la servitude qui les rend nécessaires. Les jeunes gens bien élevés des classes supérieures évitent souvent ainsi les mauvaises influences de la situation dans leurs premières années, ils n'en font l'épreuve que lorsqu'ils arrivent à l'âge d'homme, lorsqu'ils entrent dans la vie réelle. Ces personnes ne savent pas combien chez un garçon élevé différemment la notion de sa supériorité personnelle sur une fille pousse de bonne heure, grandit et se fortifie à mesure qu'il grandit et se fortifie, elles ignorent comment un écolier l'inculque à un autre, qu'un jeune homme apprend vite à se sentir supérieur à sa mère, qu'il croit lui devoir seulement des ménagements, mais

nul respect réel ; quel majestueux sentiment de supériorité il se sent comme un sultan sur la femme qu'il admet à l'honneur de partager son existence. Est-ce qu'on s'imagine que tout cela ne corrompt l'homme tout entier à la fois comme individu et comme membre de la société ? Il en est ici comme d'un roi héréditaire qui se croit meilleur que tout le monde parce qu'il est né roi, ou pour un noble parce qu'il est né noble. Le rapport du mari avec sa femme ressemble beaucoup à celui d'un seigneur avec son vassal, sauf cette différence que la femme est tenue à plus d'obéissance envers son mari qu'autrefois le vassal n'en devait à son seigneur. Que le caractère du vassal devînt meilleur ou pire par l'effet de cette subordination, qui ne voit que le caractère du seigneur devenait pire, soit qu'il en vînt à considérer ses vassaux comme inférieurs à lui, soit qu'il se sentît mis au-dessus des gens aussi bons que lui, sans l'avoir mérité, et uniquement, comme dit Figaro, pour avoir pris la peine de naître ? Le culte que le monarque ou le seigneur féodal

se rendent à eux-mêmes ont leur pendant dans le culte que le mâle se rend à lui-même. Les hommes ne sont pas élevés dès l'enfance dans la possession de distinctions qu'ils n'ont pas méritées, sans en tirer raison de s'enorgueillir. Ceux qui, en possession des privilèges qu'ils n'ont pas acquis par leur mérite, sentent que leur valeur n'est pas à la hauteur de ces privilèges, et en deviennent plus humbles, sont peu nombreux, et ne se doivent chercher que parmi les meilleurs. Les autres sont bouffis d'orgueil et de la pire espèce d'orgueil, qui consiste à s'estimer non pour ses propres actions, mais pour des avantages dus au hasard. Ceux dont le fond du caractère est consciencieux et tendre, se sentant élevés au-dessus de tout un sexe et investis de l'autorité sur un de ses membres, apprennent l'art des ménagements attentifs et affectueux, mais pour les autres cette autorité n'est qu'une académie, un collège, où ils apprennent à être insupportables et impertinents : peut-être la certitude de rencontrer de la résistance chez les autres hommes

leurs égaux dans les relations de la vie leur fera-t-elle maîtriser leurs vices, mais ils les laisseront éclater sur ceux que leur position force à les tolérer, et se vengeront souvent sur une malheureuse femme de la contrainte involontaire qu'ils sont obligés de s'imposer partout ailleurs. L'exemple et l'éducation que donne aux sentiments la vie domestique basée sur des relations en contradiction avec les premiers principes de la justice sociale doivent, en vertu même de la nature de l'homme, exercer une influence démoralisatrice si considérable, qu'on peut à peine, avec notre expérience actuelle, se monter l'imagination au point de concevoir l'immensité des bienfaits que l'humanité recueillerait par la suppression de l'inégalité du sexe. Tout ce que l'éducation et la civilisation font pour détruire l'influence de la loi de la force sur le caractère, et la remplacer par celle de la justice, ne dépassera pas la surface, tant que la citadelle de l'ennemi ne sera pas attaquée. Le principe du mouvement moderne en morale et en politique, c'est que la

conduite, et la conduite seule, donne droit au respect ; que ce que les hommes font, non ce qu'ils sont, constitue leur droit à la déférence, et surtout que le mérite, non la naissance, est le seul titre légitime à l'exercice du pouvoir et de l'autorité. Si jamais une personne humaine n'avait sur une autre une autorité qui de sa nature ne fût pas temporaire, la société ne passerait pas le temps à flatter d'une main des penchants qu'elle doit réprimer de l'autre : pour la première fois depuis que l'homme est sur la terre, l'enfant serait dressé à marcher dans la vie où il doit s'avancer, et, quand il serait grand, il y aurait une chance qu'il ne la quittât pas. Mais, tant que le droit du fort à la puissance sur le faible régnera au cœur même de la société, on aura à lutter avec de douloureux efforts pour faire reposer les relations humaines sur le principe que le faible a les mêmes droits que le fort, et la loi de la justice, qui est aussi celle du christianisme, ne régnera jamais pleinement sur les sentiments de l'homme ; ils tra-

vauilleront contre elle, alors même qu'ils s'inclineront devant elle.

Le second bienfait, qu'on peut attendre de la liberté qu'on donnera aux femmes d'user de leurs facultés, en les laissant choisir librement la manière de les employer, en leur ouvrant le même champ d'occupation, et leur proposant les mêmes prix et les mêmes encouragements qu'aux hommes, serait de doubler la somme des facultés intellectuelles que l'humanité aurait à son service. Le nombre actuel des personnes propres à faire du bien à l'espèce humaine, et à promouvoir le progrès général par l'enseignement public ou l'administration de quelque branche d'affaires publiques ou sociales, serait alors doublé. La capacité d'esprit dans tous les genres est maintenant partout tellement inférieure à la demande, il y a une telle pénurie de personnes propres à faire parfaitement tout ce qui exige une capacité considérable, que le monde fait une perte extrêmement sérieuse en refusant de faire usage d'une

moitié de la quantité totale des talents qu'il possède. Il est vrai que cette moitié n'est pas complètement perdue. Une grande partie est employée, et le serait toujours, au gouvernement de la maison et à quelques autres occupations actuellement ouvertes aux femmes ; le reste constitue un bénéfice indirect qui se retrouve, dans beaucoup de cas, dans l'influence personnelle d'une femme sur un homme. Mais ces profits sont exceptionnels, la portée en est extrêmement bornée, et, s'il faut les porter d'une part en déduction de la somme de puissance nouvelle que le monde acquerrait par la libération d'une moitié de l'intelligence humaine, il faut ajouter d'autre part le bienfait d'un stimulant qui serait appliqué à l'esprit de l'homme par la compétition, ou, pour me servir d'une expression plus vraie, par la nécessité qui lui serait imposée de mériter le premier rang avant de l'obtenir. Ce grand accroissement du pouvoir intellectuel de l'espèce, et de la somme d'intelligence disponible pour la bonne gestion des affaires, résulterait en partie

de l'éducation meilleure et plus complète des facultés intellectuelles des femmes qu'on perfectionnerait *pari passu* avec celles de l'homme ; ce qui rendrait les femmes aussi capables de comprendre les affaires, la politique, et les hautes questions de philosophie, que les hommes de la même position sociale. Alors le petit nombre de personnes qui composent l'élite des deux sexes, et qui sont capables non seulement de comprendre les actes et les pensées d'autrui, mais de penser et de faire par elles-mêmes quelque chose de considérable, pourraient facilement perfectionner et dresser leurs aptitudes dans un sexe comme dans l'autre. L'extension de la sphère d'activité des femmes aurait l'heureux résultat d'élever leur éducation au niveau de celle de l'homme, et de les faire participer à tous ses progrès. Mais, indépendamment de cela, le seul abaissement de la barrière serait par lui-même un enseignement de la plus haute valeur. Ne fit-on que rejeter l'idée que les plus hauts sujets de pensée et d'action, que tout ce qui est d'intérêt

général et non uniquement d'intérêt privé est l'affaire de l'homme, qu'il faut en détourner les femmes, leur en interdire la plus grande partie, et tolérer, sans les encourager, qu'elles touchent au reste ; ne fit-on que donner à la femme la conscience d'être une personne comme les autres, ayant comme elles le droit de choisir sa carrière, y trouvant les mêmes raisons de s'intéresser à tout ce qui intéresse les humains, pouvant exercer sur les affaires humaines la part d'influence qui appartient à toute opinion individuelle, qu'on participe ou non à leur gestion ; cela seul produirait par là une énorme expansion des facultés de la femme, et en même temps on élargirait la portée de ses sentiments moraux.

Non seulement on verrait s'accroître le nombre des personnes de talent propres au maniement des affaires humaines, qui certes n'en sont pas tellement pourvues à présent qu'elles puissent se passer du contingent que la moitié de l'espèce pourrait fournir, mais l'opi-

nion des femmes aurait une influence meilleure plutôt qu'une influence plus grande sur la masse générale des sentiments et des croyances des hommes. Je dis meilleure plutôt que plus grande, car l'influence générale des femmes sur le ton général de l'opinion a toujours été considérable, ou du moins l'a été depuis les premiers temps de l'histoire. L'influence des mères sur la formation du caractère de leurs enfants et le désir des jeunes hommes de se faire valoir auprès des jeunes femmes ont produit dans tous les temps connus un grand effet sur la formation du caractère, et décidé quelques-uns des principaux progrès de la civilisation. Déjà, à l'époque d'Homère, on voyait dans l'αἰδώς devant les Τρωάδας ελκεσιπεπλομς motif légitime et puissant qui porte le grand Hector à l'action. L'influence morale des femmes s'est exercée de deux manières différentes. D'abord en adoucissant ses mœurs. Les personnes les plus exposées à devenir victimes de la violence ont naturellement fait tous leurs efforts pour en res-

treindre la sphère, et en modérer les excès : celles qui n'avaient pas appris à combattre ont naturellement été portées de préférence vers tout moyen d'arranger les différends autres que le combat. En général, les personnes qui ont eu le plus à souffrir des emportements d'une passion égoïste ont été les plus fermes défenseurs de toute loi morale qui pouvait servir à mettre un frein à la passion. Des femmes ont concouru puissamment à amener les conquérants barbares à la religion chrétienne, religion bien plus favorable à la femme que toutes celles qui l'avaient précédée. On peut dire que ce sont les femmes d'Ethelbert et de Clovis qui ont commencé la conversion des Anglo-Saxons et des Francs.

L'opinion des femmes a exercé une influence remarquable encore d'une autre manière : elle a fourni un stimulant puissant à toutes les qualités de l'homme non cultivées chez les femmes, et qu'elles avaient par conséquent besoin de trouver chez leurs protecteurs.

Le courage et les vertus militaires ont de tout temps trouvé un aliment dans le désir que les hommes éprouvent d'être admirés par les femmes ; l'influence de ce stimulant s'est exercée même en dehors de cette classe de qualités éminentes, puisque, par un effet très naturel de la position secondaire des femmes, le meilleur moyen de s'en faire admirer et de leur plaire a été d'occuper un rang élevé dans la considération des hommes. De l'action combinée de ces deux espèces d'influence des femmes est né l'esprit de chevalerie, dont le caractère était d'unir le type le plus élevé des qualités guerrières à des vertus d'un genre tout différent, la douceur, la générosité, l'abnégation personnelle à l'égard des classes non militaires, et en général sans défense, une soumission spéciale à la femme et un culte pour son sexe qui se distinguait de toutes les autres classes d'êtres faibles par la haute récompense que la femme pouvait accorder volontairement à ceux qui s'efforçaient de mériter sa faveur, au lieu de la contraindre par la violence à l'obéis-

sance. La chevalerie, il est vrai, resta misérablement bien loin de son type idéal, plus encore que la pratique ne reste d'ordinaire en arrière de la théorie ; c'est pourtant un des monuments les plus précieux de l'histoire morale de notre race, c'est un exemple remarquable d'une tentative organisée et concertée par une société en désordre pour proclamer et mettre en pratique un idéal moral bien au-dessus de sa condition sociale et de ses institutions ; voilà ce qui l'a fait échouer dans son principal objet, et pourtant elle n'a pas été entièrement stérile, et elle a laissé une empreinte très sensible et extrêmement précieuse sur les idées et les sentiments de tous les temps qui ont suivi.

L'idéal chevaleresque est l'apogée de l'influence des sentiments des femmes sur la culture morale de l'humanité : si les femmes devaient rester dans leur position subordonnée, il faudrait regretter que le type chevaleresque ait péri, car seul il pourrait en modérer l'influence démoralisatrice. Mais après les

changements survenus dans l'état général de l'humanité, il était inévitable qu'un idéal de moralité tout différent se substituât à l'idéal de la chevalerie. La chevalerie fut un effort pour introduire des éléments moraux dans un état social où tout dépendait en bien ou en mal de la vaillance de la personne dirigée par l'influence bienfaisante de sa délicatesse et de sa générosité. Dans les sociétés modernes, les affaires militaires mêmes ne sont plus décidées par l'effort de l'individu, mais par l'action combinée d'un grand nombre d'individus ; d'autre part, l'occupation principale de la société a changé, la lutte armée a cédé la place aux affaires, le régime militaire au régime industriel. Les exigences de la vie nouvelle ne sont pas plus exclusives de la générosité que les anciennes, mais elles n'en dépendent plus entièrement ; les vrais fondements de la vie morale des temps modernes doivent être la justice et la prudence ; le respect de chacun pour les droits de tous, et l'aptitude de chacun à prendre soin de soi-même. La chevalerie n'op-

posait de frein légal à aucune des formes du mal qui régnaient impunies dans toutes les couches de la société, elle se contentait d'encourager quelques hommes au bien et à les détourner du mal, en se faisant une arme de la louange et de l'admiration. Mais ce qui fait la force de la moralité, c'est la sanction pénale dont elle est armée : voilà son pouvoir pour détourner du mal. La sécurité de la société repose mal sur une aussi faible sanction que l'honneur qui revient aux bonnes actions : pour tous, une telle récompense est un motif infiniment plus faible que la crainte, à peu d'exception près, et pour beaucoup il reste absolument sans effet. La société moderne est capable de réprimer le mal dans tous ses membres en se servant utilement de la force supérieure que la civilisation a mise entre ses mains, elle peut rendre l'existence tolérable pour les membres faibles (sous la protection désormais universelle et impartiale de la loi) sans qu'ils aient à mettre leur espoir dans les sentiments chevaleresques de ceux qui sont en position de les tyranniser. La

beauté et la grâce du caractère chevaleresque sont restées ce qu'elles étaient, mais les droits du faible et le bien-être général reposent sur une base plus assurée. Il en est ainsi partout, excepté dans la vie conjugale.

Aujourd'hui l'influence morale de la femme n'est pas moins réelle, mais elle n'est pas aussi marquée ni aussi définie ; elle a en grande partie disparu dans l'influence générale de l'opinion publique. La sympathie en se communiquant, et le désir qu'ont les hommes de briller aux yeux des femmes, donnent aux sentiments de celles-ci une grande influence qui conserve les restes de l'idéal chevaleresque, cultive les sentiments élevés et généreux et continue cette noble tradition. De ce côté l'idéal de la femme est supérieur à celui de l'homme ; du côté de la justice il est inférieur. Quant aux relations de la vie privée, on peut dire d'une manière générale que son influence encourage les vertus douces et décourage les vertus austères : mais il faut tempérer cette proposition

par toutes les exceptions que peuvent nous fournir les différences particulières des caractères. Dans les plus grands débats où la vertu se trouve engagée en ce monde, les conflits entre l'intérêt et les principes, l'influence des femmes a une tendance fort peu décidée. Quand le principe engagé dans le conflit est du petit nombre de ceux que leur éducation morale et religieuse a imprimés sur elles, les femmes sont des auxiliaires puissants de la vertu et poussent souvent leurs maris ou leurs fils à des actes d'abnégation dont ils n'auraient jamais été capables tout seuls. Mais avec l'éducation actuelle des femmes et la position qui leur est faite, les principes moraux qu'elles ont reçus ne s'étendent que sur une partie relativement faible du domaine de la vertu ; ce sont d'ailleurs des principes principalement négatifs ; ils défendent des actes particuliers, mais ils n'ont guère affaire avec la direction générale des pensées et des actions. J'ai peur d'avoir à avouer que le désintéressement dans la conduite de la vie, l'emploi dévoué des forces

à des fins qui ne promettent à la famille aucun avantage particulier, reçoivent rarement l'appui ou l'encouragement des femmes. Peut-on les blâmer fortement de se détourner de buts dont elles n'ont pas appris à voir les avantages, qui éloignent d'elles les hommes qui leur appartiennent, et les enlèvent aux intérêts de la famille ? Toutefois il en résulte que l'influence des femmes est souvent loin d'être favorable à la vertu politique.

Les femmes exercent pourtant quelque influence en donnant le ton à la moralité politique, depuis que leur sphère d'action a été un peu élargie, et que beaucoup d'entre elles s'occupent en dehors de la famille et du ménage. Leur influence compte pour beaucoup dans deux des traits les plus frappants de la vie moderne en Europe, l'aversion pour la guerre, et le goût de la philanthropie. Deux traits excellents. Mais, par malheur, si l'influence des femmes est précieuse en ce qu'elle encourage ces sentiments en général, elle est aussi sou-

vent pernicieuse qu'utile, dans la direction qu'elle donne aux applications particulières. Dans les questions de philanthropie, les deux points que les femmes cultivent de préférence sont le prosélytisme religieux et la charité. Le prosélytisme religieux au-dedans n'est que l'avivement des animosités religieuses ; au dehors le prosélytisme se jette aveuglément en avant sans connaître ou sans remarquer les effets funestes au but même de la religion aussi bien qu'aux autres objets désirables, que produisent souvent les moyens employés. Quant à la charité, c'est une matière où l'effet immédiat sur les personnes qu'on veut secourir et la conséquence pour le bien général sont souvent radicalement en contradiction l'un avec l'autre. L'éducation donnée aux femmes portant sur le cœur plutôt que sur l'intelligence, et l'habitude qu'elles doivent à toutes les circonstances de leur vie, de considérer les effets immédiats sur les personnes et non les effets éloignés sur les classes de personnes, les rendent incapables de voir, et mal disposées à reconnaître les ten-

dances mauvaises en définitive d'une forme de charité ou de philanthropie qui se recommande à leur sympathie. La masse énorme et toujours croissante de sentiments peu éclairés et dirigés par les vues courtes qui ôtent aux gens le soin de leur propre vie et les exonèrent des conséquences fâcheuses de leurs propres actes, détruit les vrais fondements des trois habitudes qui consistent à se respecter, à compter sur soi, à avoir de l'empire sur soi, conditions essentielles de la prospérité de l'individu et de la vertu sociale. L'action directe des femmes et leur influence augmentent démesurément ce gaspillage de ressources et de bienveillance qui produisent ainsi du mal au lieu de faire du bien. Je ne veux pas accuser les femmes qui dirigent des institutions de bienfaisance, d'être particulièrement sujettes à cette erreur. Il arrive quelquefois que les femmes apportant dans l'administration des charités publiques cette observation des faits présents et surtout des esprits et des sentiments de ceux avec qui elles sont en rapport immédiat, obser-

vation où les femmes sont ordinairement supérieures aux hommes, reconnaissent de la façon la plus claire l'action démoralisatrice de l'aumône et des secours, et qu'elles pourraient en remontrer à bien des économistes de l'autre sexe. Mais les femmes qui se bornent à donner des secours et qui ne se mettent pas face à face avec les effets qu'ils produisent, comment pourraient-elles les prévoir ? Une femme née dans le sort actuel des femmes, et qui s'en contente, comment pourrait-elle apprécier la valeur de l'indépendance ? Elle n'est point indépendante et n'a pas appris à l'être ; sa destinée est de recevoir tout des autres, pourquoi donc ce qui est bon pour elle ne le serait-il pas pour les pauvres ? Le bien ne lui apparaît que sous une seule forme, celle d'un bienfait descendant d'un supérieur. Elle oublie qu'elle n'est pas libre et que les pauvres le sont ; que si on leur donne ce dont ils ont besoin sans qu'ils le gagnent, ils ne sont plus forcés de le gagner ; que tout le monde ne peut pas être l'objet des soins de tout le monde, mais qu'il faut

aux gens des motifs qui les poussent à prendre soin d'eux-mêmes, et que la seule charité qui soit en définitive une charité, et se montre par le résultat digne de ce nom, c'est celle qui aide les gens à s'aider eux-mêmes s'ils en sont physiquement capables.

Ces considérations montrent combien la part que les femmes prennent à la formation générale de l'opinion gagnerait à être éclairée par une instruction plus étendue et une connaissance pratique des choses que l'opinion des femmes influence ; ce serait le résultat nécessaire de leur émancipation sociale et politique. Mais l'amélioration que l'émancipation produirait par l'influence que chaque femme exerce dans sa famille serait encore plus remarquable.

On dit souvent que dans les classes les plus exposées à la tentation, l'homme est retenu dans les voies de l'honnêteté et de l'honorabilité par sa femme et ses enfants, tant par l'influence de la première que par l'intérêt qu'il

ressent pour le bien des siens. Il peut en être ainsi sans doute, et il en est souvent ainsi de ceux qui sont plus faibles que méchants ; et cette influence bienfaisante serait conservée et fortifiée par des lois d'égalité ; elle ne dépend pas de la servitude de la femme, au contraire elle est affaiblie par le dédain que les hommes inférieurs sentent toujours au fond du cœur pour ceux qui sont soumis à leur pouvoir. Mais si nous nous élevons dans l'échelle sociale, nous arrivons dans un monde de mobiles tout différents. L'influence de la femme tend effectivement à empêcher le mari de tomber au-dessous du type qui jouit de l'approbation générale dans le pays ; mais elle tend tout aussi fortement à l'empêcher de s'élever au-dessus. La femme est l'auxiliaire de l'opinion publique vulgaire. Un homme marié à une femme qui lui est inférieure en intelligence trouve en elle un boulet à traîner, et pis encore, une force de résistance à vaincre, toutes les fois qu'il aspire à devenir meilleur que l'opinion publique ne l'exige. Il n'est guère possible à un homme

enchaîné de la sorte de parvenir à un degré éminent de vertu. S'il diffère d'opinion avec la masse, s'il voit des vérités dont le jour ne s'est pas encore levé pour elle, ou s'il sent dans son cœur des principes qu'on honore de bouche, et s'il veut y conformer sa vie avec plus de conscience que la plupart des hommes, il trouve dans le mariage le plus déplorable des obstacles, à moins que sa femme ne soit comme lui supérieure au niveau commun.

En effet, en premier lieu, il lui faut toujours sacrifier quelque chose de son intérêt soit dans les relations, soit dans la fortune, peut-être même lui faut-il risquer de perdre ses moyens d'existence. Ces sacrifices, ces risques, il les affronterait s'il ne s'agissait que de lui, mais, avant de les imposer à sa famille, il s'arrêtera : sa famille, c'est sa femme et ses filles, car il espère toujours que ses fils partageront ses sentiments, qu'ils pourront se passer de ce dont il se passe, et qu'ils en feront volontiers le sacrifice à la même cause. Mais ses filles, leur

mariage peut dépendre de sa conduite ; mais sa femme est incapable de pénétrer dans le fond des choses pour lesquelles il fait ces sacrifices ; si elle croit que cette cause les vaille, c'est de confiance et uniquement pour l'amour de lui, elle ne peut partager l'enthousiasme qui le porte ou l'approbation que sa conscience lui donne ; tandis que ce qu'il veut sacrifier, c'est ce qui est pour elle le plus précieux. L'homme le meilleur et le plus désintéressé n'hésiterait-il pas longtemps avant de faire tomber sur sa femme les conséquences de son choix ? Quand il ne s'agirait pas de sacrifier le bien-être de la vie, mais seulement la considération sociale, le fardeau qui pèserait sur sa conscience serait encore très lourd. Quiconque a une femme et des enfants a donné des otages à l'opinion du monde. L'approbation de cette puissance peut être pour un homme un objet indifférent, mais pour sa femme c'en est un très important. L'homme peut se mettre au-dessus de l'opinion ou se consoler de ses jugements par l'approbation de ceux qui pensent comme lui ; mais

à sa femme et à ses filles il ne peut offrir aucune compensation. La tendance à peu près invariable qui porte la femme à mettre son influence du côté où l'on gagne la considération du monde lui a été souvent reprochée, on y a vu un trait de faiblesse ou de puérité. Ce reproche est assurément une grande injustice. La société fait de la vie entière des femmes, dans les classes aisées, un sacrifice perpétuel ; elle exige que la femme comprime sans cesse toute ses inclinations naturelles, et, en retour de ce qu'on pourrait souvent appeler un martyre, elle ne lui donne qu'une seule récompense, la considération. Mais la considération de la femme ne se sépare pas de celle du mari ; et, après qu'elle l'a achetée et payée, elle s'en voit privée par des considérations dont elle ne peut pas sentir la puissance. Elle a sacrifié toute sa vie, et son mari ne peut pas lui faire le sacrifice d'un caprice, d'une singularité, d'une excentricité que le monde n'admet ni ne reconnaît, qui est pour le monde une folie, sinon quelque chose de pis. Le dilemme est surtout

cruel pour cette classe très méritante d'hommes qui, sans posséder les talents qui permettent de faire figure parmi ceux dont ils partagent les opinions, les soutiennent par conviction, se sentent tenus par l'honneur et la conscience à les servir, à faire profession de leur croyance, à y sacrifier leur temps, leur travail, et à aider toutes les entreprises qu'on tente en leur faveur. Leur position est bien plus embarrassante encore quand ces hommes sont d'un rang et d'une position qui d'eux-mêmes ne leur donnent, ni ne leur ferment, l'accès de ce qu'on appelle la meilleure société. Quand leur admission dans cette société dépend de ce qu'on pense d'eux personnellement, quelque irréprochables que soient leurs habitudes, s'ils ont des opinions, et s'ils tiennent en politique une conduite, que n'admettent pas ceux qui donnent le ton à la société, cela suffit, c'est pour eux un motif d'exclusion. Bien des femmes se flattent, neuf fois sur dix tout à fait à tort, que rien ne les empêche, elles ni leur mari, de pénétrer dans la plus haute société de l'en-

droit, où des personnes qu'elles connaissent bien et de la même classe qu'elles se mêlent facilement ; mais par malheur leurs maris appartiennent à une église dissidente, ou ont la réputation de tremper dans la politique radicale qu'on veut flétrir en l'appelant démagogique. C'est cela, pensent-elles, qui empêche leurs fils d'obtenir une place, ou de l'avancement dans l'armée ; leurs filles, de trouver de bons partis ; elles-mêmes et leurs maris de recevoir des invitations, peut-être de se voir conférer des titres, car elles ne voient pas ce qui les en rendrait plus indignes que d'autres. Avec une telle influence dans chaque maison, qu'elle s'exerce ouvertement, ou qu'elle agisse avec d'autant plus de puissance qu'elle s'avoue moins, faut-il s'étonner qu'on s'attarde dans cette médiocrité du *comme il faut* qui devient le caractère saillant des temps modernes ?

Il y a un autre côté très fâcheux où il vaut la peine d'étudier l'effet produit, non pas directement par les incapacités de la femme, mais

par la grande différence que ces incapacités créent entre son éducation et son caractère d'une part, et l'éducation et le caractère de l'homme de l'autre. Rien ne peut être plus défavorable à cette union des esprits et des sentiments qui est l'idéal du mariage. Une société intime entre gens radicalement différents l'un de l'autre est une pure rêverie. La différence peut attirer, mais c'est la ressemblance qui retient, et c'est en raison de la ressemblance qui existe entre eux que l'un des époux est propre à faire le bonheur de l'autre. Tant que les femmes seront si différentes des hommes, quoi d'étonnant que les hommes égoïstes sentent le besoin de posséder un pouvoir arbitraire pour arrêter *in limine* un conflit d'inclination qui doit durer toute la vie, en décidant toute question en faveur de leur préférence personnelle ? Quand les gens ne se ressemblent pas assez, il ne peut y avoir entre eux aucune identité réelle d'intérêt. Or il y a souvent entre personnes mariées des différences tranchées dans l'opinion qu'elles se font des plus hautes questions de

devoir. Qu'est-ce qu'une union conjugale où de pareilles différences peuvent se produire ? Cela arrive pourtant très souvent partout où les femmes ont des convictions sérieuses et se sentent obligées d'obéir. Cela se rencontre très fréquemment dans les pays catholiques, où la femme trouve dans son désaccord avec son mari un appui dans la seule autre autorité devant laquelle elle ait appris à se courber. Les écrivains protestants et libéraux, avec la naïveté ordinaire du pouvoir qui n'est pas accoutumé à se voir contester, attaquent l'influence des prêtres sur les femmes, moins parce qu'elle est mauvaise en elle-même que parce qu'elle est pour l'infailibilité de celle du mari une rivale qui excite la femme à la révolte. En Angleterre, on retrouve quelquefois des différends analogues, quand une femme évangélique a pour mari un homme qui a d'autres idées. Mais en général on se débarrasse de cette cause de dissension, en réduisant l'esprit des femmes à une nullité telle qu'elles n'ont d'autre opinion que celle de leur monde ou celle que leur mari

leur souffle. N'y eût-il pas de différence d'opinion, une simple différence de goûts peut réduire beaucoup le bonheur du mariage. On stimule bien les penchants amoureux des hommes, mais on ne prépare pas le bonheur conjugal, en exagérant par des différences d'éducatons celles qui peuvent résulter naturellement de la différence des sexes. Si les époux sont gens bien élevés et de bonne conduite, ils se passent réciproquement leurs goûts ; mais est-ce une pareille tolérance qu'on a en vue quand on entre dans le mariage ? Ces différences d'inclination leur inspireront naturellement des désirs différents sur presque toutes les questions d'intérieur, si elles ne sont pas réprimées par l'affection ou le devoir. Les deux conjoints voudront peut-être fréquenter ou recevoir des sociétés différentes. Chacun recherchera les personnes qui partagent ses goûts : les personnes agréables à l'un seront indifférentes ou positivement désagréables à l'autre ; il ne se peut pourtant pas que les deux époux n'aient les mêmes relations ; ils ne

peuvent vivre dans des parties séparées de la même maison, ni recevoir chacun des visiteurs différents, comme au temps de Louis XV. Ils ne peuvent pas s'empêcher d'avoir des désirs différents sur l'éducation des enfants ; chacun tiendra à voir ses enfants reproduire ses propres sentiments ; il se fera peut-être un compromis, où chacun d'eux se contentera d'une demi-satisfaction, ou bien la femme cédera, souvent avec une vive souffrance, soit qu'elle renonce, soit qu'elle persiste à contrarier sous-main l'œuvre de son mari.

Il y aurait sans doute une folie extrême à croire que ces différences de sentiments et d'inclination n'existent que parce que les femmes sont élevées autrement que les hommes, et que, sous d'autres circonstances qu'on pourrait imaginer, il n'y aurait pas de différence dans les goûts et les sentiments. Mais on ne dépasse pas les bornes de la raison en disant que ces différences sont immensément aggravées par celles de l'éducation, et rendues ir-

rémédiables. Avec l'éducation que les femmes reçoivent, un homme et une femme ne peuvent que fort rarement trouver l'un dans l'autre une sympathie réelle de goûts et de désirs sur les affaires de tous les jours. Ils doivent s'y résigner sans espérance, et renoncer à trouver dans le compagnon de leur vie cet *idem velle*, cet *idem nolle* qui est pour tout le monde le lien d'une association véritable : ou bien, si l'homme y parvient, c'est en choisissant une femme d'une si complète nullité qu'elle n'a ni *velle* ni *nolle*, et se sent tout aussi disposée à une chose qu'à une autre, pourvu qu'on lui dise ce qu'elle a à faire. Ce calcul même peut ne pas réussir ; la stupidité et la faiblesse ne sont pas toujours une garantie de la soumission qu'on attend avec tant de confiance. Mais, quand cela serait, est-ce là l'idéal du mariage ? Qu'est-ce que l'homme se donne par là, sinon une servante ou une maîtresse ? Au contraire, quand deux personnes, au lieu de n'être rien, sont quelque chose, quand elles s'attachent l'une à l'autre et ne sont pas trop différentes, la part

fréquente qu'elles prennent aux mêmes choses, aidée de leur sympathie mutuelle, développe les germes des aptitudes que chacune porte à s'intéresser aux choses qui auparavant n'intéressaient que l'autre, et peu à peu produit en chacune une parité de goûts et de caractères, en modifiant dans une certaine mesure, mais surtout en enrichissant les deux natures, et en ajoutant aux capacités de l'une celles de l'autre. Ceci arrive souvent entre deux amis du même sexe qui vivent beaucoup ensemble, et se produirait communément sinon le plus communément dans le mariage, si l'éducation, en différant du tout au tout dans les deux sexes, ne rendait pas une union bien assortie à peu près impossible. Une fois ce mal guéri, quelles que fussent les autres différences de goûts qui divisent encore les époux, il y aurait en général unité et unanimité sur les questions qui touchent aux grands objets de la vie. Quand les deux personnes s'intéressent également à ces grands objets, se prêtent une assistance mutuelle, et s'encouragent l'une l'autre en tout ce

qui les regarde, les autres questions ou leurs goûts différents leur paraissent secondaires ; il y a une base pour une amitié solide et permanente, qui plus que toute autre chose fera que, pendant toute la durée de la vie, chacun des époux préférera le plaisir de l'autre au sien propre.

Jusqu'ici je n'ai considéré que la perte de bonheur et de biens de l'union conjugale qui résulte de la simple différence entre la femme et le mari ; mais il y a une chose qui aggrave prodigieusement les mauvaises tendances de la dissemblance, c'est l'infériorité. La simple dissemblance quand elle ne consiste qu'en une différence portant sur de bonnes qualités, peut faire plus de bien en favorisant le développement des conjoints l'un par l'autre, que de mal en dérangeant leur bien-être. Quand chacun des époux rivalise avec l'autre, désire d'acquiescer les qualités particulières qui lui manquent, et y fait des efforts, la différence qui subsiste entre eux ne produit pas une diversité d'inté-

rêts, mais elle rend l'identité d'intérêt plus parfaite, et grandit le rôle que chacun d'eux joue dans le bonheur de l'autre. Mais quand l'un des deux époux est de beaucoup l'inférieur de l'autre en capacité mentale et en éducation, et qu'il ne cherche pas activement avec l'assistance de l'autre, à s'élever à son niveau, l'influence entière de l'union intime sur le développement de celui des époux qui est supérieur est fâcheuse, et plus fâcheuse encore dans un mariage assez heureux que dans une union malheureuse. Ce n'est pas impunément que le supérieur par l'intelligence se condamne à vivre avec un inférieur qu'il choisit pour son compagnon intime et unique. Toute compagnie qui n'élève pas rabaisse ; et plus elle est intime et familière, plus elle a ce résultat. Un homme réellement supérieur commence presque toujours à perdre de sa valeur quand il est le roi de sa société. Le mari uni à une femme inférieure à lui est toujours roi dans sa société la plus habituelle. D'une part il trouve toujours à satisfaire son amour-propre, d'autre part il prend

insensiblement les manières de sentir et de juger d'esprits plus vulgaires ou plus bornés. Ce mal diffère de la plupart des maux dont nous sommes déjà occupés, en ce qu'il tend à s'accroître. L'association des hommes avec les femmes dans la vie de chaque jour est bien plus étroite et bien plus complète qu'autrefois. Auparavant, les hommes vauquaient entre eux à leurs plaisirs ou aux occupations de leur choix, et ne donnaient aux femmes qu'une petite part de leur vie. Aujourd'hui, le progrès de la civilisation et le revirement de l'opinion contre les passe-temps grossiers et les excès de table qui remplissaient jadis les loisirs de la plupart des hommes, et, il faut ajouter aussi, l'amélioration des sentiments modernes sur la réciprocité des devoirs qui lient le mari à la femme, ont amené l'homme à demander à sa maison et aux personnes qui l'habitent les plaisirs et la compagnie dont il a besoin : d'un autre côté le genre et le degré de perfectionnement qui s'est opéré dans l'éducation des femmes les a rendues, en une certaine mesure, capables de servir de

compagnons à leurs maris dans les choses de l'esprit, tout en les laissant dans la plupart des cas irrémédiablement inférieures. C'est ainsi que le mari désireux d'une communion intellectuelle trouve, pour se satisfaire, une communion où il n'apprend rien ; une compagnie qui ne perfectionne pas, qui ne stimule pas, prend la place de celle qu'il aurait été obligé de rechercher : la société de ses égaux par les facultés de l'esprit ou par l'élévation des vues. Aussi voyons-nous qu'un jeune homme qui faisait les plus belles promesses cesse de se perfectionner dès qu'il se marie ; et, dès qu'il ne se perfectionne plus, il dégénère. La femme qui ne pousse pas son mari en avant le retient. Le mari cesse de s'intéresser à ce qui n'a pas d'intérêt pour sa femme ; il ne désire plus, bientôt il n'aime plus et enfin il fuit la société qui partageait ses premières aspirations, et qui le ferait rougir de les avoir abandonnées ; les plus nobles facultés de son cœur et de son esprit cessent d'agir, et ce changement coïncidant avec les intérêts nouveaux et égoïstes créés

par la famille, il ne diffère plus, après quelques années, par aucun point essentiel, de ceux qui n'ont jamais eu d'autre désir que de satisfaire une vanité vulgaire et l'amour du lucre.

Que serait le mariage de deux personnes instruites, avec les mêmes opinions, les mêmes visées, égales par la meilleure espèce d'égalité, celle que donne la ressemblance des facultés et des aptitudes, inégales seulement par le degré de développement de ces facultés, l'une l'emportant par celle-ci, l'autre par celle-là ; qui pourraient savourer la volupté de lever l'une vers l'autre des yeux pleins d'admiration et goûter tour à tour le plaisir de guider sa compagne dans le sentier du développement, et de l'y suivre ? Je n'essayerai pas d'en faire le tableau. Les esprits capables de se le représenter n'ont pas besoin de mes couleurs, les autres n'y verraient que le rêve d'un enthousiaste. Mais je soutiens, avec la conviction la plus profonde, que là, et seulement là, est l'idéal du mariage ; et que toutes les opinions, toutes les

coutumes, toutes les institutions qui en entretiennent une autre, ou tournent les idées et les aspirations qui s'y rattachent dans une autre direction, quel que soit le prétexte dont elles se colorent, sont des vestiges de la barbarie originelle. La régénération morale de l'humanité ne commencera réellement que lorsque la relation sociale la plus fondamentale sera mise sous la règle de l'égalité, et lorsque les membres de l'humanité apprendront à prendre pour objet de leur plus vive sympathie un égal en droit et en lumières.

En examinant le bien que le monde gagnerait à ne plus faire du sexe une raison d'incapacité politique et une marque de servitude, nous nous sommes occupés jusqu'ici moins des bénéfices particuliers que de ceux que la société en pourrait retirer, à savoir, l'accroissement du fonds général de la pensée et de l'action, et un perfectionnement des conditions de l'association des hommes et des femmes. Mais ce serait bien mal estimer ce progrès que de ne pas

tenir compte d'un bien plus direct, à savoir, le gain inexprimable qui se réaliserait au profit du bonheur de la moitié libérée de l'espèce, la différence qu'il y a pour elle entre une vie d'assujétissement à la volonté d'autrui, et une vie de liberté fondée sur la raison. Après les nécessités de premier ordre, la nourriture et le vêtement, la liberté est le premier et le plus impérieux besoin de la nature humaine. Tant que les hommes n'avaient pas de droits légaux, ils désiraient une liberté sans limite. Depuis qu'ils ont appris à comprendre le sens du devoir, et la valeur de la raison, ils tendent de plus en plus à se laisser guider par le devoir et la raison dans l'exercice de leur liberté ; mais ils n'en désirent pas moins la liberté, ils ne sont pas disposés à accepter la volonté d'autrui comme le représentant et l'interprète de ces principes régulateurs. Au contraire, les communautés où la raison a été le plus cultivée, et où l'idée du devoir social a été le plus puissante, sont celles qui ont le plus énergiquement affirmé la liberté d'action des individus, la liberté de chacun

à gouverner sa conduite d'après le sentiment qu'il a du devoir, et par des lois et des règles sociales auxquelles sa conscience peut souscrire.

Pour apprécier justement ce que vaut l'indépendance de la personne comme élément du bonheur, considérons ce qu'elle vaut à nos yeux pour notre propre bonheur. Il n'y a pas de sujet où les jugements diffèrent plus, selon qu'on juge pour soi ou pour autrui. Quand on entend quelqu'un se plaindre qu'il n'a pas sa liberté d'action, que sa propre volonté n'a pas une influence suffisante sur ses propres affaires, on est porté à se demander : de quoi souffre-t-il ? Quel dommage réel a-t-il subi ? En quoi voit-il que ses affaires soient mal administrées ? Et si, en répondant à ces questions, on ne parvient pas à nous faire voir un grief qui nous paraisse suffisant, nous fermons l'oreille, nous regardons ces plaintes comme l'effet du mécontentement d'une personne que nulle concession raisonnable ne pourrait satis-

faire. Mais nous avons une tout autre façon de juger quand il s'agit de prononcer dans notre propre cause. Alors l'administration la plus irréprochable de nos intérêts par le tuteur qui nous est donné ne nous satisfait point : nous sommes exclus du conseil qui décide, voilà le plus grand des griefs, et nous n'avons pas même besoin de démontrer que l'administration est mauvaise. Il en est de même des nations. Quel citoyen d'un pays libre voudrait prêter l'oreille à des offres d'une bonne et habile administration qu'il faudrait payer de sa liberté ? Lors même qu'il croirait qu'une administration bonne et habile peut exister chez un peuple gouverné par une autre volonté que la sienne, la conscience qu'il a de faire lui-même sa destinée sous sa responsabilité morale, serait une compensation qui effacerait à ses yeux beaucoup de grossièretés et d'imperfections de détail dans l'administration des affaires publiques. Soyons assurés que tout ce que nous sentons là-dessus, les femmes le sentent au même degré. Tout ce qui a été dit

ou écrit depuis Hérodote jusqu'à nos jours de l'influence des gouvernements libres sur les esprits qu'elle ennoblit ; sur les facultés qu'elle élève ; sur les sentiments et l'intelligence auxquels elle présente des objets plus vastes et d'une plus grande portée ; sur l'individu à qui elle inspire un patriotisme plus désintéressé, des vues plus larges et plus sereines du devoir, et qu'elle fait vivre pour ainsi dire à un niveau supérieur de la vie du cœur, de l'esprit et de la société ; tout cela est aussi vrai pour la femme que pour l'homme. Est-ce que ces choses ne sont pas des parties du bonheur individuel ? Rappelons-nous ce que nous avons éprouvé en sortant de l'enfance, de la tutelle et de la direction des parents, fussent-ils chéris et tendres, et en entrant dans la responsabilité de l'âge viril. Ne nous a-t-il pas semblé qu'on nous débarrassait d'un poids lourd, qu'on nous ôtait des liens gênants sinon douloureux ? Ne nous sommes-nous pas sentis deux fois plus vivants, deux fois plus hommes qu'auparavant ? Est-ce que l'on s'imagine que la femme n'a aucun de

ces sentiments ? Mais tout le monde sait que les satisfactions et les mortifications de l'orgueil personnel qui sont tout absolument pour la plupart des hommes quand il s'agit d'eux-mêmes, sont comptés pour bien peu quand il s'agit d'autrui, et ne semblent pas des motifs aussi puissants pour légitimer les actions, que tout autre sentiment naturel de l'homme. Peut-être est-ce parce que les hommes les décorent, quand il s'agit d'eux-mêmes, des noms de tant d'autres qualités, qu'ils sentent rarement la puissance avec laquelle ces sentiments dirigent leur vie. Soyons certains que le rôle de ces sentiments n'est pas moins grand ni moins puissant dans la vie des femmes. Les femmes sont instruites à les supprimer dans la direction où ils trouveraient l'emploi le plus naturel et le plus sain, mais le principe interne reste et se révèle au dehors sous d'autres formes. Un caractère actif et énergique, qui se voit refuser la liberté, cherche le pouvoir : privé de la disposition de soi-même, il affirme sa personnalité en essayant de gouverner les autres.

N'accorder à des personnes aucune existence propre, ne leur permettre l'existence que sous la dépendance d'autrui, c'est leur donner trop d'encouragement à soumettre les autres à leurs desseins. Quand on ne peut espérer la liberté, mais qu'on peut viser au pouvoir, le pouvoir devient le grand objet des désirs de l'homme ; ceux qu'on ne laisse pas gérer leurs propres affaires, se satisfont comme ils peuvent en s'occupant des affaires d'autrui dans des visées égoïstes. De là vient aussi la passion des femmes pour la beauté, la parure, l'ostentation, et tous les maux qui en découlent sous les formes du luxe et de l'immoralité sociale. L'amour du pouvoir et l'amour de la liberté sont dans un antagonisme éternel. Où la liberté est moindre, la passion du pouvoir est plus ardente et plus éhontée. Le désir du pouvoir ne peut cesser d'être une force dépravante dans l'espèce humaine que lorsque chaque individu pourra faire ses affaires sans s'en emparer ; ce qui ne peut exister que dans les pays où la li-

berté de l'individu dans ses propres affaires est un principe reconnu.

Mais ce n'est pas seulement le sentiment de la dignité personnelle qui fait de la libre disposition et de la libre direction de ses facultés une source de bonheur, et de leur asservissement une source de malheur pour l'homme, et non moins pour la femme. Après la maladie, l'indigence et le sentiment de la culpabilité, il n'y a rien de si fatal au bonheur de la vie que le manque d'une voie honorable, d'un débouché pour les facultés actives. Les femmes qui ont une famille à soigner, pendant tout le temps que cette charge porte sur elles, y trouvent un débouché pour leur activité, et généralement cela suffit ; mais quel débouché pour ces femmes, chaque jour plus nombreuses, qui n'ont eu aucune occasion favorable d'exercer la vocation qu'on appelle, par moquerie sans doute, leur vocation particulière ? Quel débouché pour les femmes qui ont perdu leurs enfants enlevés par la mort ou éloignés par leurs

affaires, ou qui se sont mariés et ont fondé de nouvelles familles ? Il y a beaucoup d'exemples d'hommes qui, après une vie tout adonnée aux affaires, se retirent avec une fortune qui leur permet de jouir de ce qu'ils croient le repos, mais qui, incapables de se donner de nouveaux intérêts et de nouveaux mobiles pour remplacer les anciens, ne trouvent dans leur changement de vie qu'en-nui, tristesse et une mort prématurée. Pourtant, personne ne paraît songer qu'un sort analogue attend un grand nombre de femmes dignes et dévouées, qui ont payé ce qu'on dit qu'elles doivent à la société, élevé leur famille d'une manière irréprochable, dirigé leur maison tant qu'elles ont eu une maison à diriger, et qui, délaissées par cette occupation unique à laquelle elles s'étaient formées, demeurent avec une activité entière désormais sans emploi, à moins peut-être qu'une fille ou une belle-fille ne veuille bien abdiquer en leur faveur l'exercice de ces fonctions dans leur jeune ménage. Triste sort assurément pour la

vieillesse des femmes qui ont dignement accompli, aussi longtemps qu'elles en ont eu la charge, ce que le monde appelle leur unique devoir social. Pour ces femmes, et pour celles à qui ce devoir n'est pas incombé, qui la plupart languissent toute leur vie avec la conscience d'une vocation traversée et d'une activité qu'on a empêchée de se manifester, il n'y a pas d'autre ressource, en général, que la religion et la charité. Mais leur religion, toute de sentiment et d'observances religieuses, ne porte pas à l'action, si ce n'est sous la forme de la charité. Beaucoup de femmes sont très bien douées par la nature pour la charité ; mais pour la pratiquer utilement ou même sans produire de mauvais effets, il faut l'éducation, la préparation compliquée, les connaissances et les facultés d'esprit d'un administrateur habile. Il y a peu de fonctions dans l'administration ou le gouvernement auxquelles ne soit propre une personne capable de bien faire la charité. Dans ce cas et dans d'autres (et principalement dans l'éducation des enfants), les femmes ne

peuvent remplir convenablement les devoirs qu'on leur reconnaît, à moins d'avoir été élevées de manière à remplir ceux qui leur sont interdits au grand détriment de la société. Qu'on me permette ici de rappeler le bizarre tableau que font de la question des incapacités des femmes, ceux qui trouvent plus commode de plaisanter sur ce qu'ils n'aiment pas, que de répondre aux arguments. Quand on dit que les talents des femmes pour le gouvernement et la prudence de leurs conseils seraient utiles dans les affaires d'État, nos badins adversaires nous invitent à rire au spectacle d'un parlement et d'un cabinet où siègent des jeunes filles de dix-huit ou dix-neuf ans et des jeunes femmes de vingt-deux ou vingt-trois, qui passent purement et simplement de leur salon à la chambre des communes. Ils oublient que les hommes ne sont pas appelés à cet âge à siéger au parlement, ni à remplir des fonctions responsables. Le simple bon sens devrait leur apprendre que si de telles fonctions étaient confiées aux femmes, ce serait à celles qui, n'ayant pas de

vocation spéciale pour le mariage, ou qui, préférant employer ailleurs leurs talents (ainsi qu'on voit aujourd'hui beaucoup de femmes préférer au mariage quelques-unes des rares occupations qui leur sont concédées), auraient dépensé les meilleures années de leur jeunesse à se rendre capables de marcher dans la voie où elles veulent s'engager ; on y admettrait le plus souvent peut-être des veuves ou des femmes mariées de quarante ou cinquante ans, qui pourraient avec des études convenables utiliser, sur un plus grand théâtre, l'expérience et le talent de gouvernement qu'elles ont acquis dans leur famille. Il n'y a pas de pays en Europe où les hommes les plus capables n'aient éprouvé fréquemment et apprécié grandement la valeur des avis et de l'aide des femmes du monde intelligentes et expérimentées, pour arriver au succès dans les affaires privées ou publiques. Il y a même des questions importantes d'administration pour lesquelles peu d'hommes ont autant de capacité que certaines femmes, entre autres la direction

du courant des dépenses. Mais ce dont nous nous occupons à présent, ce n'est pas le besoin que la société a des services des femmes dans les affaires publiques, c'est la vie terne et sans but à laquelle elle les condamne si souvent, en leur défendant d'exercer les talents que beaucoup d'entre elles se sentent pour les affaires, dans un champ plus vaste que celui d'aujourd'hui, champ qui n'a jamais été ouvert qu'à quelques-unes, et ne l'est plus à d'autres. Si quelque chose a une importance vitale pour le bonheur des hommes c'est qu'il leur soit possible d'aimer leur carrière. Cette condition d'une vie heureuse est imparfaitement garantie ou refusée complètement à une grande partie de l'humanité, et, faute de cette condition, bien des vies ne sont que des faillites cachées sous l'apparence de la fortune. Mais si les circonstances que la société n'a pas encore l'adresse de dominer rendent souvent ces faillites inévitables pour le présent, rien n'oblige la société à les infliger elle-même. Des parents inconsidérés, l'inexpérience de la jeunesse, le manque

d'occasion pour dévoiler leur vocation naturelle, et au contraire la rencontre d'occasions pour pousser à une vocation antipathique, condamnent quantité d'hommes à passer leur vie dans des occupations dont ils s'acquittent mal et avec répugnance, tandis qu'il y en a d'autres qu'ils auraient remplies avec succès et avec bonheur. Cette condamnation, c'est la loi (ou des habitudes aussi fortes que des lois), qui la porte sur les femmes. Ce que dans les sociétés où les lumières n'ont pas pénétré, la couleur, la race, la religion, ou la nationalité dans les pays conquis, sont pour certains hommes, le sexe l'est pour toutes les femmes ; c'est une exclusion radicale de presque toutes les occupations honorables autres que celles qui ne peuvent être remplies par d'autres, ou que ces autres ne trouvent pas dignes d'eux. Les souffrances provenant de ces sortes de causes rencontrent d'ordinaire si peu de sympathie, que peu de personnes ont connaissance de la masse de souffrance que produit aujourd'hui encore le sentiment d'une vie gaspillée ; ces

souffrances deviendront plus fréquentes à mesure que l'accroissement de l'instruction créera une disproportion de plus en plus grande entre les idées et les facultés des femmes et le but que la société reconnaît à leur activité. Quand nous considérons le mal positif causé à une moitié de l'espèce humaine par l'incapacité qui la frappe, d'abord la perte de ce qu'il y a de plus noble et de pleinement satisfaisant dans le bonheur personnel, et ensuite le dégoût, la déception, le mécontentement de la vie qui en prennent souvent la place, nous sentons que de tout ce que les hommes ont besoin de faire pour lutter contre les misères inévitables de leur lot sur la terre, rien n'est plus urgent que d'apprendre à ne pas ajouter aux maux que la nature leur fait subir, pour donner satisfaction à des sentiments de jalousie et à des préjugés, en restreignant mutuellement leur liberté. Nos vaines craintes ne font que substituer aux maux que nous redoutons sans raison, d'autres maux et de pires, tandis qu'en restreignant la liberté d'un de nos semblables pour

d'autres motifs que pour lui demander compte des maux réels qu'il a causés en s'en servant, nous tarissons d'autant la source principale où les hommes puisent le bonheur, et nous appauvrissons l'humanité en lui ravissant les plus inestimables des biens qui rendent la vie précieuse à ses membres.

Ce livre numérique

a été édité par la

bibliothèque numérique romande

<https://ebooks-bnr.com/>

en août 2021.

— Élaboration :

Ont participé à l'élaboration de ce livre numérique : Sylvie, Anne C., Françoise.

— Sources :

Ce livre numérique est réalisé principalement d'après : John Stuart Mill, *De l'assujétissement des femmes*, Paris, Avatar, 1992. D'autres éditions ont pu être consultées en vue de l'éta-

blissement du présent texte. L'illustration de première page provient de la planche : *Ce qu'on gagne à être vertueux*, Imagerie d'Épinal, n° 62, (collection privée).

— Dispositions :

Ce livre numérique – basé sur un texte libre de droit – est à votre disposition. Vous pouvez l'utiliser librement, sans le modifier, mais vous ne pouvez en utiliser la partie d'édition spécifique (notes de la BNR, présentation éditeur, photos et maquettes, etc.) à des fins commerciales et professionnelles sans l'autorisation de la Bibliothèque numérique romande. Merci d'en indiquer la source en cas de reproduction. Tout lien vers notre site est bienvenu...

— Qualité :

Nous sommes des bénévoles, passionnés de littérature. Nous faisons de notre mieux mais cette édition peut toutefois être entachée d'erreurs et l'intégrité parfaite du texte par rapport à l'original n'est pas garantie. Nos moyens

sont limités et votre aide nous est indispensable ! Aidez-nous à réaliser ces livres et à les faire connaître...

— Autres sites de livres numériques :

Plusieurs sites partagent un catalogue commun qui répertorie un ensemble d'ebooks et en donne le lien d'accès. Vous pouvez consulter ce catalogue à l'adresse : www.noslivres.net.

1 Madame de Staël, *Delphine*.

2 Cette remarque devient encore plus vraie, si nous étendons nos observations à l'Asie aussi bien qu'à l'Europe. Quand une principauté de l'Inde est gouvernée avec vigueur, vigilance et économie, quand l'ordre y règne sans oppression, quand la culture des terres y devient plus étendue et le peuple plus heureux, c'est trois fois sur quatre qu'une femme y règne. Ce fait, que j'étais loin de prévoir, m'a été révélé par une longue pratique des affaires de l'Inde. Il y en a beaucoup d'exemples ; car, bien que les institutions hindoues excluent les femmes du trône, elles leur donnent la régence pendant la minorité de l'héritier ; et les minorités sont fréquentes dans un pays où les princes périssent prématurément victimes de l'oisiveté et de leurs débauches. Si nous songeons que ces princesses n'ont jamais paru en public, qu'elles n'ont jamais parlé à un homme qui ne fût pas de leur famille, si ce n'est cachées par un rideau, qu'elles ne lisent pas, et que, si elles lisaient, elles ne trouveraient pas dans leur langue un livre capable de leur donner la plus faible notion des affaires publiques ; nous resterons convaincus qu'elles pré-

sentent un exemple saisissant de l'aptitude naturelle des femmes pour le gouvernement.

3 Il semble que ce soit la même qualité d'esprit qui rend un homme capable d'acquérir la *vérité*, ou l'idée juste de ce qui est bien, dans les ornements, et aussi dans les principes plus fixes de l'art. C'est encore la même idée de la perfection dans un plus petit cercle. Donnons pour exemple la mode des habillements où l'on sait qu'il y a un bon et un mauvais goût. Les parties de l'habillement changent continuellement de grandeur, de grandes elles deviennent petites, de courtes longues, mais, au fond, elles conservent leur forme ; c'est toujours le même habillement avec un type relativement fixe sur des bases étroites ; mais c'est là-dessus que la mode doit s'appuyer. Celui qui invente avec le plus de succès, ou habille avec le meilleur goût, aurait probablement, s'il eût consacré la même sagacité à des objets plus élevés, révélé une égale dextérité ou acquis le même goût exquis, dans les plus nobles travaux de l'art. — *Sir Joshua Reynold's Discourses*, Disc. VII.

Table des matières

I

II

III

IV

Ce livre numérique